



PROGRAMME 2013

DU PARTI VERT

PLUS VERT. PLUS RESPONSABLE.

***Chères électrices,
chers électeurs,***

Nous avons rédigé ce programme pour vous. Nous voulons vous convaincre qu'une politique verte ferait du bien au Luxembourg.

Les idées vertes revendiquent une autre politique et font prévaloir l'honnêteté, la transparence et l'équité, et se préoccupent des générations à venir. Nous voulons garantir un bel avenir à toutes les personnes qui vivent et travaillent au Luxembourg. Pour atteindre cet objectif, il faut faire avancer les choses aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons formulé des propositions concrètes dans notre programme électoral.

Nous voulons faire du Luxembourg une société ouverte qui offre une chance égale à toutes celles et à tous ceux qui y vivent. Nous sommes convaincus qu'une économie verte reposant sur les énergies renouvelables et les forces innovantes du Luxembourg pourrait contribuer non seulement à la protection de la nature, mais aussi à la sécurisation durable des emplois. Nous veillerons à ce que nos enfants et jeunes aient accès à l'éducation et à la formation, qui jouent un rôle essentiel dans la consolidation de cette base. Une population bien formée, dotée de compétence sociale et versée en langues constitue la pierre angulaire de notre prospérité.

Le présent programme est une boussole qui donne l'orientation et indique la direction à suivre vers une société à la fois meilleure et plus équitable. Dans les semaines à venir, nous souhaitons discuter de ces propositions avec vous.

Le 20 octobre, vous prendrez une décision importante.

Votez pour déi gréng.

Pour davantage de responsabilité, d'égalité et de participation et donc un avenir meilleur pour le Luxembourg.

Leudelange, le 14 septembre 2013

Chapitre I

Renouveler la démocratie

| | |
|---|----|
| Introduction | 6 |
| 1. Insuffler un vent nouveau à la politique | 6 |
| 1.1. Édicter de nouvelles règles en matière de responsabilité politique | 7 |
| 1.2. Renforcer les libertés fondamentales | 7 |
| 1.3. Moderniser les institutions | 9 |
| 1.4. Prendre la réforme de l'administration à bras le corps | 11 |
| 2. Associer davantage de liberté à davantage de protection des données | 13 |
| 2.1. Assurer l'accès aux nouveaux médias | 13 |
| 2.2. Garantir le pluralisme des médias | 14 |
| 2.3. Renforcer la protection des données | 14 |
| 2.4. Faire usage de la culture en réseau | 15 |
| 3. Œuvrer pour l'égalité des droits et la reconnaissance | 16 |
| 3.1. Encourager l'accès des femmes à des postes de direction | 16 |
| 3.2. Encourager les hommes dans leur rôle de père | 17 |
| 3.3. Garantir l'égalité des droits en matière de retraite et de fiscalité | 18 |
| 3.4. Garantir l'autodétermination du corps et des projets de vie | 18 |
| 3.5. Garantir l'égalité des droits quelle que soit l'identité sexuelle | 19 |
| 3.6. Lutter contre le fléau de la violence domestique | 19 |
| 3.7. Un cadre légal pour la prostitution | 21 |
| 4. Faciliter l'inclusion | 21 |
| 4.1. Élargir le droit de vote | 22 |
| 4.2. Bâtir des ponts pour les immigrants | 23 |
| 4.3. Humaniser la politique des réfugiés | 24 |
| 5. Un Etat neutre face aux convictions | 25 |
| 6. Prévenir la toxicomanie décriminaliser la consommation | 26 |
| 7. Prévenir les délits et protéger les victimes | 27 |
| 7.1. Axer l'exécution des peines sur la prévention | 27 |
| 7.2. Moderniser l'État de droit | 28 |

Chapitre II

Travailler et vivre dans une économie verte

| | |
|--|----|
| Introduction | 28 |
| 8. Axer la politique financière sur l'avenir | 28 |
| 9. Préserver l'emploi | 30 |
| 9.1. Rajeunir le travail | 31 |
| 9.2. Améliorer les services de l'emploi | 32 |
| 9.3. Soutenir les employeurs | 32 |
| 9.4. Améliorer les conditions de travail | 33 |
| 9.5. Adapter les salaires à l'évolution des prix | 34 |
| 9.6. Intégrer les personnes en situation de handicap | 34 |
| 10. Promouvoir une économie de marché verte | 35 |
| 10.1. Engager une croissance alternative | 35 |
| 10.2. Associer la protection de l'environnement à l'innovation | 36 |
| 10.3. Motiver la diversification économique | 36 |
| 10.4. Stabiliser la place financière | 37 |
| 10.5. Réduire les formalités administratives | 38 |
| 10.6. Renforcer l'économie sociale et solidaire | 39 |
| 10.7. Promouvoir le tourisme | 40 |
| 11. Allier la recherche et forces | 41 |
| 12. Offrir les meilleures chances possibles aux enfants | 43 |
| 12.1. Garantir un service de garde d'enfants d'excellente qualité | 44 |
| 12.2. Garantir les bases de la réussite de l'école fondamentale | 45 |
| 12.3. Percevoir l'enseignement secondaire comme une préparation à la vie | 46 |
| 12.4. Valoriser la formation professionnelle | 48 |
| 12.5. Garantir l'orientation idéale | 49 |
| 12.6. Prévenir le décrochage scolaire | 49 |
| 12.7. Responsabiliser l'université | 50 |
| 13. Préserver le tissu social | 51 |
| 13.1. Construire une base solide aux retraites | 51 |
| 13.2. Protéger le revenu minimum garanti | 53 |
| 14. Prôner la mobilité plutôt que la circulation | 53 |
| 14.1. Planifier le territoire, limiter les trajets | 54 |
| 14.2. Développer les transports publics | 54 |
| 14.3. Accorder la priorité à la mobilité douce | 55 |
| 14.4. Transférer le transport des marchandises sur la route vers le réseau ferroviaire | 56 |

Chapitre III

Bien vivre dans un environnement sain

| | |
|--|----|
| Introduction | 57 |
| 15. Associer la protection de l'environnement à l'innovation | 57 |
| 15.1. Engager la transition énergétique au niveau national et international | 58 |
| 15.2. Placer l'Etat et les communes devant leurs responsabilités | 59 |
| 15.3. Promouvoir la transition énergétique par le bas | 60 |
| 15.4. Exploiter les opportunités pour l'artisanat et l'industrie | 60 |
| 16. Offrir un logement à chacun | 61 |
| 16.1. Renforcer l'Etat et les communes en tant qu'acteurs | 62 |
| 16.2. Doter la politique du logement de moyens financiers | 63 |
| 16.3. Proposer des aides plus intelligentes et limiter les loyers | 63 |
| 16.4. Mieux planifier l'espace habitable | 64 |
| 17. Donner la priorité aux enfants et à la famille | 65 |
| 17.1. Assurer un soutien optimal aux familles | 65 |
| 17.2. Promouvoir l'enfance de manière transversale | 66 |
| 17.3. Donner des espaces de liberté aux jeunes | 67 |
| 17.4. Renforcer les droits des enfants et des adolescents | 68 |
| 17.5. Assurer l'implication des personnes âgées | 69 |
| 18. Protéger la nature et préserver l'environnement | 70 |
| 18.1. Préserver la diversité naturelle | 70 |
| 18.2. Garantir la qualité de l'air et la protection contre le bruit | 71 |
| 18.3. Assurer la protection de l'eau | 71 |
| 18.4. Donner priorité à la prévention des déchets | 72 |
| 18.5. Protéger les animaux, y compris les animaux d'élevage | 72 |
| 18.6. Donner aux pouvoirs publics le rôle de modèle | 73 |
| 19. Améliorer la santé | 74 |
| 19.1. Accorder la priorité à la prévention | 74 |
| 19.2. Vivre dans un environnement sain | 75 |
| 19.3. Garantir une prise en charge médicale de proximité et conforme aux besoins | 75 |
| 19.4. Garantir la santé de tous | 76 |
| 19.5. Promouvoir une psychiatrie digne | 77 |
| 19.6. Accroître les droits des patients | 78 |
| 19.7. Garantir la qualité et le contrôle des coûts dans les hôpitaux | 79 |
| 19.8. Garantir les prestations des soins de longue durée | 80 |
| 19.9. Garantir le financement du système de santé | 81 |
| 20. Allier une agriculture proche de la nature à une alimentation saine | 81 |
| 20.1. Prôner une alimentation saine | 82 |
| 20.2. Rendre la politique agricole plus verte | 83 |
| 21. Promouvoir le sport pour tous | 84 |
| 22. Renforcer la créativité | 85 |

Chapitre IV

Assurer ses responsabilités à l'échelle européenne et mondiale

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 87 |
| 23. Approfondir l'Europe | 87 |
| 23.1. Ouvrir la voie vers un contrat d'avenir européen | 87 |
| 23.2. Renforcer le contrôle de la politique européenne au Luxembourg | 88 |
| 24. Concevoir une politique internationale responsable | 89 |
| 24.1. Œuvrer concrètement pour la paix | 89 |
| 24.2. Développer une politique de coopération cohérente | 91 |

Chapitre I

Renouveler la démocratie

Introduction

Nous voulons vivre dans une société moderne et une démocratie vertueuse caractérisée par l'égalité des personnes et des chances. Nous voulons une société ouverte dans laquelle tous apportent une participation égale, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes et quels que soient leur nationalité, leur âge, leur handicap, leur conviction ou leur identité sexuelle.

Nous voulons relancer notre démocratie. Cela présuppose que les administrations publiques se mettent au service des citoyennes et des citoyens et les intègrent davantage dans le processus de prise de décisions politiques. Nous souhaitons également raviver nos institutions sclérosées et redonner un sens à la responsabilité politique.

Les derniers mois ont fortement ébranlé le paysage politique luxembourgeois. Les citoyennes et les citoyens du Luxembourg recherchent un fil conducteur qui les guide vers la responsabilité politique. La politique a besoin d'idéaux, de valeurs et d'objectifs, faute de quoi elle cède aux luttes de pouvoir à court terme. Les élu-e-s qui se détachent trop du quotidien de la population n'accordent pas aux revendications légitimes des citoyens toute l'attention qu'elles méritent. C'est pourquoi nous voulons conforter la démocratie parlementaire et rendre les acteurs de la politique plus responsables de leurs actes.

1. Insuffler un vent nouveau à la politique

déi gréng veulent renforcer la confiance que les citoyennes et les citoyens accordent à la politique et aux institutions. La responsabilité politique ne doit pas devenir un vain mot, mais exiger que les représentants politiques assument leur responsabilité de manière cohérente. Les institutions et les administrations doivent servir les intérêts de la démocratie, des citoyennes et des citoyens, mais en aucun cas des intérêts particuliers ou ceux d'un parti politique.

Nous voulons que les processus de prise de décisions administratives et politiques deviennent plus transparents et efficaces. Nous voulons introduire une culture de « gouvernement transparent » à tous les niveaux et promouvoir le dialogue direct avec les citoyennes et les citoyens.

Nous instituons également davantage de démocratie dans le parlement et les conseils municipaux.

1.1. Édicter de nouvelles règles en matière de responsabilité politique

Quand un ministre outrepassé-t-il ses compétences et quand un fonctionnaire enfreint-il les règles de la convenance dans l'exercice de ses fonctions ? Bon nombre de ces questions ne sont pas réglées par notre arsenal législatif. En conséquence, les droits des citoyennes et des citoyens se voient affaiblis, tandis que, par endroits, l'arbitraire gagne du terrain.

Votez déi gréng pour :

- **introduire un code de conduite** valable tant pour les député-e-s que pour les élu-e-s communaux et les fonctionnaires. Ce code édictera leurs droits et devoirs en termes d'indépendance de l'exercice de leur fonction ;
- **présenter une loi concernant les ministres**, qui détermine les droits et les devoirs des membres du gouvernement. Cette loi fixera notamment, de manière transparente, le montant des indemnités ainsi que le montant et la durée des retraites et des pensions. En outre, elle réglera l'acceptation d'avantages en nature et de cadeaux et l'exercice de fonctions professionnelles ou d'activités de conseil ou d'arbitrage pendant et après le mandat gouvernemental ;
- **limiter la participation des ministres du gouvernement à un maximum de deux mandats successifs** ;
- **offrir la possibilité aux ministres de nommer jusqu'à trois conseillers personnels**. Il s'agirait d'employé-e-s politiques du gouvernement, dont les fonctions se situeraient à cheval entre les membres du gouvernement et les fonctionnaires non-politiques, et qui appuieraient la mise en œuvre des directives du gouvernement au sein des ministères. Les membres du cabinet ont droit à un détachement de leur activité régulière pendant la durée de leur mandat et peuvent également être recrutés dans le monde de l'industrie. À la fin de leur mandat, un terme est mis à leur fonction au sein du ministère ;
- **renforcer les droits de contrôle de l'exécutif par le parlement** en permettant par exemple qu'une minorité qualifiée de député-e-s puisse convoquer une commission d'enquête.

1.2. Renforcer les libertés fondamentales

La démocratie, c'est le droit de vote pour tous

Au XXI^e siècle, le Luxembourg souffre toujours de déficits démocratiques considérables. Quelque 40 pour cent de la population sont exclus du droit de vote national. Il en va de même pour les élections européennes et communales, où cette même population n'est pas sur un pied d'égalité avec les titulaires d'un passeport luxembourgeois.

Votez déi gréng pour :

- **étendre le droit de vote général actif aux citoyennes et aux citoyens étrangers pour les élections nationales à l'issue d'un séjour minimal de cinq ans au Luxembourg ;**
- **concéder le droit de vote aux élections européennes à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'UE résidant au Luxembourg, sans durée minimale de séjour ;**
- **ramener le droit de vote actif à 16 ans.** déi gréng estiment que les jeunes sont en droit de participer à la vie de la société. Avec l'extension du droit de vote, nous permettrons à davantage de jeunes de participer activement aux décisions, tant au niveau communal qu'au niveau national.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet au chapitre 4.1 portant sur la réforme du droit de vote.

Accès aux informations pour les citoyennes et les citoyens

Des médias, des organisations de la société civile, des citoyennes et des citoyens luxembourgeois se battent depuis des années pour obtenir l'accès à d'importantes informations publiques. Comment la population peut-elle comprendre les décisions politiques si les pouvoirs publics lui dissimulent des informations essentielles ? C'est pourquoi il est urgent d'introduire un droit d'accès aux informations pour les citoyennes et les citoyens.

Votez déi gréng pour :

- **mettre en œuvre une loi assurant à l'ensemble des citoyennes et des citoyens un accès aux documents relatifs aux procédures, actes et décisions administratives.** Les pouvoirs publics doivent garantir la libre disponibilité et la possibilité d'utiliser les données publiques ;
- **faire avancer le développement de la langue basée sur pictogrammes;**
- **rendre accessible aux personnes aveugles et malvoyantes les portails d'information, les revues et les textes officiels.**

Éducation et droits politiques

Les droits et devoirs des citoyens font partie intégrante d'une société démocratique. La connaissance de ces droits est la condition *sine qua non* d'une politique dynamique, transparente et honnête. Seuls des citoyennes et des citoyens bien informés peuvent pleinement exercer leurs droits et comprendre leurs devoirs.

La sensibilisation aux libertés fondamentales et l'éducation politique constituent de ce fait une tâche fondamentale pour toute démocratie. Les institutions garantissant ces droits doivent être consolidées.

Votez déi gréng pour :

- **permettre aux plus jeunes de vivre l'expérience de la participation démocratique au quotidien.** Les enfants et les adolescents aborderont le thème de la participation aux décisions dans les structures d'accueil, les écoles et les institutions, et y apprendront qu'ils ont voix au chapitre et qu'ils peuvent contribuer à façonner leur environnement conformément à leurs souhaits ;
- **développer l'éducation politique des adultes, des adolescents et des enfants** dans le cadre des matières enseignées à l'école, mais aussi de la formation générale des adultes. Ainsi une *Centrale pour l'Education Civique et Politique* peut assurer que tout le monde ait accès au savoir nécessaire;
- **créer une « Maison des droits de l'Homme »** dans laquelle toutes les institutions ayant trait aux libertés fondamentales trouvent leur place, comme par exemple le « Centre pour l'Egalité de Traitement » (CET), l'« Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand » (ORK), la « Commission des Droits de l'Homme » ou encore l'administration du Médiateur, le cas échéant ;
- **promouvoir l'idée de « l'assistance personnelle »** afin de permettre aux personnes à besoins spécifiques de vivre de façon indépendante et autodéterminée ;
- **renforcer les droits des enfants**, élargir les compétences de l'ORK et mettre à sa disposition les moyens adéquats ;
- **réformer l'institution du médiateur** et élargir son champ d'activité au-delà des simples activités de médiation. Ainsi le Médiateur obtiendra un droit de question au parlement et sera autorisé à suggérer des modifications de lois ;
- **introduire une loi relative aux donneurs d'alerte** afin de protéger les personnes qui découvrent et signalent des agissements illégaux, des anomalies ou des dangers pour l'Homme ou l'environnement, que ce soit au sein de leur société ou de leur administration, ou de manière externe, par le biais des autorités compétentes, de tiers ou de la presse.

Participation citoyenne à la politique communale

Les communes sont la pierre angulaire d'une réelle démocratie. C'est justement au niveau des communes que les personnes se sentent le plus fortement concernées par les décisions politiques et qu'elles attendent un droit de participation plus important.

Votez déi gréng pour :

- **remanier le processus de référendum communal** afin de simplifier le droit d'initiative des citoyennes et des citoyens ;
- **faire en sorte que les procédures d'information des citoyennes et des citoyens gagnent en simplicité et en transparence ;**
- **donner un cadre juridique plus robuste à la participation citoyenne** notamment pour ce qui a trait aux procédures budgétaires, aux plans d'aménagement et aux grands projets de travaux publics.

1.3. Moderniser les institutions

Au Luxembourg, le mode de fonctionnement des institutions et des lois démocratiques repose sur des concepts du XIX^e siècle. Leur adaptation aux réalités de la société ne s'est opérée que très progressivement au cours des dernières décennies, tout en se heurtant à une forte opposition. Le blocage de cette réforme doit être levé. Il ne suffit pas de réaliser, tous les vingt ans, un examen de la constitution ou du mode de fonctionnement du parlement et de procéder à des ajustements le cas échéant.

Votez déi gréng pour :

- **mettre en œuvre la réforme de la constitution.** Nous débattons de la réforme dans le cadre d'une vaste discussion publique, puis soumettrons les propositions à la population, qui se prononcera lors d'un référendum contraignant.

Réforme de la Chambre des Député-e-s

De même, il convient d'examiner le mode de fonctionnement du parlement et de certains aspects du processus législatif, afin d'accorder davantage d'importance à la transparence et à la participation citoyenne.

Votez déi gréng pour :

- **mettre un terme aux doubles mandats et revaloriser les mandats communaux.** La possibilité de cumuler un mandat de maire ou d'échevin et un mandat de député se traduit certes par une plus grande compétence communale au sein de la Chambre des Député-e-s, mais un tel cumul des mandats ne tient plus compte des défis si variés au niveau communal, national ou européen auxquels les représentantes et les représentants du peuple doivent faire face ;
- **intégrer une chambre régionale consultative qui examine exclusivement les textes législatifs concernant les communes ou le développement régional.** Cette chambre assumera une fonction exclusivement consultative et se composera de représentantes et de représentants des échevins et des maires ;
- **regrouper les quatre circonscriptions électorales en une seule circonscription électorale nationale** afin de procéder à un vote non proportionnel à l'instar des élections européennes ;
- **renforcer les compétences scientifiques de la Chambre des Député-e-s.** Actuellement, la Chambre des Député-e-s souffre de l'absence d'une équipe d'experts scientifiques en mesure de conseiller les député-e-s, indépendamment de leur parti politique, lors de l'examen des projets de loi ;
- **renforcer la fonction de contrôle du gouvernement par le parlement,** par exemple en élaborant des règles simplifiées pour la convocation d'une commission d'enquête ;
- **rendre publiques les réunions de commissions du parlement et autoriser la présence de collaborateurs des groupes politiques aux séances.** Ce n'est que de cette manière que le travail de la chambre deviendra plus transparent et qualitativement meilleur ;

- **conforter la proximité citoyenne de la chambre.** La Chambre des Député-e-s doit intensifier le dialogue direct avec les citoyennes et les citoyens. Cela implique notamment l'organisation de concertations sur les principaux thèmes politiques, avec participation publique ;
- **établir un registre national des lobbies pour créer une plus grande transparence et assurer un meilleur contrôle du travail des représentations d'intérêts.** Les groupes d'intérêts souhaitant s'adresser au gouvernement et aux député-e-s nationaux ou européens devront indiquer à ce registre quelles activités ils entendent poursuivre dans ce cadre et quels moyens financiers ils comptent y allouer.

La réforme du Conseil d'État

Du fait de son fonctionnement opaque et de sa composition antidémocratique, le Conseil d'État compte parmi ces organes de l'État qu'il est urgent de réformer.

Votez déi gréng pour :

- **modifier la procédure de nomination du Conseil d'État.** À l'avenir, ses membres seront nommés exclusivement par le parlement. Le droit de proposition reviendra au parti le moins bien représenté, en termes de nombre de député-e-s, au moment de la nomination ;
- **ajouter aux critères de nomination des quotas définissant la représentation des femmes et des hommes.** Avec seulement six représentantes sur 21 membres, les femmes sont aujourd'hui largement sous-représentées au Conseil d'État ;
- **renforcer les règles d'incompatibilité des mandats.** Actuellement, bon nombre de fonctionnaires ont la possibilité d'être représentés au sein du Conseil d'État parallèlement à leur qualité de fonctionnaire. Une règle d'incompatibilité mettra un terme à cette pratique et s'appliquera également aux membres des cabinets ministériels.

1.4. Prendre la réforme de l'administration à bras le corps

Nombre d'administrations publiques continuent à fonctionner avec beaucoup de lourdeur. Malgré l'existence d'un « Ministère de la Réforme administrative », le gouvernement actuel ne s'est pas donné suffisamment de moyens pour réaliser une réforme administrative de qualité. Les citoyennes, les citoyens et les entreprises se plaignent à juste titre des obstacles bureaucratiques et procéduraux.

Votez déi gréng pour :

- **faire de la simplification des procédures étatiques une priorité.** La réforme administrative sera accélérée pour que l'État puisse, grâce à de meilleures réglementations, simplifier et protéger la vie des citoyennes et des citoyens, là où cela est nécessaire ;
- **simplifier les procédures administratives et moderniser les services publics** afin que les délais de mise en œuvre courts deviennent la règle, que les citoyennes et les citoyens reçoivent rapidement les réponses à leurs demandes et cela sans que leur droit à la codécision ne s'en voie amputé ;

- **introduire une loi générale sur l'accès à l'information** (voir chapitre 1.2 « Renforcer les libertés fondamentales »).

Faire avancer la réforme du service secret

La Commission d'enquête parlementaire sur le SREL a achevé au courant de plus 50 réunions un travail d'élucidation approfondie. Dans son rapport final elle propose toute une série de mesures de réformes qu'il faut mettre en oeuvre rapidement.

Votez déi gréng pour :

- **donner au service secret une base légale solide** afin de préserver l'Etat de droit et les droits civiques ;
- **renforcer le contrôle parlementaire** et améliorer ses capacités de travail.

Guichets uniques

Pour les citoyennes, les citoyens et les entreprises, les « guichets uniques » constituent les points de contact centraux tant pour gérer les procédures administratives que pour obtenir des informations exhaustives sur les droits et les devoirs de chacun.

Votez déi gréng pour :

- **veiller à ce que les services des « guichets uniques » soient facilement accessibles à tous et bien représentés au niveau régional.**

Un fonction publique efficace et des fonctionnaires engagés

L'Etat et ses administrations doivent être au service des citoyens. déi gréng souhaitent une administration compétente, qui transpose de manière efficiente les programmes publics. Un Etat fort a besoin d'une administration innovante, qui considère les citoyens et citoyennes comme clients et les implique dans la conception des nouveaux services.

Votez déi gréng pour :

- **promouvoir la formation continue et le développement personnel** des fonctionnaires et tenir compte des évolutions démographiques dans la société et parmi les fonctionnaires ;
- **renforcer l'Etat comme employeur attractif** par la diversité des emplois et professions, une organisation de travail moderne, des méthodes de travail renouvelées et en offrant ainsi aux collaborateurs et collaboratrices des perspectives de carrière intéressante ;
- **utiliser avec bénéfice les possibilités de l'administration informatisée** afin de rendre l'échange d'information avec les citoyennes et les citoyens plus transparent, flexible et plus simple ;

- **respecter l'accord salarial négocié** par le gouvernement PSC-POSL qui doit valoir pour la période 2014-2015 et renégocier un nouvel accord pour les années 2016-2017 ;
- **prévoir dans le futur accord salarial avant tout des améliorations qualitatives**, tels que de meilleures offres en formation continue, des comptes épargne-temps, du congé supplémentaire, des avantages en nature (ex. : Job-tickets) ou une meilleure considération de la santé au travail ;
- respecter le nouveau statut des fonctionnaires tel qu'il vient d'être négocié. Nous allons cependant mettre le droit disciplinaire à l'ordre du jour du dialogue social.

2. Associer davantage de liberté à davantage de protection des données

Dans une société libre, l'objectif premier des droits des citoyens devrait être de garantir la liberté, car celle-ci est un facteur-clé de la participation sociale de tout un chacun. Cela s'applique en particulier à la société de l'information dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

Les technologies modernes de l'information et de la communication offrent de nouvelles possibilités pour l'apprentissage, la création, la participation politique et les échanges mondiaux. Internet notamment est devenu un outil d'émancipation sociale et de liberté d'option.

Pour assurer la réussite de la société de l'information, il faut que l'accès aux nouvelles technologies soit garanti à l'ensemble des citoyennes et des citoyens et que la législation soit continuellement adaptée à cette réalité numérique qui ne cesse d'évoluer. Si l'on veut comprendre l'évolution de la société et y prendre part activement, il est essentiel d'être doté de compétences en matière d'utilisation des médias classiques et modernes. L'utilisation des médias et les compétences dans ce domaine constituent donc une mission d'éducation et de formation. La société de l'information et la société de la formation sont indissociables.

2.1. Assurer l'accès aux nouveaux médias

Afin d'éviter que la société de l'information ne se transforme en piège de l'information, l'accès aux nouveaux médias doit être garanti à l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Votez déi gréng pour :

- **développer les réseaux de données rapides sur tout le territoire et les mettre à disposition comme service public universel.** Par ailleurs, il est nécessaire de disposer de suffisamment de locaux offrant un accès gratuit ou peu onéreux à Internet ;
- **promouvoir le développement des compétences dans le domaine des médias dans les écoles fondamentales et secondaires ;**
- **ancrer la neutralité des réseaux dans le droit national et international.** Seul un Internet libre peut favoriser davantage de transparence et de participation et promouvoir le partage et la multiplication des connaissances, l'innovation technologique et l'échange culturel ;

- **renforcer la promotion de l'utilisation de formats de données et standards libres.** Cela comprend notamment l'utilisation de logiciels « open-source » dans les services publics et les écoles ;
- **œuvrer pour que l'offre Internet des administrations publiques soit multilingue et totalement accessible.** Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir utiliser ces services sans limitation ;
- **promouvoir l'utilisation des nouveaux médias dans les administrations** afin que celles-ci soient plus transparentes et plus proches des citoyennes et des citoyens ;
- **préserver l'héritage numérique de la société de l'information pour les générations futures.** Nous élaborerons des règles juridiques claires pour encadrer l'archivage des documents « virtuels » publics et privés et donnerons à la bibliothèque nationale et aux archives nationales les moyens et les infrastructures nécessaires à l'exécution de leurs tâches ;
- **reconnaître officiellement la langue des signes des sourds** et officialiser le statut des interprètes en langue des signes.

2.2. *Garantir le pluralisme des médias*

La démocratie n'est possible que dans une société de la connaissance ouverte. déi gréng s'engagent pour une société médiatique diversifiée et pluraliste et souhaitent garantir une offre de haute qualité en matière de presse, de radio et de télévision.

Pour déi gréng, il s'agit, d'une part, de conserver la liberté des médias et, d'autre part, de ne pas déresponsabiliser les médias en ce qui concerne le développement de la société.

Votez déi gréng pour :

- **promouvoir la diversité et la pluralité des médias** qui sont les garants de l'accès aux opinions indépendantes et critiques, aux informations et aux connaissances ;
- **réformer l'aide de l'État à la presse** et l'étendre aux médias d'information en ligne ;
- **valoriser le titre professionnel de « journaliste » sur le plan qualitatif** et chercher des solutions en concertation avec le conseil de la presse.

2.3. *Renforcer la protection des données*

La numérisation de notre mode de vie comporte également le risque de voir nos libertés personnelles et nos droits limités, voire détruits, par la collecte invisible et incontrôlée des données (moteurs de recherche, réseaux sociaux, téléphones portables géolocalisables, caméras de surveillance, ...). C'est la raison pour laquelle déi gréng s'investissent en faveur de l'adoption de lois strictes de protection des données et prônent la parcimonie en termes d'utilisation de données à caractère personnel. Les révélations d'Edward Snowden ont montré que la protection des données doit faire partie de la société digitale moderne tout comme la protection de l'environnement contribue à faire fonctionner l'économie.

Votez déi gréng pour :

- **faire du Luxembourg un pionnier européen et mondial dans le domaine de la protection des données ;**
- **réformer la législation en matière de protection des données** et mettre en place des normes de protection des données et des mécanismes de contrôle chez les acteurs publics et privés ;
- **systématiquement protéger les données à caractère personnel dans les bases de données publiques** au moyen de mesures d'encodage et de protection du réseau. Les données à caractère personnel devront, si possible, être rendues anonymes et n'être conservées qu'aussi longtemps que cela s'avère absolument nécessaire ;
- **prôner le principe de minimisation des données.** L'État et les communes ne doivent collecter que les données dont le traitement scientifique ou administratif s'avère absolument nécessaire ou qui contribue au développement de la société. Quant aux fournisseurs de services privés, ils ne doivent exiger que les données qui sont essentielles pour leur offre et, dans la mesure du possible, proposer une utilisation anonyme ;
- **renforcer le droit à l'autodétermination en matière d'information.** L'ensemble des citoyennes et des citoyens doit pouvoir déterminer quelles données relatives à leur personne peuvent être collectées par des fournisseurs privés ou commerciaux (selon le principe de l'« opt-in » au lieu de l'« opt-out ») et obtenir des renseignements concernant les objectifs visés, l'usage et l'accès aux données par des tiers ;
- **renforcer les moyens humains et matériels de la Commission nationale de protection des données (CNPD)** et les adapter à la charge de travail croissante. Toutes les banques de données de l'État doivent être répertoriées, et les abus signalés par les citoyennes et les citoyens doivent faire l'objet d'un traitement plus rapide et plus systématique. En outre, la commission a besoin de moyens de rétorsion afin de sanctionner les infractions ;
- **introduire une réglementation encadrant l'utilisation de systèmes de caméras ainsi que le stockage des données qu'ils génèrent.** Les caméras de surveillance présentes actuellement dans les lieux publics seront réduites au strict minimum après des évaluations régulières et accessibles au public. Les caméras de surveillance enregistrant de grands espaces publics seront retirés ;
- **soutenir le « droit de se faire oublier » sur Internet** qui permet, par exemple au moment de la résiliation d'un compte d'utilisateur, d'un abonnement ou d'autres services en ligne similaires, d'effacer définitivement toutes les données à caractère personnel, si tel est le souhait de la personne concernée ;
- **lutter contre le « cybermobbing » ou harcèlement en ligne.** Il convient de lutter contre la diffamation, le harcèlement, les insultes, voire les menaces, qu'ils soient du fait d'adultes, d'enfants ou d'adolescents, au moyen de programmes ciblés de prévention et de sensibilisation ;
- **œuvrer pour une amélioration considérable des règles de protection des données** et du droit à l'autodétermination en matière d'information au niveau de l'UE (ea : abolir la conservation de données).

2.4. Faire usage de la culture en réseau

Grâce à la révolution numérique et au réseau mondial via Internet, il est aujourd'hui possible d'échanger librement de la musique, des photos, des films et des jeux vidéo. Cet échange de fichiers (« filesharing ») d'œuvres protégées par des droits d'auteurs entre en conflit avec le droit existant en matière d'échange de biens culturels dans le monde « réel ». Il nous faut résoudre ce conflit et adapter, en partie, le droit existant aux nouvelles données de l'ère Internet. De cette manière, nous pourrions trouver un juste équilibre entre les intérêts de ceux qui créent la culture et de ceux qui l'utilisent. Néanmoins, une réforme adéquate du droit d'auteur n'a de sens que si elle s'applique également au-delà des frontières géographiques et si elle est mise en œuvre à l'échelle de l'UE.

Votez déi gréng pour :

- **défendre le droit aux copies privées**, y compris pour les nouveaux supports de données et formats ;
- **empêcher que les fournisseurs d'accès à Internet se transforment en instance privée de contrôle et de police** et exercent une censure ou décident de sanctions de manière indépendante ;
- **encourager la dépenalisation de l'utilisation à des fins non commerciales d'œuvres protégées par le droit d'auteur sur Internet ;**
- **examiner des modèles d'une licence forfaitaire de téléchargement (« forfait culture ») pour les abonnements Internet** et des concepts alternatifs et **exiger leur mise en place au niveau européen. Assurer que** les revenus constitueront une rémunération pour les biens culturels qui sont protégés par des droits d'auteur et partagés sur le réseau.

3. Œuvrer pour l'égalité des droits et la reconnaissance

La politique, l'économie et la société doivent faire en sorte que femmes et hommes soient mis sur un pied d'égalité. Pour qu'ils puissent se compléter mutuellement et faire avancer la société, les femmes et les hommes doivent jouir de chances égales, que ce soit au sein de la famille ou au travail.

déi gréng s'engagent pour une société où la discrimination du fait du sexe est révolue, à l'instar des rôles traditionnels et rigides des hommes et des femmes.

3.1. Encourager l'accès des femmes à des postes de direction

déi gréng est le seul parti politique luxembourgeois à mettre en pratique le concept d'égalité des sexes : depuis la fondation du parti il y a 30 ans, la parité régit le quotidien vert, tant au sein des organes que sur les listes. Notre objectif reste le même : intégrer des stratégies de parité entre les sexes afin de conforter la présence des femmes en politique, aux postes de direction dans l'économie et au sein des institutions étatiques, et obtenir ainsi l'égalité des sexes.

Votez déi gréng pour :

- **promouvoir des listes électorales paritaires au moyen d'une modification de la loi de financement des partis politiques**, par exemple en mettant en place des baisses de subventions pour les partis ne constituant pas de listes électorales paritaires ;
- **soutenir la proposition européenne d'intégrer des règles de quotas s'appliquant aux organes de direction des entreprises privées et les mettre en application rapidement**. Cela permettra de limiter le soutien plus fort qu'offrent les supérieurs hiérarchiques masculins à leurs collaborateurs masculins, et d'aider les femmes à gravir plus rapidement les échelons et à atteindre des postes de direction dans les grandes entreprises ;
- **s'assurer que les administrations d'État et les institutions publiques donnent l'exemple lors de la nomination de leurs cadres et de leurs dirigeants** et que ces positions sont prioritairement occupées par des membres du sexe sous-représenté ;
- **soutenir avec force la politique d'égalité des sexes et ses mesures lors de l'élaboration des budgets nationaux et communaux**.

3.2. Encourager les hommes dans leur rôle de père

Aujourd'hui encore les perspectives d'évolution des femmes sont nettement plus restreintes que celles des hommes. Lorsque la famille s'agrandit, les femmes optent plus souvent que les hommes pour un poste à temps partiel, et vont parfois jusqu'à mettre leur carrière en suspens. Or, il apparaît que bien qu'elles gagnent moins que les hommes et que leur ascension sociale soit plus difficile, les femmes sont, en moyenne, mieux formées que les hommes.

Votez déi gréng pour :

- **intégrer des sanctions au règlement grand-ducal du 10 juillet 1974 relatif à l'égalité de la rémunération entre les hommes et les femmes pour un même travail** afin qu'à l'avenir soient sanctionnées les différences de rémunération entre les hommes et les femmes pour un même travail ;
- **faire avancer le projet de loi sur les comptes épargne-temps** qui doit permettre aux travailleuses et aux travailleurs d'adapter leur temps de travail aux circonstances de la vie et à leur situation familiale sans pour autant perdre le droit à une pension ;
- **accroître la flexibilité du congé parental** afin, d'une part, de soutenir les femmes dans l'organisation de leur carrière et, d'autre part, d'encourager les hommes à prendre un congé parental ;
- **étendre le congé de paternité et flexibiliser le congé parental** pour les pères de façon à ce qu'il puisse être pris immédiatement après la naissance de l'enfant et non seulement à la fin du congé de maternité de la mère ;
- **soutenir la participation des pères à l'éducation des enfants et renforcer le lien qui les unit aux nouveau-nés ;**

- **introduire à l'échelle nationale un système de garde d'enfants gratuit, de haute qualité, de la petite enfance au diplôme de fin d'études secondaires ;**
- **encourager les entreprises à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale**, par exemple en prenant des mesures concrètes comme l'instauration d'horaires flexibles ou la création de crèches internes à l'entreprise, ... ;
- **en matière de formation scolaire et professionnelle, mettre un terme à l'orientation en fonction des sexes et promouvoir les choix de métiers hors du commun pour l'un ou l'autre sexe ;**
- **adapter l'offre de conseil, d'information et de formation continue aux exigences spécifiques de la vie des femmes et des hommes.** Cela comprend également le soutien aux mesures de réorientation et de réinsertion professionnelle.

3.3. Garantir l'égalité des droits en matière de retraite et de fiscalité

Notre système de retraite et de fiscalité reflète une vision archaïque de répartition des rôles dans laquelle les femmes sont considérées comme des mères et des fardeaux pour leur époux qui subvient aux besoins de la famille. En conséquence, le système encourage en particulier les femmes qui bénéficient d'un revenu plus modeste à marquer une pause dans leur carrière professionnelle afin de se consacrer à l'éducation des enfants, puis à travailler à temps partiel. Cela va à l'encontre de toutes les visions modernes d'égalité de traitement au sein de la famille et au travail, et conduit fréquemment à des pensions plus faibles et à la pauvreté chez les femmes âgées. Les femmes élevant seules leurs enfants et les femmes divorcées sont les plus touchées par ces inégalités.

Votez déi gréng pour :

- **introduire un droit autonome à la pension pour toutes les femmes et tous les hommes.** Cela signifie que, même en cas d'interruption de l'activité professionnelle, par exemple, un montant minimal obligatoire sera versé à la caisse de pension ;
- **abandonner l'imposition conjointe des partenaires pour passer à une imposition individuelle.**

3.4. Garantir l'autodétermination du corps et des projets de vie

déi gréng s'engagent pour une société soucieuse de l'égalité des sexes et pour une vie autodéterminée. L'autodétermination s'applique aussi au corps ainsi qu'aux droits des femmes et des hommes de décider librement de l'usage de leur corps et de l'organisation de leur vie.

Votez déi gréng pour :

- **introduire une offre globale d'éducation sexuelle pour les jeunes.** Nous nous engageons pour que les filles et les garçons aient une compréhension diversifiée et éclairée de la sexualité. Le thème de la recherche de l'identité sexuelle fait également partie intégrante de l'éducation sexuelle ;
- **réformer la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.** Une interruption volontaire de grossesse ne doit pas être considérée comme un délit. De plus, nous supprimerons la deuxième consultation obligatoire. Les coûts d'intervention seront assumés par la caisse d'assurance maladie ;
- **réformer la loi sur le mariage et le divorce.** Ce n'est que lorsque les droits et devoirs des époux auront été adaptés aux nouvelles réalités de la société grâce à une nouvelle loi sur le mariage que nous pourrons mettre un terme à la lutte de longue date pour une loi moderne sur le divorce. Constituer la garde commune des enfants comme principe de base, peu importe le statut civil des parents (marié, en concubinage, pacsé ou divorcé).

3.5. Garantir l'égalité des droits quelle que soit l'identité sexuelle

déi gréng s'engagent pour une politique concédant à chaque personne les mêmes droits en matière de libre épanouissement de la personnalité et d'autodétermination sexuelle. C'est la raison pour laquelle nous entendons promouvoir l'égalité juridique et sociale et lutter activement contre la discrimination.

Votez déi gréng pour :

- **lever les barrières qui entravent l'accès au mariage et à l'adoption du fait de l'orientation sexuelle, du sexe ou de l'identité ;**
- **reconnaître l'intersexualité et la transsexualité et simplifier les démarches administratives pour ces personnes ;**
- **soumettre au débat et définir les conditions-cadres juridiques de la médecine reproductive.** En particulier, cela concerne le désir des couples homosexuels d'avoir des enfants (don d'ovules ou d'embryons, recours à une mère porteuse).

3.6. Lutter contre le fléau de la violence domestique

Toute femme et tout homme est en droit de profiter d'une vie exempte de violence domestique ou sexuelle. Il convient, en particulier, de protéger les femmes et les enfants contre la violence et la maltraitance domestiques.

Votez déi gréng pour :

- **accorder la priorité absolue à la protection des victimes et des enfants lors du remaniement de la loi sur la violence domestique ;**
 - **développer l'accompagnement des victimes** et promouvoir les concepts de suivi et de traitement qui donnent de bons résultats ;
 - **élargir l'offre de structures de logements (« foyers »)**, aussi bien pour les femmes et les enfants, que pour les hommes victimes de violences ;
 - **interdire les pratiques de mutilation sexuelle des femmes et des hommes** et poursuivre en justice ceux qui, à l'étranger, infligent des mutilations sexuelles à des femmes ou des hommes résidant au Luxembourg ;
- élaborer une stratégie globale d'information et de lutte contre les mutilations sexuelles et apporter une aide concrète aux victimes.**

3.7. Un cadre légal pour la prostitution

Les femmes et les hommes qui doivent se prostituer, tombent dans une situation irrespectueuse des droits humains. Dans une société paritaire, les femmes et les hommes ne considèrent pas leurs partenaires sexuels comme une marchandise.

La prostitution et la traite d'êtres humains sont toujours intimement liées, mais ces cas ne peuvent être isolés que si on constitue un cadre légal pour le métier. Il faut combattre avec véhémence la traite humaine et créer un cadre légal pour prostitution volontaire.

L'interdiction de la prostitution pousse les acteurs de la prostitution dans l'illégalité.

Votez déi gréng pour :

- **lutter sans relâche contre les diverses formes de traite des femmes, de la prostitution forcée, de l'exploitation de prostituées au mépris de la dignité humaine et du proxénétisme ;**
- **garantir aux prostituées qui ont choisi ce métier volontairement et qui travaillent sans proxénète une couverture en matière de droit du travail.** Par ailleurs, ces femmes doivent pouvoir bénéficier d'une assurance sociale et d'une protection en matière de santé ;
- **étendre l'aide aux prostituées afin de faciliter leur sortie de la prostitution,** par exemple au moyen de projets impliquant des éducateurs de rue et des services de conseil de proximité ;
- **élaborer des programmes pour une éducation sexuelle** qui se fonde sur le respect mutuel et l'égalité entre les hommes et les femmes.

4. Faciliter l'inclusion

D'ici 2060, le nombre d'habitants de l'Union Européenne diminuera de plus de 50 millions et la population active sera déjà à la baisse à partir de 2017. Sans immigration, l'équilibre économique et sociopolitique de l'UE est menacé.

En matière d'immigration, le Luxembourg présente une particularité qui le distingue du reste de l'Europe : près de 44 pour cent de ses habitants ne sont pas Luxembourgeois. De plus, l'immigration nette de plus de 5 000 personnes par an se traduit par un accroissement de la population. Les immigrantes et les immigrants contribuent, en outre, au dynamisme de notre économie : trois entreprises sur quatre sont créées par des non-Luxembourgeois qui, ce faisant, créent des emplois.

Sur le plan politique, nous sommes confrontés à de nombreux défis dans le domaine de l'immigration : les perspectives scolaires des enfants de familles issues de l'immigration sont inférieures à celles de la moyenne. En outre, la participation des non-Luxembourgeois à la vie politique est insuffisante. Enfin, le comportement envers les personnes qui demandent l'asile au Luxembourg doit être amélioré.

4.1. Élargir le droit de vote

Du fait de notre loi électorale, bon nombre de personnes résidant dans notre pays sont exclues d'une participation politique active. Aujourd'hui encore, une dérogation s'applique au Luxembourg pour les élections européennes et elle ternit l'image du pays.

déi gréng s'engagent pour un droit citoyen moderne libérant la participation politique d'un carcan à la fois archaïque et fondé sur une vision qui place les nationalités sur un piédestal. C'est pourquoi nous réformerons le droit de vote afin que le débat sur l'avenir du Luxembourg puisse être enrichi de la précieuse contribution des immigrés.

Votez déi gréng pour :

- **ramener le droit de vote actif à 16 ans.** déi gréng estiment que les jeunes sont en droit de participer à la vie de la société. Avec l'extension du droit de vote, nous permettrons à davantage de jeunes de participer activement aux décisions, tant au niveau communal qu'au niveau national.

Élections européennes

S'agissant des élections européennes, l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'UE résidant au Luxembourg pourront voter soit dans leur pays d'origine, soit au Luxembourg. S'ils souhaitent voter au Luxembourg, ils doivent se faire inscrire sur les listes électorales, avoir habité au Luxembourg pendant au moins deux ans, ou cinq ans s'ils souhaitent faire usage de leur droit de vote passif.

Votez déi gréng pour :

- **renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation relatives à l'inscription des citoyennes et des citoyens sans passeport luxembourgeois sur la liste électorale ;**

- **concéder le droit de vote aux élections européennes à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'UE résidant au Luxembourg, sans durée minimale de séjour.**

Élections nationales

Les citoyennes et les citoyens de l'UE restent exclus de l'élection du parlement luxembourgeois. Or, cela fragilise la légitimité du parlement, car les député-e-s ont pour mission de représenter l'ensemble des citoyennes et des citoyens du pays, et non pas uniquement les titulaires d'un passeport luxembourgeois.

Votez déi gréng pour :

- **étendre le droit de vote général actif également aux citoyennes et aux citoyens étrangers pour les élections nationales à l'issue d'un séjour minimal de cinq ans au Luxembourg.** Ils doivent être automatiquement inscrits sur les listes électorales si cela ne leur fait pas perdre, à leur insu, leur droit de vote dans leur pays d'origine. Dans ce cas, les citoyennes et les citoyens non-Luxembourgeois devraient aussi respecter l'obligation de vote en vigueur au Luxembourg.

Élections communales

La participation aux élections communales doit être ouverte à l'ensemble des personnes, qu'elles soient des citoyennes et des citoyens de l'UE ou non, si elles se sont inscrites sur les listes électorales. Là aussi, le droit de vote deviendra une obligation de vote afin que toutes les citoyennes et tous les citoyens jouissent des mêmes droits et devoirs.

Votez déi gréng pour :

- **introduire l'inscription automatique des citoyennes et des citoyens non-luxembourgeois sur les listes électorales destinées aux élections communales.** Dans ce cas, les citoyennes et les citoyens non-Luxembourgeois devraient aussi respecter l'obligation de vote en vigueur au Luxembourg ;
- **ramener la durée de séjour minimal qui conditionne l'exercice du droit de vote passif au niveau communal de cinq ans, comme cela est le cas actuellement, à trois ans.**

4.2. *Bâtir des ponts pour les immigrants*

La langue luxembourgeoise constitue un facteur d'intégration fondamental. Il n'est cependant guère efficace de vouloir la promouvoir principalement par la législation sur la nationalité. En effet, seuls 0,5 pour cent des immigrants sont concernés par la procédure de naturalisation. Les 99 pour cent restants ne sont pas touchés par la loi sur la nationalité et ne sont donc pas suffisamment encouragés à apprendre la langue luxembourgeoise.

Votez déi gréng pour :

- **regrouper les compétences ministérielles dans le domaine de l'immigration** afin que le processus qui s'étend de l'immigration à la naturalisation s'accompagne de programmes adéquats ;
- **orienter notre système d'éducation et de formation vers l'ensemble des enfants et des adultes qui vivent dans notre pays** (voir le chapitre « École »). Les étudiants issus d'États tiers bénéficieront d'un accès facilité aux études au Luxembourg ;
- **réformer la nouvelle loi sur la nationalité** et permettre aux immigrants d'accéder à la naturalisation après un séjour de cinq ans dans notre pays ;
- **offrir aux citoyennes et aux citoyens étrangers qui arrivent au Luxembourg de meilleures possibilités d'apprendre le luxembourgeois ;**
- **évaluer le programme de « congés linguistiques » mis en place et financé par l'État et, si nécessaire, l'améliorer ;**
- **défendre et développer notre diversité linguistique comme l'une de nos forces.** Le luxembourgeois est important, au même titre que l'allemand, le français et l'anglais. Le Luxembourg a besoin de ces quatre langues et doit les promouvoir. Néanmoins, la diversité linguistique ne doit pas conduire à l'exclusion.

4.3. Humaniser la politique des réfugiés

La politique européenne des réfugiés et d'asile est marquée par la répression, l'absence de solidarité et le repli sur soi. La responsabilité en incombe principalement à la Convention de Dublin selon laquelle les demandeurs d'asile doivent déposer leur demande dans le premier pays par lequel ils entrent dans l'UE. C'est la raison pour laquelle les pays bordant la Méditerranée doivent accepter le plus grand nombre de réfugiés, et ce, bien au-delà de leurs capacités. La problématique de l'asile restera entière tant qu'une politique claire de l'UE n'aura pas été définie pour promouvoir et régulariser l'immigration légale en provenance d'États tiers.

Le Luxembourg doit consentir davantage d'efforts pour sa politique des réfugiés. En effet, l'accueil des réfugiés est mal coordonné et les directives européennes qui régulent le statut et les droits des demandeurs d'asile ont été mises en œuvre avec beaucoup de retard dans notre pays.

Votez déi gréng pour :

- **promouvoir une politique commune d'asile de l'UE qui se base sur la Convention de Genève et qui la respecte ;**
- **se mobiliser au niveau de l'UE afin d'élargir les possibilités d'immigration légale en provenance d'États tiers,** en particulier par le biais du concept de la « migration circulaire ». Par « migration circulaire », on entend l'autorisation d'une immigration limitée dans le temps et coordonnée au niveau des pays partenaires, en particulier à des fins de formation de sorte que les immigrantes et les immigrants puissent appliquer les compétences acquises au Luxembourg dans leur pays d'origine. Ce principe permet d'empêcher l'exode des cerveaux ;

- **renforcer la coopération entre le gouvernement et les communes** afin de garantir un accueil digne des réfugiés dans toutes les communes. À cet égard, il est important que le gouvernement reste compétent en matière de répartition des réfugiés dans les différentes régions du pays, tout en soutenant les communes et les associations sociales pour que l'accueil des réfugiés se fasse dans des conditions humaines et socialement acceptables. Un système national de quotas devrait contraindre les communes à s'occuper de l'accueil et de l'insertion de réfugiés ;
- **œuvrer pour que les personnes en situation de séjour temporaire depuis une longue période puissent aussi rester durablement dans notre pays, sous certaines conditions (enfants, intégration professionnelle, formation, ...).**

5. Un Etat neutre face aux convictions

déi gréng sont d'avis que les convictions religieuses ou laïques de tout un chacun relèvent de la sphère privée. Afin d'instituer une justice au niveau des convictions, nous voulons adapter les relations entre l'Etat et les religions aux réalités sociétales d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous entendons adapter les relations entre l'Etat et les communautés religieuses à la vision actuelle de la religion et de l'Etat. Cela comprend, outre la séparation de l'Etat et de l'Eglise, l'égalité de traitement, quelles que soient les convictions religieuses.

Votez déi gréng pour :

- **organiser les relations financières entre l'Etat et les organisations religieuses de sorte à laisser les citoyennes et les citoyens déterminer si oui ou non, et, le cas échéant, qui ils souhaitent soutenir.** Dans un contexte de stricte séparation financière entre l'Eglise et l'Etat, un système d'impôt religieux volontaire pourrait répondre à cette exigence ;
- **ouvrir les édifices religieux peu fréquentés et en possession de l'Etat ou des Communes davantage à des usages non-religieux.** En cas de besoin et dans le respect de la protection des monuments historiques, il devrait être possible d'affecter ces bâtiments à d'autres fins sociétaux.
- **développer l'offre de cérémonies laïques (par exemple : naissances, mariages et funérailles)** et créer des infrastructures au niveau communal et régional qui garantissent une mise en œuvre attrayante et respectueuse ;
- **promouvoir le développement de cimetières forestiers (dépôt des cendres aux racines d'un arbre) et de prés destinés à la dispersion des cendres ;**
- **introduire un enseignement des valeurs neutre et uniforme pour tous les élèves,** afin de remplacer le système actuel de répartition des élèves entre enseignement de la religion et de la « morale laïque ». Cela favorisera la cohésion sociale et sera conforme au rôle d'intégration que joue l'école publique fondamentale et secondaire ;
- **célébrer la Fête nationale de manière laïque.** Puisque nous vivons dans une société marquée par le brassage des croyances et que la Fête nationale devrait être une journée dédiée à toutes les personnes qui vivent au Luxembourg, déi gréng proposent d'organiser les cérémonies officielles dans un cadre neutre sur le plan religieux (laïque).

6. Prévenir la toxicomanie décriminaliser la consommation

La politique verte en matière de drogues repose sur une prévention honnête et exempte de tout préjugé, une minimisation systématique des risques et la thérapie. Cela permet de décharger la police et la justice et de désengorger les prisons. Les stupéfiants et substances psycho-actives font partie de toute société. Leur consommation fait partie du droit à l'auto-détermination des personnes adultes, mais il faut minimiser tous les risques de santé. De nombreuses personnes souffrent des conséquences négatives de la politique actuelle en matière de lutte contre les drogues qui consiste à considérer l'usage de certaines drogues comme acte criminel. Une politique misant tout sur la tolérance zéro et la répression ne peuvent être une solution pour déi gréng. C'est pourquoi nous nous attachons à conduire un travail de prévention productif, à promouvoir un usage responsable des drogues et à mettre en place une protection efficace pour les enfants et les adolescents. À cet égard, une attention particulière doit être accordée à la prévention dans le domaine des drogues synthétiques à la mode (« designer drugs ») qui connaissent une croissance exponentielle.

Cela n'est possible qu'à la faveur d'une dépénalisation aussi bien de la consommation que de la détention de petites quantités de drogues illégales. Aujourd'hui, on fait une distinction plutôt arbitraire et dépourvue de fondement scientifique entre drogues légales et illégales. Une classification en fonction de la quantité et de la nocivité des substances permettrait une approche plus raisonnable des drogues. Nous défendons la décriminalisation de l'auto-consommation du Cannabis et nous soutenons l'utilisation des substances médicales du Cannabis à des fins thérapeutiques dans un cadre scientifique.

Votez déi gréng pour :

- **informer les adolescents et les adultes sur les risques de la dépendance à l'alcool.** De plus, nous offrirons une aide améliorée et individualisée aux personnes qui souffrent de dépendance à l'alcool et à leur entourage ;
- **réformer la législation relative aux drogues** et regrouper les lois et la réglementation existantes dans une loi sur les drogues cohérente intégrant l'ensemble des stupéfiants et proposant des limites d'âge uniques pour les substances présentant un potentiel de dépendance similaire ;
- **porter une attention accrue aux drogues à la mode et aux drogues festives,** informer sur les risques et les dangers qu'elles représentent et faire reculer l'usage de drogues synthétiques ;
- **réglementer juridiquement la vente et la consommation de cannabis par les adultes ;**
- **lutter contre l'abus de médicaments,** en particulier les somnifères, les sédatifs et les antidouleurs qui génèrent une dépendance ;
- **augmenter substantiellement les ressources financières et humaines affectées à la prévention,** en particulier dans le domaine de la protection des enfants et des adolescents, sans pour autant négliger l'information aux parents ;
- **mettre en œuvre un vaste concept de prévention** reposant sur des programmes mobiles en matière de drogues dans les écoles, lors d'événements publics, de concerts et dans d'autres établissements destinés aux jeunes (travail d'information et de sensibilisation, « drug checking »). Il faut en outre mieux développer le réseau des programmes et services existants. À cette fin, les enfants et les adolescents ne doivent pas être informés sur les drogues et les dépendances qui en découlent par la police, mais par un personnel socio-éducatif spécialement formé ;

- **décentraliser les structures d'accompagnement (par ex. les piqueries).**

7. Prévenir les délits et protéger les victimes

7.1. Axer l'exécution des peines sur la prévention

Au cours des dernières années, la politique en matière juridique et pénitentiaire s'est excessivement concentrée sur le renforcement des dispositifs de répression. Or, cette approche a négligé l'une des principales responsabilités d'une politique de sécurité efficace dans une démocratie libérale : la prévention des délits et la protection des victimes. Il va de soi que les infractions doivent être sanctionnées : c'est le devoir de l'État de droit. Toutefois il faut aussi tenter de prévenir les délits.

Cela concerne en particulier le régime d'exécution des peines luxembourgeois. Ce dernier doit principalement viser à éviter la récidive des détenus. Une coopération plus étroite entre les divers ministères concernés (justice, travail, sécurité sociale) est nécessaire à cet égard.

Votez déi gréng pour :

- **créer une législation qui règle clairement les droits des victimes et les prestations auxquelles elles peuvent prétendre dans notre société ;**
- **augmenter les moyens alloués au travail de prévention**, notamment pour le travail social conduit dans les écoles et les quartiers ;
- **renforcer le travail de réhabilitation sociale avec les détenus du centre pénitentiaire de Schrassig et les adolescents des établissements éducatifs** afin de les préparer à leur future liberté. Intensifier l'accompagnement et fournir un soutien matériel prolongé après la libération des détenus sont la clé de la réussite pour éviter la récidive ;
- **demander l'élaboration de statistiques claires sur les récidives** afin que la qualité de notre régime de détention puisse faire l'objet d'une évaluation ;
- **construire des structures d'accueil adéquates afin de garantir le traitement respectueux des personnes** dont l'irresponsabilité mentale et pénale a été reconnue (article 71 du Code pénal) ;
- **s'assurer de la construction d'une nouvelle maison d'arrêt** afin que les détenus en attente de jugement et les détenus condamnés puissent être séparés ;
- **œuvrer pour que les mineurs ne soient pas détenus dans des bâtiments relevant du système classique de détention**, mais dans des institutions adaptées ;
- **offrir aux établissements pénitentiaires la possibilité d'engager du personnel avec des compétences diverses**. Par conséquent, le personnel pénitentiaire ne peut plus être exclusivement recruté dans l'armée;
- **permettre au personnel pénitentiaire de participer à des formations afin qu'il puisse assumer davantage de responsabilités dans le cadre de la prise en charge des détenus** et procéder à l'échange de personnel entre les différentes infrastructures pénitentiaires après la construction de la maison d'arrêt ;
- **promouvoir le recours au bracelet électronique** à condition qu'il ne soit utilisé qu'avec l'accord du délinquant condamné.

7.2. Moderniser l'État de droit

L'organisation de la justice et de la police doit être améliorée. Dans ce contexte, les concepts de « Cour suprême », de « Conseil supérieur de la justice » (qui reste à créer) et de réforme de l'inspection générale de la police jouent un rôle de premier plan.

Votez déi gréng pour :

- **promouvoir la médiation judiciaire et extrajudiciaire**, par exemple dans le domaine de la « médiation civile commerciale », mais aussi dans tous les autres domaines, afin de décharger les tribunaux et de réduire les durées et les coûts des procédures ;
- **introduire la possibilité de plaintes collectives**, afin de mieux regrouper les plaintes individuelles de consommateurs et de les faire valoir devant les tribunaux ;
- **rendre la jurisprudence accessible à tous**. Les jugements doivent être publiés à l'attention du public général, conformément aux exigences de la loi sur la protection des données ;
- **promouvoir et mettre en œuvre une pratique de travail interdisciplinaire au sein du tribunal pour enfants**. Selon la problématique, le juge qui préside l'audience sera soutenu par deux échevins ou experts (travailleurs sociaux, pédagogues, ...). Le personnel sera renforcé de manière adéquate ;
- **réformer l'« Office National de l'Enfance » (ONE)** et allouer davantage de moyens aux services sociaux qui dépendent du tribunal pour enfants ainsi qu'à leurs partenaires. De cette manière, les enfants, les adolescents et leur famille pourront être accompagnés de façon optimale. Le bien-être de l'enfant ne doit pas être compromis par la perte de temps, la bureaucratie ou les critères budgétaires ;
- **soutenir l'idée de la création d'une juridiction suprême (« Cour Suprême »)**. De plus, il faut introduire la possibilité de se pourvoir en cassation dans le droit administratif et permettre le contrôle de la constitutionnalité par tous les tribunaux. Ainsi la Cour Suprême, en tant que dernière instance, prévaudrait contre la cour de cassation et déciderait de la constitutionnalité des législations individuelles ;
- **soutenir la création d'un « Conseil Supérieur de la Justice »**. Celui-ci ne sera pas uniquement composé de juges, mais aussi de membres indépendants du barreau et de la société civile ;
- **réformer l'« Inspection Générale de la Police » (IGP)** afin qu'elle puisse travailler de manière entièrement indépendante de la police et ainsi remplir sa mission de contrôle.

Chapitre II

Travailler et vivre dans une économie verte

Introduction

La profonde crise financière et de la dette qui secoue le monde depuis cinq ans touche désormais aussi le Luxembourg. En raison de la structure monolithique de son économie et de la prédominance de sa place bancaire, notre pays est bien plus exposé à cette crise qu'il ne l'a ressenti jusqu'ici. Les taux de croissance qui, ces dernières années, ont financé une politique budgétaire dilapidatrice appartiennent au passé. Il est temps de repenser nos systèmes de protection sociale, notre politique de l'emploi, nos modes de vie et notre politique économique afin de garantir leur viabilité, y compris en période de ralentissement conjoncturel.

Cela nous donne parallèlement la possibilité de redéfinir les bases de l'économie de marché sur le plan social et écologique, de consolider les petites et moyennes entreprises locales et d'endiguer ainsi la crise de l'euro. Pour ce faire, nous devons penser davantage à l'échelle européenne car nous ne pourrions nous positionner durablement pour l'avenir que si nous agissons ensemble en Europe. Dans le cadre du réseau européen, nous devons impérativement veiller à juguler les marchés financiers et à être au service de l'économie « réelle » plutôt que l'inverse.

L'argent vite gagné ou la cupidité démesurée de croissance ne doivent pas être nos préceptes : l'être humain, son enracinement social, ses besoins, l'environnement et l'équité intergénérationnelle doivent bien plus être au cœur de nos préoccupations. Une politique verte veillera à ce que les petites et moyennes entreprises – qu'il s'agisse du secteur de l'artisanat, des services ou de l'industrie – mettent leur force innovatrice et leur dynamisme au profit de la reconversion écologique. Nous favorisons en premier lieu l'économie régionale sans pour autant négliger de l'intégrer au marché commun européen.

Toute politique qui mise sur une croissance aveugle de l'économie court vers la ruine. Aujourd'hui déjà, les coûts sociaux et écologiques de la croissance dépassent de loin son intérêt économique pour l'être humain. Dès lors, il faut privilégier une croissance utile, conciliant au mieux les aspects économiques, sociaux et écologiques. C'est pourquoi il nous faut, outre le produit intérieur brut, disposer de nouveaux indicateurs qui mesurent ce qui nous importe.

8. Axer la politique financière sur l'avenir

La dette publique du Luxembourg a presque été multipliée par trois au cours des sept dernières années. Cette hypothèque pèse lourd sur les générations à venir. Les finances publiques ne doivent en aucun cas être entraînées dans cette spirale de la dette. Or depuis quatre ans, le Ministre des Finances présente des budgets déficitaires.

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Dette publique en % du PIB | 6,7% | 6,7% | 13,7% | 14,5% | 19,2% | 18,3% | 21,4% |
| Dette publique (sans emprunts émis en vue de la stabilisation du secteur financier) en % du PIB | 6,7% | 6,7% | 8,6% | 9,3% | 14,2% | 13,6% | 16,9% |

Les solides recettes fiscales de ces dernières années fondent comme neige au soleil. Les contribuables s'aperçoivent maintenant seulement qu'aucune réserve n'a été constituée pour réaliser les principaux investissements dans l'avenir du pays. Ainsi à partir de 2015, la majeure partie des recettes fiscales provenant du commerce électronique s'épuisera, ce qui représente quelque 750 millions d'euros par an ou 6 % des recettes publiques. Les partis au pouvoir le savent depuis plus de neuf ans mais n'ont pourtant pris aucune mesure préventive pour y faire face. Aujourd'hui encore, ils n'ont rien trouvé de mieux que d'augmenter la TVA, injuste sur le plan social.

Dans l'ensemble, la politique fiscale du Luxembourg n'est pas axée sur la solidarité : ces dernières années, l'imposition des entreprises et des revenus élevés notamment a bien plus fortement baissé que celle des petits revenus. En 2000, la part des taxes d'exploitation s'élevait encore à 42 % des recettes fiscales globales. Elle a perdu six points de pourcentage jusqu'en 2009 pour tomber à 36 %. Parallèlement, la part de l'impôt sur la personne a augmenté de 58 % à 64 %. Une nouvelle hausse du taux de TVA ferait encore plus vite croître la charge pesant sur les faibles et moyens revenus.

Un gouvernement proactif et moderne fait preuve de responsabilité dans la gestion de ses recettes fiscales et est en mesure de prélever de manière équitable les impôts dont il a besoin pour remplir ses missions. En outre, il doit veiller à définir des règles fiscales simples car un régime fiscal trop compliqué bénéficie essentiellement à ceux qui, en raison de leur revenu élevé, ont les moyens de s'offrir un conseiller fiscal susceptible de les aider à minimiser leur charge fiscale.

Jusqu'ici, la politique fiscale luxembourgeoise ne répond pas à cette exigence. Notre régime fiscal doit être plus transparent, plus simple et plus équitable pour être accepté par nos citoyennes et nos citoyens et pour garantir notre avenir. Il est donc urgent d'adopter une politique budgétaire plus responsable et plus sociale.

Votez déi gréng pour :

- **définir des conditions-cadres strictes pour ajuster le budget** en finançant deux tiers de la consolidation requise par des transferts sociaux et un système fiscal plus progressif et un tiers par des mesures d'austérité ad hoc ;
- **réallouer de nombreux postes budgétaires de manière à accorder la priorité aux investissements d'avenir et aux dépenses.** Nous préserverons notre prospérité grâce à des investissements publics dans les secteurs du logement, de l'environnement, de la recherche, de la formation et de la mobilité douce ;
- **passer au crible toutes les dépenses publiques** ainsi que vérifier la destination et la qualité des subventions de l'État ;
- **moderniser la législation fiscale luxembourgeoise** tout en réduisant les niches fiscales légales. Cela permettra d'alléger la charge fiscale des contribuables honnêtes tout en consolidant les recettes de l'État ;
- **mettre l'accent sur le renforcement des autorités fiscales.** Il faut impérativement augmenter les effectifs afin que le personnel puisse effectuer des contrôles fiscaux partout, de manière efficace et rapide. Il existe trop de secteurs relevant de l'imposition sur la personne et sur les entreprises dans lesquels les revenus ne sont pas déclarés en bonne et due forme et où les autorités fiscales n'interviennent pas. Cela mine l'équité fiscale et le moral de nos citoyennes et de nos citoyens ;
- **vérifier les possibilités de réduction de la charge fiscale suivant des critères sociaux et environnementaux.** Par exemple, il faudrait repenser le

forfait kilométrique qui jusqu'ici encourage une mobilité fondée sur une dépendance au pétrole et ne va donc pas dans le bon sens. Il serait envisageable de le maintenir pour ceux qui travaillent de nuit ou dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires de bureau. Le potentiel d'économies réalisables serait supérieur à 25 millions d'euros ;

- **mettre en place un régime fiscal qui repose sur l'imposition individuelle pour garantir l'égalité de traitement de tous**, mariés ou célibataires ;
- **faire avancer la réforme de l'impôt foncier**. Nous pourrions ainsi renflouer les finances des communes et prôner une meilleure utilisation des surfaces ;
- **systématiquement taxer les plus-values lors de ventes immobilières**, par exemple en supprimant la possibilité de contourner l'impôt sur les bénéfices provenant de ventes immobilières par le recours à des fonds immobiliers. En outre, nous souhaitons aussi réformer et augmenter l'imposition des plus-values lors de la transformation des terres agricoles et des terrains constructibles ;
- **mettre en œuvre une réforme fiscale écologique générale et socialement équitable qui n'augmente pas la charge fiscale globale**. Nous y parviendrons en modifiant la charge fiscale : le travail doit être dégrévé, alors que les ressources doivent être davantage mises à contribution. Il convient de définir puis de mettre en œuvre une approche écologique globale en matière de politique fiscale en coopération avec un institut économique et, si possible, avec l'Université du Luxembourg, au cours des deux premières années de la prochaine législature ;
- **mettre fin à la tendance vers de nouvelles réductions d'impôts sur les sociétés**. Toutefois, nous ne nous opposerons à aucune forme d'incitation fiscale ciblée si elle contribue à soutenir certains secteurs actuels de l'économie ou à créer de nouveaux secteurs innovants. Nos instruments de promotion économique doivent également être soumis à une évaluation de l'impact sur le développement durable ;
- **s'engager à l'échelle nationale et internationale pour mettre un terme à la pratique de l'évasion fiscale des grandes entreprises internationales**. Celle-ci s'effectue en effet au détriment des contribuables, de l'État et des petites et moyennes entreprises tournées vers le marché régional qui sont alors livrées à une concurrence déloyale ;
- **favoriser sur le plan fiscal et dans la mesure du possible les entreprises à forte intensité de main d'œuvre** car c'est la meilleure manière de maintenir et de créer des postes.

9. Préserver l'emploi

Pour déi gréng, le travail est également synonyme de participation sociétale et d'épanouissement personnel. Il doit être correctement rémunéré et s'accompagner d'une politique de l'emploi intelligente qui réponde aux besoins des travailleurs.

La crise économique et financière actuelle aggrave la situation sur le marché du travail et au Luxembourg comme ailleurs, nous en ressentons les conséquences : le nombre de chômeurs croît, le chômage de longue durée est plus fréquent et de plus en plus de jeunes chômeurs cherchent plus longtemps du travail ou doivent se contenter de contrats dumping et de stages non rémunérés.

Dans leur lutte contre le chômage, déi gréng ne s'attèlent pas à soigner les symptômes, mais bel et bien à s'attaquer aux causes endogènes du mal. En outre, nous appliquerons

une politique générale visant à revaloriser les contrats de travail car en dépit de sa richesse, le Luxembourg n'est pas un pays où il suffit d'avoir du travail pour être à l'abri de la pauvreté. Le nombre de travailleurs pauvres, qui comprend de nombreux parents isolés, ne cesse d'augmenter ce qui entraîne une hausse du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté. Le risque de glisser dans la pauvreté en dépit d'un emploi s'élève à 20 % dans notre pays, et même à 47 % chez les parents isolés.

9.1. Rajeunir le travail

Comme dans le reste de l'Europe, le nombre de jeunes chômeurs augmente aussi au Luxembourg. Même si les chiffres ne semblent pas aussi critiques que ceux enregistrés dans le sud de l'Europe, nous nous devons néanmoins d'éviter l'émergence d'une « génération perdue », ce qui ne constitue pas moins un défi.

Votez déi gréng pour :

- **investir les fonds de la garantie pour la jeunesse de l'UE dans des offres durables de formation et de conseil pour les jeunes en recherche d'emploi**, et pas dans le financement de contrats dumping tels que le « Contrat d'appui-emploi » (CAE) et le « Contrat d'initiation à l'emploi » (CIE). Nous pourrions ainsi par exemple créer des postes d'apprentis dans l'artisanat et les technologies vertes ;
- **créer des postes pour les jeunes au niveau de l'État et des communes ;**
- **proposer dans la mesure du possible toutes les formations professionnelles en allemand et en français;**
- **renforcer la « Maison de l'orientation » par des bureaux régionaux** afin d'aider les jeunes à faire leur choix professionnel. En outre, la « Maison de l'orientation » doit favoriser et développer la mise en réseau de l'école et du travail ;
- **proposer de meilleures offres de formation continue, de reconversion et de coaching personnalisé** dans le cadre de « l'Agence pour le développement de l'emploi » (ADEM) et de la « Maison de l'orientation » ;
- **soutenir les entreprises qui s'occupent de la formation des jeunes**, par exemple grâce à un accord pour la formation qui aide et sollicite aussi bien les entreprises que les jeunes ;
- **adapter les mesures d'orientation à l'école à la demande du marché de l'emploi**. Pour ce faire, il nous faut analyser le marché de l'emploi de manière plus systématique ;
- **concevoir de nouveaux programmes de formation qui répondent mieux aux évolutions de la demande du marché de l'emploi**. Cela présuppose une coopération entre les Ministères de l'Éducation et de l'Économie.

9.2. Améliorer les services de l'emploi

L'administration de l'emploi du Luxembourg présente toujours de nombreuses lacunes. L'efficacité de nombreux instruments pour l'emploi n'a pas été vérifiée et beaucoup doivent être adaptés, le cas échéant. Il n'existe toujours aucune garantie d'accompagnement actif et individuel des demandeurs d'emploi.

Votez déi gréng pour :

- **faire avancer les efforts de réformes dans l'ADEM** afin de proposer un meilleur placement professionnel. Pour y parvenir, il faut réaliser de nombreuses réformes concrètes : augmenter le nombre de conseillères et de conseillers pour l'emploi, garantir un conseil individuel aux personnes qui souhaitent réintégrer le marché du travail ou accorder plus d'importance à la propension à la mobilité comme critère dans le placement professionnel ;
- **évaluer l'efficacité des mesures d'emploi sur le plan statistique et qualitatif** et créer de meilleurs instruments d'analyse et d'évaluation à cet effet ;
- **faire avancer le projet de loi sur les comptes épargne-temps** qui permettent aux travailleuses et aux travailleurs d'adapter leur temps de travail aux circonstances de vie et à leur situation familiale, sans pour autant perdre leur droit à une pension ;
- **développer des programmes d'emploi pour les chômeurs de longue durée avec les partenaires publics ;**
- **mettre en réseau l'ADEM avec les offices pour l'emploi de la Grande Région ;**
- **complètement remanier le modèle des initiatives en matière d'emploi.** Celles-ci doivent tenir compte des demandeurs d'emploi et les intégrer dans le processus de perfectionnement ;
- **accorder un rôle plus important à l'économie solidaire** dans la promotion de l'emploi.

9.3. Soutenir les employeurs

Les employeurs et/ou les entreprises doivent davantage prendre conscience de leur responsabilité sociale et l'assumer. Pour cela, il faut que les pouvoirs publics offrent l'aide nécessaire.

Pour être cohérente et transparente, une politique de l'emploi requiert une participation active des entreprises, par exemple lors de la planification des profils et des programmes de formation. Cela comprend la définition et le développement concret des qualifications-clés régulièrement exigées par les entreprises.

Votez déi gréng pour :

- **créer un « guichet unique » pour les employeurs sous la responsabilité du Ministère du Travail.** Ainsi les entreprises peuvent bénéficier d'un meilleur conseil et les mesures en faveur du marché du travail peuvent être appliquées de manière plus efficace ;

- **mieux aider les entreprises qui s'occupent de l'apprentissage des jeunes ;**
- **mettre en place des « groupements d'employeurs » réunissant des employeurs qui embauchent en poste fixe.** Les personnes travailleront de manière flexible dans les entreprises afin de répondre aux fluctuations du besoin en main d'œuvre. Les employés du « groupement » sont prioritaires en cas d'embauche dans les entreprises participantes ;
- **promouvoir la coopération entre les entreprises et les organismes de formation,** par exemple par des conventions relatives à la formation et au perfectionnement des chômeurs ;
- **renforcer le rôle des conseillères et des conseillers professionnels de l'ADEM.** Ils devront également jouer un rôle de médiateur à long terme entre l'ADEM et les employeurs ainsi qu'intervenir sur le plan structurel de sorte à assurer un équilibre entre l'offre et la demande d'emploi ;
- **accélérer l'application des lois existantes qui aident les employeurs à la formation et au perfectionnement du personnel.**

9.4. Améliorer les conditions de travail

Tout travail doit être correctement rémunéré et il faut régulièrement vérifier, voire améliorer le cas échéant, les conditions de travail.

Votez déi gréng pour :

- **réformer la loi sur le dialogue social** et impliquer activement les partenaires sociaux dans la formulation de propositions de réformes pour apaiser les conflits relatifs au travail et aux salaires entre les employeurs, les employés et leurs syndicats ;
- **améliorer la formation des délégué-e-s à l'égalité et des délégué-e-s à la sécurité** pour qu'ils remplissent leurs tâches de manière plus efficace dans les entreprises ;
- **ancrer des mesures de lutte contre le harcèlement moral au travail ;**
- **promouvoir le télétravail ;**
- **prôner les initiatives visant à améliorer la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs** plutôt que toujours uniquement jouer sur la rémunération du travail (par ex. en proposant des abonnements annuels pour les transports en commun, des activités sportives et des loisirs).

9.5. Adapter les salaires à l'évolution des prix

C'est surtout en périodes difficiles que nous avons besoin de mécanismes sociaux de solidarité financière qui empêchent une dégradation du pouvoir d'achat. Par conséquent, il est capital d'indexer automatiquement les revenus sur l'inflation. Ce ne sont pas les salaires qui poussent les prix à la hausse, mais l'évolution des salaires qui prend beaucoup de retard sur la progression des prix.

Votez déi gréng pour :

- **réinstaurer le système d'indexation normal, non modulé.** La modulation de l'index qui prévoit maximum une seule tranche d'index par an doit arriver à échéance comme prévu fin 2014. Si, en situation exceptionnelle de crise, il devait cependant s'avérer nécessaire à l'avenir de suspendre temporairement le système d'indexation, c'est-à-dire l'adaptation automatique des traitements, des salaires et des pensions, cela devra faire l'objet de négociations par et avec les partenaires sociaux.

9.6. Intégrer les personnes en situation de handicap

Souvent, les personnes en situation de handicap se voient refuser l'accès au travail et ainsi toute reconnaissance sociale et tout épanouissement individuel.

Votez déi gréng pour :

- **appliquer de manière exemplaire au niveau de l'État et des communes les lois relatives à l'embauche de demandeurs d'emplois en situation de handicap ;**
- **ne plus permettre aux entreprises de se dérober à leur responsabilité sociale en payant des amendes ;**
- **appliquer les règles du travail de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ;**
- **aider les institutions qui servent de pont entre les « ateliers protégés » et l'intégration professionnelle.**

10. Promouvoir une économie de marché verte

Nous vivons dans une période de profonds bouleversements économiques. Le réchauffement climatique et ses effets néfastes, la crise financière et énergétique, ainsi que la crise sociale persistante illustrent les limites d'un modèle économique mondial non réglementé, qui compromet les ressources naturelles et les conditions de vie des générations actuelles et futures à l'échelle mondiale.

Les coûts souvent passés sous silence des conséquences écologiques et sociales de notre système économique dépassent la prospérité créée. Une économie de marché écologique et sociale ne mise pas aveuglément sur une croissance purement quantitative. La croissance du produit intérieur brut (PIB) n'est pas le seul indicateur du bien-être d'une société. De manière générale, il convient de vérifier où il existe une croissance (och am déitschen, was wozu wachsen soll) et quels en sont les objectifs ainsi que de s'assurer que cette croissance ne s'effectue pas au détriment des générations futures et des pays plus pauvres.

Avec des idées vertes, nous créons des emplois dans la région qui garantissent la survie des personnes/hommes/ de l'humanité/ des femmes et des hommes/ sans dévaster notre environnement. Une économie de marché écologique et sociale contribue à limiter et à réduire la consommation de ressources, à favoriser leur recyclage et leur régénération ainsi qu'à encourager le développement d'énergies et de matériaux renouvelables. En outre, elle mise aussi systématiquement sur les atouts de notre pays et place les marchés locaux et régionaux ainsi que les moyennes entreprises au cœur de ses préoccupations.

10.1. Engager une croissance alternative

À présent, tous devraient avoir reconnu qu'une croissance aveugle ne contribue pas à relever les défis de la crise. Il est impossible de poursuivre la consommation démentielle des ressources telle que nous le faisons aujourd'hui. Un pays qui mise sur une croissance aveugle de l'économie est acculé à la ruine car d'ores et déjà, les coûts sociaux et écologiques de la croissance dépassent de loin son intérêt économique.

Nous devons davantage axer notre économie sur une prospérité équitable et une meilleure qualité de vie. Nous devons accorder plus d'importance à la protection sociale, à l'excellence de la formation et à la santé de l'environnement qu'à la croissance du nombre de véhicules ou du tourisme à la pompe.

Votez déi gréng pour :

- **recourir à des indicateurs spécifiques servant à évaluer l'état de notre prospérité sociale et écologique** et ainsi déclasser le produit national brut dans son rôle de principal indicateur ;
- **dire clairement qu'il faut absolument limiter la production gourmande en ressources et les activités financières hautement spéculatives** pour promouvoir et développer les énergies renouvelables et les ressources ainsi que les services sociaux ;
- **engager un large débat de société afin de décider ensemble de nos modes de consommation et de nos objectifs sociétaux.** Nous souhaitons ainsi remplacer le pacte pour la croissance et la compétitivité par un pacte pour la prospérité et le développement durable.

10.2. Associer la protection de l'environnement à l'innovation

Dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat, performance et compétitivité vont de pair avec une production ménageant les ressources et des emplois d'avenir. Afin de maintenir leur bon positionnement sur le marché à l'avenir, les entreprises doivent se préparer à temps à une hausse des prix de l'énergie et des ressources.

Votez déi gréng pour :

- **prôner le passage intégral aux énergies renouvelables au Luxembourg** et lancer ainsi un processus majeur d'innovation qui crée de nombreux emplois porteurs d'avenir ;
- **offrir aux petites et moyennes entreprises les marchés nécessaires et inciter à la transition énergétique grâce à une politique fiscale adéquate** afin que ces entreprises puissent transformer leur système de production de manière à satisfaire aux impératifs économiques tout en ménageant les ressources et les énergies. Pour ce faire, nous lancerons des programmes pour inciter à l'efficacité sur le plan du matériel et de l'énergie et nous conseillerons et assisterons les entreprises de manière ciblée ;
- **encourager des programmes de rénovation de bâtiments anciens, de production décentralisée d'énergies renouvelables ainsi que des programmes de développement des transports publics et de la mobilité douce.** Il est possible de créer des emplois dans ces secteurs qui non seulement contribuent à réduire le coût de la vie, mais ne sont en plus pas exposés à la concurrence mondiale et soutiennent les entreprises régionales ;
- **introduire la transition énergétique dans le réseau de la Grande Région.** Aujourd'hui, le land de Rhénanie-Palatinat par exemple, dirigé par le mouvement vert, prône une reconversion écologique de l'économie. Grâce à une création habile de clusters pour l'innovation technologique au-delà des frontières régionales, les entreprises luxembourgeoises peuvent profiter de ce dynamisme.

10.3. Motiver la diversification économique

Il est avéré que le Luxembourg dépend fortement du secteur des finances et des services. Selon les estimations, 30 pour cent des recettes fiscales directes proviennent directement ou indirectement du secteur financier. Compte tenu de la crise financière et énergétique et de ses répercussions dramatiques sur l'économie, nous nous devons de diversifier l'économie de notre pays. Grâce aux revenus importants qu'il génère, le secteur financier peut, dans ce cadre, servir de moteur d'une nouvelle stratégie.

Votez déi gréng pour :

- **créer un environnement économique attrayant pour les petites et moyennes entreprises innovantes tournées vers le secteur régional.** La promotion de l'activité économique portera essentiellement sur les secteurs des technologies de l'environnement et de l'énergie, sur les technologies de la santé, de création, sur les télécommunications et sur les technologies de transformation de l'acier dans la Grande Région ;

- **transformer les friches industrielles dans le sud** du pays avec la « Cité des sciences » pour en faire le centre de ces nouveaux piliers économiques ;
- **fusionner le Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes.** Il faudrait cesser la séparation artificielle de ces deux champs politiques afin de mieux axer la promotion de l'activité économique sur les besoins des petites et moyennes entreprises ;
- **réaliser des projets innovants au Luxembourg aussi** afin de rendre le pays attrayant pour les entreprises innovantes grâce à une durabilité vécue ;
- **promouvoir l'image des entrepreneurs indépendants,** par exemple par une campagne louant les entreprises artisanales : « Demain, tu seras patron ! » ;
- aider à franchir le pas vers le travail indépendant et offrir de cette façon aux jeunes et aux moins jeunes des perspectives professionnelles supplémentaires. Pour y arriver il faut rendre plus juste le cadre légal pour les indépendants et les professions libérales ;
- **instaurer et promouvoir le « Handwierkerhäff »** afin de mieux aider les créateurs d'entreprises et les jeunes patrons à démarrer leur activité indépendante. Pour ce faire, les infrastructures requises seront mises à leur disposition pour une période déterminée et serviront « d'incubateurs » à toutes les nouvelles créations d'entreprises innovantes ;
- **revoir la législation sur les baux commerciaux afin de mieux protéger les locataires ;**
- **faire du Luxembourg le centre de données le mieux sécurisé et le plus fiable au sein de l'UE.** Pour y arriver nous allons pouvoir profiter des avantages spécifiques du Luxembourg tels que la bonne connexion digitale internationale, les centres de donnée efficaces en énergie, l'image professionnelle de la place financière ainsi que la disponibilité du savoir faire technique et juridique.

10.4. Stabiliser la place financière

Un secteur financier stable et adéquat est crucial pour garantir plus de durabilité dans la restructuration de notre économie. Au Luxembourg, la place financière joue un rôle capital dans l'économie nationale. Elle crée des emplois et génère des recettes fiscales. De même, la place financière constitue un pilier essentiel de l'avenir européen si elle fait du financement de la restructuration vers une économie européenne verte sa devise. Toutefois, pour relever ce défi, nous devons renoncer à la politique de niches fiscales et davantage insister sur la transparence fiscale et l'échange systématique d'informations au sein de l'UE.

Un système fiscal juste permet d'éviter de favoriser les groupes internationaux au détriment des petites et moyennes entreprises enracinées à l'échelle locale. C'est pourquoi la pratique de l'optimisation fiscale des grands groupes internationaux ne doit pas devenir l'écueil de la place financière. Le Luxembourg devrait défendre une harmonisation de la politique fiscale au sein de l'UE et d'autres organisations internationales (OCDE et GAFI) afin de positionner sa place financière de manière durable et solide sur le marché international. C'est la seule manière pour nous de convaincre les autres pays que le Luxembourg ne contribue pas à l'évasion fiscale, mais bien plus à la création d'un marché des capitaux commun, transparent et sûr dans l'UE.

En raison de la libéralisation à outrance des marchés financiers, ceux-ci ont perdu pied face à l'économie réelle. Depuis déjà trop longtemps, la mentalité d'un grand nombre de décideurs du système bancaire est dominée par une cupidité bornée et à court terme et

par un goût prononcé pour la spéculation risquée. C'est pourquoi déi gréng encourageront tous les processus contribuant à instaurer une réglementation intelligente de l'économie financière.

Votez déi gréng pour :

- **créer un organisme de supervision bancaire de l'UE qui serve d'autorité supérieure de contrôle pour le système financier européen ;**
- **diversifier la place financière** et promouvoir les fonds d'investissement qui s'orientent vers l'investissement socialement responsable ;
- **développer des fonds d'investissement à risques en coopération avec la Banque Européenne d'Investissements afin de simplifier le financement des projets pilotes verts ;**
- **créer un meilleur équilibre entre la prise de risque et la responsabilité dans le secteur financier grâce à une réglementation intelligente ;**
- **contribuer à endiguer la spéculation sur les matières premières.**

La taxe sur les transactions financières

Depuis l'éclatement de la crise financière et bancaire en 2008, la stabilisation des marchés financiers a généré des coûts extrêmes auxquels le secteur n'a guère contribué jusqu'ici. Une taxe européenne sur les transactions financières applicable à toutes les transactions sur les marchés financiers dans l'ensemble de l'UE permettrait de compenser une partie des coûts et encouragerait en même temps la stabilité de l'économie financière. La taxe sur les transactions financières ne renchérira que très peu les opérations financières, mais contribuera largement à la stabilité des marchés.

Votez déi gréng pour :

- **promouvoir l'introduction d'une taxe sur les transactions financières** qui permette de stabiliser les opérations financières dans toute l'Europe et d'impliquer l'économie financière dans le financement des budgets publics.

10.5. Réduire les formalités administratives

Le marché permet de multiplier les richesses de la société toute entière, mais il n'appréhende pas suffisamment la problématique de la répartition équitable de ces richesses. La protection des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que les autres aspects essentiels du développement durable ne sont pas systématiquement pris en compte par les mécanismes du marché.

C'est pourquoi l'État est irremplaçable en tant que facteur régulateur. Or, la régulation étatique ne doit en aucun cas entraîner une bureaucratisation et des mises sous tutelle inutiles. Les dispositions d'exécution des lois doivent être établies de manière efficace et flexible et sans charge administrative. Les entreprises quant à elles doivent pouvoir compter sur des conseils d'experts compétents.

Votez déi gréng pour :

- **ériger la réforme administrative en priorité** et simplifier les procédures étatiques. Il est nécessaire d'œuvrer pour une meilleure réglementation, pas pour une réglementation plus stricte ;
- **créer des « guichets uniques » nationaux et régionaux** qui permettent aux entreprises de surmonter plus facilement les obstacles administratifs. Les entreprises bénéficieront aussi d'un meilleur soutien de l'État dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement ;
- **mieux aider et accompagner les créations d'entreprises.** Généralement, le capital requis pour ce faire est certes disponible, mais il manque des compétences de gestion et un accompagnement professionnel des jeunes entrepreneuses et jeunes entrepreneurs dont la créativité bouillonnante ne doit pas être étouffée par des formalités administratives. C'est pourquoi il faut leur accorder une meilleure consultance organisationnelle et juridique et leur simplifier l'accès au financement ;
- **faciliter l'accès au capital de risque et aux microcrédits** afin que les jeunes entreprises franchissent le cap des premières années suivant leur création ;
- **mieux analyser la législation existante et à venir quant aux contradictions internes.**

10.6. Renforcer l'économie sociale et solidaire

L'excellence des services sociaux est non seulement synonyme d'une bonne qualité de vie au Luxembourg, mais elle prône aussi la cohésion sociale et constitue surtout la force tant clamée de l'économie.

Ces dernières années, pléthore de domaines d'activités de qualité ont fleuri dans les secteurs des services de santé et des soins aux personnes mais aussi de la formation et du travail avec les jeunes et les enfants. Hélas, ces métiers souffrent souvent du manque de reconnaissance sociale.

En outre, les entreprises de l'économie solidaire placent généralement les besoins de leurs employés et de leurs clients, et pas uniquement le simple appât du gain, au centre de leurs activités économiques. Chaque être humain compte et il en va de tous. Ainsi naît dans l'économie solidaire un potentiel pour les entreprises utiles d'un point de vue social qui créent des emplois dans la région. C'est ce que nous voulons promouvoir.

Votez déi gréng pour :

- **assurer le financement durable des services sociaux** ainsi que de l'innovation et du perfectionnement dans ces secteurs ;
- **créer des emplois diplômés dans les services de garde et de développement de la petite enfance** et en assurer la qualité ;
- **ne pas mesurer les services sociaux à l'aune de critères purement économiques** tels que l'acquisition de biens (ordinateurs, meubles ou craies). Un service devrait toujours être mesuré à sa qualité ;
- **promouvoir davantage l'économie solidaire, surtout en créant une forme de société à but non lucratif** qui offre aux entreprises sociales et solidaires un cadre juridique sûr. Cela suppose de renforcer la forme d'entreprise coopérative et d'en alléger les formalités administratives ;

- **encourager les services d'échange, de partage et de prêt** et les faire connaître auprès du grand public. Ces services recèlent de grandes possibilités d'approvisionnement de qualité en biens matériels qui sont utilisés en commun et ménagent aussi bien le matériel que les coûts ;
- **développer l'idée de « Corporate Social Responsibility »** et instaurer des bilans sociaux contraignants pour les moyennes et grandes entreprises. Ceux-ci indiqueront dans quelle mesure les entreprises ont assumé leur responsabilité sociale dans et en dehors de l'entreprise (clients et fournisseurs) ;
- **promouvoir le label « entreprises socialement responsables »**.

10.7. Promouvoir le tourisme

Depuis quelques années, le secteur touristique luxembourgeois se répartit en un tourisme urbain dynamique dans la capitale et un tourisme rural en stagnation, voire en baisse. Le nombre de campeurs ou de vacanciers estivaux diminue mais celui des touristes de courte durée, des voyageurs d'affaires et des touristes cultures croît dans la ville de Luxembourg.

La stratégie nationale adoptée en 1992, remaniée en 2001 sous l'impulsion de Robert Garcia (déi gréng), doit impérativement être revue pour répondre aux nouveaux défis et profiter des nouvelles occasions.

En plusieurs endroits, le tourisme rural offre des paysages variés, un potentiel culturel et historique, des richesses culinaires et de nombreuses occasions de développer l'écotourisme. Mieux exploiter ce potentiel signifie créer des emplois dans les zones rurales, préserver la qualité de vie et les biens culturels, valoriser les lieux de repos et détente de la population locale.

Votez déi gréng pour :

- **faire du tourisme un pilier essentiel de l'économie luxembourgeoise** en exploitant davantage les potentiels existants, surtout en matière de « tourisme vert et durable » ;
- **mieux commercialiser nos atouts touristiques** dont le patrimoine mondial de l'UNESCO, nos admirables paysages, notre espace naturel plein de vie, la diversité de nos offres culturelles et les infrastructures cyclables. Nous comblerons les lacunes actuelles dans les activités en intérieur et dans la coopération au sein de la Grande Région ;
- **élaborer une stratégie touristique nationale en coopération avec tous les acteurs** et la mettre en œuvre grâce à des plans pluriannuels qui tiendront compte des multiples qualités de chaque région (Luxembourg-ville, la vallée de la Moselle, l'Oesling et la Minette.) et donneront la priorité aux investissements, au marketing et aux subventions. Quant aux offres touristiques actuelles, elles doivent être revues pour mieux répondre aux affinités des clients ;
- **améliorer la collaboration entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux et réaliser une réforme de « l'Office national du tourisme » (ONT)** pour qu'il devienne un établissement public. Afin de garantir la mise en œuvre de la stratégie nationale, les acteurs doivent mieux se concerter grâce à une hiérarchisation plus claire et une meilleure coordination des plans de développement. Nous accorderons plus de valeur aux agences de tourisme régionales afin de mieux commercialiser les entreprises et les qualités de la région. Parallèlement, cette réforme permet d'aider les collaboratrices et les

collaborateurs des associations locales à travailler à plein temps et de les valoriser ;

- **offrir aux associations de tourisme local une aide professionnelle** afin de concrétiser de nouvelles idées et des manifestations, sur le modèle du Pacte Climat entre l'État et les communes participantes ;
- **impliquer plus activement les écoles hôtelières dans la préservation et la reconstruction des infrastructures gastronomiques et le maintien des traditions**, par exemple en insistant sur l'utilisation de produits de qualité locaux ;
- **accorder une importance particulière aux parcs récréatifs** et mieux informer la population locale grâce à des offres de loisirs et des manifestations afin de rendre plus attrayants les séjours de courte durée et les excursions au Luxembourg ;
- **conditionner la politique de subventions de l'État à des critères de respect de l'environnement** (par exemple, en créant des labels touristiques comme « Ecolabel », « Bed&Bike », etc.) et garantir des investissements dans les « eaux de baignade » ainsi que de maintenir et de restaurer la biodiversité et la diversité des paysages naturels.

11. Allier la recherche et forces

Recherche et apprentissage doivent impérativement être plus ancrés dans la société luxembourgeoise. Il est important que la recherche soit indépendante et tournée vers l'avenir et qu'elle porte un regard critique sur la société. La recherche doit surtout mettre l'accent sur la transformation écologique et sociale du Luxembourg.

Il faut que les projets de recherche étatiques ne se basent pas uniquement sur des critères internationaux mais qu'ils aient aussi une utilité concrète en termes de qualité pour la société. En outre, les organismes de recherche actuels doivent être plus souvent évalués et regroupés. Il faut améliorer les conditions de travail pour les chercheuses et les chercheurs. Nous devons veiller à fidéliser à long terme les scientifiques de haut niveau aux organismes de recherche de notre pays, à créer des ponts entre les étudiants étrangers et la société luxembourgeoise et à promouvoir les grands potentiels d'innovation des entreprises de taille moyenne.

De plus, la recherche doit en particulier porter sur la manière dont on peut concrètement promouvoir le changement dans la société en faveur d'un art de vivre durable.

Politique générale de recherche et axes d'engagement

Votez déi gréng pour :

- **initier un large débat dans la société afin de définir les priorités et les objectifs de la recherche au Luxembourg** et organiser tous les deux ans les « Assises de l'innovation » ;
- **soumettre davantage les projets de recherche subventionnés par l'État à une évaluation sociopolitique**, se baser sur le modèle allemand de l'analyse technologique et garantir la participation de la société civile ;
- **-établir des pont entre les chercheurs et la société luxembourgeoise.** Cela suppose de mettre fin au cloisonnage qui sépare actuellement les institutions sociales luxembourgeoises (politique, administrations) des

universités et des CRP (Centres de recherche publics) et d'ouvrir davantage les ministères et les administrations aux experts du secteur de la recherche ;

- **promouvoir avec cohérence la recherche publique sectorielle** et l'évaluer en externe à l'aide de budgets dans les ministères et les administrations. L'utilisation et l'investissement de ces fonds incombent à ces derniers. Les instituts responsables peuvent être nationaux ou étrangers ;
- **concevoir des programmes de recherche qui visent à générer des startups privés ;**
- **proposer aux chercheuses et aux chercheurs de meilleures perspectives d'emploi à long terme.** Celles-ci garantissent aussi qu'ils apprennent à mieux connaître les conditions et les enjeux de la société luxembourgeoise ;
- **plus souvent allouer les fonds européens pour la recherche à la transition énergétique et à la gestion des ressources,** promouvoir un développement équitable sur le plan social et surmonter les obstacles administratifs ;
- **prendre en compte de manière cohérente les principes écologiques et sociaux du développement durable dans la recherche.** Pour ce faire, il faut notamment tenir compte de la situation spécifique du Luxembourg et de nos atouts. La recherche doit porter sur les principaux axes d'engagement suivants :
 - multilinguisme, cohésion sociale et diversité culturelle, *par exemple en élaborant des concepts pédagogiques innovants qui tiennent compte aussi bien du caractère complexe de la réalité avec un espace multilingue que de l'immigration et de l'hétérogénéité de la population scolaire ;*
 - évolution de la société vers une durabilité, une efficacité et une production énergétiques, *par exemple en développant une construction et un habitat à faible consommation énergétique, abordable et sain ;*
 - la recherche sur les matériaux, notamment en termes de protection des ressources, *par exemple par des cycles régionaux des matières (agriculture, recyclage ...)* ;
 - technologies de l'environnement et de la santé, *comme par exemple la médecine de l'environnement ;*
 - mobilité interrégionale ;
 - secteur financier durable.

Personnes impliquées et moyens disponibles

Votez déi gréng pour :

- **accélérer les processus de fusion au niveau des institutions,** en particulier dans les domaines où ceux-ci permettent d'améliorer la qualité et garantir par la même que la recherche continue de relever des sciences humaines ;
- **fonder un « Institut d'avenir luxembourgeois »** qui ouvrira des possibilités d'action concrètes dans l'orientation durable du Luxembourg. Nous y intégrerons en grande partie le « CEPS-Instead », nous évaluerons de manière critique les acteurs de la recherche dans les mondes politique et socioéconomique et le cas échéant, nous les intégrerons à cet institut ;
- **confier à l'institut d'enseignement et de recherche « Luxembourg School of Finance » la tâche d'analyser de nouveaux champs d'activité de la place financière Luxembourg.** Dans ce contexte, il convient de mettre l'accent tout particulièrement sur les finances publiques et le droit fiscal dans le

sens d'une justice durable, du développement de modèles de notations sociale et environnementale des banques, du financement des start-ups et de l'innovation (en collaboration avec le Fonds européen d'investissement, FEI, dont le siège se trouve à Luxembourg) ainsi que du financement de projets à long terme (en collaboration avec la Banque européenne d'investissement, BEI) ;

- **mobiliser un « capital d'innovation » qui comble la lacune entre la recherche et l'innovation.** Cela devra être réalisé par le « Luxembourg Future Fund » et aura pour but de promouvoir l'innovation technique et organisationnelle, de mettre rapidement et sans formalités des fonds à disposition des petites et des moyennes entreprises pour l'utilisation commerciale des résultats de leurs recherches (jusqu'à leur introduction sur le marché) et aussi d'initier davantage de financement réel des risques ;
- **augmenter les effectifs du Ministère de la Recherche** afin que celui-ci puisse remplir sa tâche qui consiste, outre en la prospection de nouveaux domaines de recherche et en l'évaluation des projets de recherche actuels, à développer une politique de recherche nationale.

12. Offrir les meilleures chances possibles aux enfants

L'objectif de la politique de formation verte est de garantir à tous les enfants la meilleure formation possible. Pour ce faire, ils doivent pouvoir choisir leur voie et disposer des compétences et de la confiance requises pour accéder sans difficultés au monde universitaire et professionnel.

Au Luxembourg, l'excellence dans la politique de l'éducation obéit à des exigences particulièrement accrues, car aucun autre pays ne connaît une situation linguistique aussi complexe. Parallèlement, le taux d'immigration élevé et le multilinguisme de la société s'accompagnent d'une nouvelle diversité linguistique pour les élèves. Aujourd'hui, cette situation linguistique constitue certainement le plus gros défi à différents niveaux du système scolaire luxembourgeois.

L'actuelle politique de l'éducation ne met pas suffisamment l'accent sur les conditions de départ inégales des élèves, telles que l'origine sociale ou culturelle, la langue maternelle ou le niveau de formation des parents ce qui n'encourage pas de manière optimale les chances de réussite des enfants dans notre système d'éducation et dans le monde du travail. L'école ne remplit de moins en moins son rôle d'« ascenseur social » : en effet, notre système scolaire renforce hélas les lacunes sociales plus qu'il ne les gomme. Nous devons changer cela !

Le personnel enseignant notamment doit se charger de mettre en pratique toute réforme touchant aux élèves, au personnel scolaire et aux parents. C'est pourquoi le respect mutuel constitue la pierre angulaire de notre politique verte de l'éducation. Nous œuvrerons à insuffler une nouvelle confiance et le calme dans notre environnement scolaire et nous veillerons à mettre l'accent non pas sur les structures mais sur les contenus et sur un enseignement pédagogique adapté.

12.1. Garantir un service de garde d'enfants d'excellente qualité

L'excellente qualité des services de garde d'enfants constitue la condition sine qua non pour d'une part permettre aux parents, et tout particulièrement aux parents isolés, d'exercer une activité professionnelle et d'autre part, pour les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle. Mais surtout, elle bénéficie aux enfants qui ne seront plus « entassés » mais entourés d'un personnel formé leur proposant des programmes adéquats selon leur âge. Offrir un service optimal de garde d'enfants, c'est renforcer l'intégration et la cohésion sociale et créer de meilleures perspectives scolaires pour nos enfants.

Aussi excellentes les offres de garde peuvent-elles être, il n'est pas question de déresponsabiliser les parents dans leur rôle car leur influence est capitale dans l'épanouissement de l'enfant. Nous souhaitons aider les parents dès la naissance de leur enfant afin qu'ils puissent faire face à leur nouveau rôle.

Il est donc essentiel pour déi gréng de créer suffisamment de places pour accueillir les enfants et de leur offrir des services auxquels ils accèdent tous aux mêmes conditions. Mais il est encore plus crucial d'améliorer la qualité des services de garde. Nous avons besoin de normes de qualité strictes ainsi que de contrôles efficaces dans les structures de garde publiques mais aussi dans les nombreuses structures privées. C'est pourquoi aux yeux de déi gréng, proposer à l'échelon national des structures d'accueil gratuites d'excellente qualité pour les enfants relève du mandat social de l'État.

Toutefois, la réflexion sur le service de garde doit toujours aller de pair et être entièrement coordonnée avec celle sur l'école. C'est pourquoi nous souhaitons harmoniser les normes et les règles ainsi que les différents parcours s'adressant tant aux structures de garde sous l'égide du Ministère de la Famille qu'aux écoles régies par le Ministère de l'Éducation nationale ainsi que regrouper ces deux départements en un seul ministère dédié à l'enfance et à la jeunesse.

Votez déi gréng pour :

- **contrôler régulièrement et améliorer la qualité des services de garde publics et privés**, par exemple en ciblant la qualification du personnel, en augmentant le personnel qualifié et en le formant de façon continue et en appliquant des critères plus strictes quant à l'alimentation saine et aux produits de soin;
- **soutenir les familles avec des enfants aussi tôt que possible et encourager le développement des enfants dès leur plus jeune âge**. Le développement de la petite enfance se fait en dehors du cadre scolaire : nous avons besoin de bonnes structures d'accueil pour les enfants et de structures de conseil pour aider et soutenir au besoin les parents dans l'éducation de leurs enfants ;
- **proposer un service de garde public ouvert toute la journée, gratuit et dans tout le pays**, même pour l'éducation précoce. Il faudrait améliorer les heures d'ouverture des structures d'accueil ;
- **promouvoir le luxembourgeois comme langue d'intégration**, aussi bien dans les structures d'accueil que dans l'enseignement précoce ;
- **porter une attention particulière à l'intégration des enfants ayant des besoins spécifiques** et mettre suffisamment de places à leur disposition dans les garderies (« crèches », « maisons relais », « foyers ») ;

- **mieux coordonner l'école et les structures d'accueil** et unir les compétences dans un nouveau « Ministère dédié à l'enfance et à la jeunesse » ;
- **mettre en place davantage de modèles de garde innovants** et encourager des activités telles que les jardins d'enfants dans la nature ou en forêt (« Bëschcrèche »).

12.2. Garantir les bases de la réussite de l'école fondamentale

L'offre éducative actuelle de l'école fondamentale n'est pas suffisamment adaptée aux conditions de départ inégales, telles que l'origine sociale ou culturelle, la langue maternelle ou le niveau de formation des parents. L'enseignement public ne prend pas non plus compte du fait qu'aujourd'hui, il est plus fréquent que les deux parents travaillent et/ou sont moins souvent à la maison de sorte que l'école et les structures d'accueil des enfants exercent un rôle éducatif plus important. En conséquence, il faut absolument redéfinir la mission sociale de notre système éducatif.

En outre, déi gréng ont pour but d'intégrer l'« éducation différenciée » à l'école et de ne plus la considérer comme une structure secondaire fonctionnant parallèlement à l'école publique. C'est pourquoi nous créerons suffisamment de places pour accueillir les enfants ayant des besoins spécifiques dans des structures d'accueil inclusives. Cela favorisera une coopération plus étroite entre l'enseignement général et l'enseignement différencié et les services de garde d'enfants qui doivent par ailleurs être dispensés dans les mêmes bâtiments.

Votez déi gréng pour :

- **enseigner à l'école fondamentale nos trois langues officielles, sans que des lacunes dans l'une de ces langues ne s'accompagnent automatiquement d'un échec scolaire ;**
- **encourager et solliciter individuellement aussi bien les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage et ayant un retard scolaire que les bons élèves ;**
- **rendre plus clairs et plus lisibles les bilans trimestriels et les évaluations destinés aux parents et aux élèves ;**
- **introduire un cours d'enseignement des valeurs pour tous les enfants** qui remplace à la fois l'actuel cours d'éducation civique et morale que le cours de religion ;
- **adapter le cours de compétences en collaboration avec le personnel enseignant** et encourager individuellement aussi bien les élèves ayant des faiblesses que les bons élèves ;
- **intégrer la formation pour le développement durable** aussi bien aux programmes scolaires qu'aux formations fondamentales du personnel travaillant dans les structures d'accueil et les écoles ;
- **intégrer l'« éducation différenciée » à l'école fondamentale et concevoir des écoles accessibles à tous**, modifier la formation et le perfectionnement des enseignants en conséquence et concrétiser ainsi l'ouverture du système scolaire à tous les enfants ;

- **améliorer le fonctionnement des équipes pluriprofessionnelles et mobiles.** Celles-ci disposeront de suffisamment de moyens pour s'occuper aussi tôt que possible et de manière ciblée des élèves qui présentent des problèmes de comportement ou des difficultés d'apprentissage de tout type (dyslexie, dysphasie, dyscalculie...) et pour les encadrer en collaboration avec le personnel enseignant ;
- **améliorer le travail de coordination et de coopération dans le corps enseignant,** notamment entre les différents cycles ;
- **initier une révision et une amélioration de la formation de base et de la formation continue des enseignants** afin de permettre un enseignement modulable et d'excellente qualité, même dans des conditions difficiles ;
- **mettre en place une direction à temps plein** qui serve d'interlocuteur à tous (élèves, enseignants, personnel socio-éducatif, parents, communes, ministère et structures de garde d'enfants), qui garantisse la qualité de l'enseignement, qui dirige l'école et qui allège le travail administratif des enseignants en se chargeant elle-même des tâches administratives ;
- **impliquer tous les partenaires aux décisions importantes, et en particulier les parents,** même dans l'orientation stratégique de l'école ;
- **promouvoir des structures scolaires** à taille humaine et définir une taille maximale des écoles, en plus de la taille minimale ;
- **déployer les moyens financiers et structurels en priorité dans les écoles les plus touchées par les handicaps sociaux et culturels ;**
- **proposer des « classes d'accueil »** afin de promouvoir au mieux l'intégration linguistique, notamment pour les enfants qui viennent de s'installer au Luxembourg ;
- **proposer dans tout le pays des écoles publiques ouvertes toute la journée,** tout comme les structures de garde d'enfants ;
- **vérifier si l'« éducation précoce » atteint ses objectifs** et si elle ne ferait pas mieux d'être remplacée par une aide précoce aux jeunes enfants en dehors du système scolaire ;
- **créer des structures de soins spécialisées** afin de pouvoir prendre soin autant d'enfants que possible au Luxembourg parmi ceux qui sont hospitalisés à l'étranger.

12.3. Percevoir l'enseignement secondaire comme une préparation à la vie

Tous les spécialistes sont certes d'accord sur le fait qu'il est urgent de réformer l'enseignement secondaire afin de l'adapter aux réalités actuelles de la société, mais aucun consensus n'a pu être obtenu sur la méthode à adopter. Au lieu de cela, la procédure suivie jusqu'ici a contribué à créer un climat de méfiance et un blocage au sein de la majorité du personnel scolaire. De trop nombreuses réformes profondes du système scolaire ont été lancées, elles étaient souvent mal préparées, ignoraient les objections émises par ceux qui constituent pourtant la base de notre système scolaire et ont négligé des sujets essentiels, tels que la problématique de la langue.

Le système scolaire luxembourgeois doit avoir pour but de garantir enfin l'égalité des chances pour tous. L'école doit transmettre à l'ensemble des enfants des connaissances et des compétences communes et, pour cette raison, déi gréng prônent l'enseignement de

tous les enfants ensemble aussi longtemps que possible suivant le modèle du collège unique. La répartition actuelle des enfants en trois sections séparées après la sixième année est bien trop prématurée. Ce système scolaire offre trop peu de possibilités aux jeunes de combler ultérieurement les lacunes cumulées dans divers secteurs.

Outre les modifications en matière de multilinguisme du système scolaire, déi gréng mettent avant tout l'accent sur l'orientation des élèves ainsi que sur les contenus de l'enseignement et les méthodes pédagogiques. L'apprentissage des élèves étant différent de l'un à l'autre, il faut proposer une offre variée de méthodes pédagogiques.

Votez déi gréng pour :

- **poursuivre avec tous les enseignants le dialogue sur les méthodes et les contenus pédagogiques** et encourager l'individualisation de l'enseignement secondaire ;
- **abandonner le principe de l'orientation hâtive des enfants après la sixième vers trois différentes sections** et concevoir un projet pilote avec un collège unique pour les enfants encore scolarisés ;
- **maintenir le multilinguisme**, mais en introduisant à partir du cycle supérieur une répartition de l'offre entre langue principale et langue secondaire. Avoir une faiblesse dans une langue ne doit pas systématiquement provoquer l'échec scolaire ;
- **développer le tutorat dans le lycée technique et classique** ainsi qu'initier des projets « Les élèves s'entraident » ;
- **introduire un cours laïc d'enseignement des valeurs pour tous les enfants** qui remplace les actuels cours d'éducation civique et morale et de religion dans l'enseignement secondaire ;
- **accorder une nouvelle importance à l'éducation politique** et expliquer dès les petites classes de l'enseignement secondaire les principes de base de la démocratie ainsi que la structure et le fonctionnement des institutions démocratiques ;
- **encourager l'éducation au développement durable** et mettre les élèves dans des situations où ils apprennent, lorsqu'ils prennent des décisions, à évaluer les conséquences de leurs propres gestes sur les générations futures ou sur la vie dans d'autres régions du monde ;
- **valoriser l'informatique comme matière scolaire** et intégrer à toutes les matières les compétences informatiques et la gestion des nouveaux médias ainsi que les perspectives qu'ils ouvrent car l'informatique fait partie intégrante de la carrière professionnelle future des élèves ;
- **promouvoir l'éducation aux médias dans les écoles fondamentales et les écoles secondaires**. Les contenus axés sur l'éducation aux médias doivent contribuer à ce que les élèves adoptent un comportement critique vis-à-vis des produits médiatiques ;
- **faire participer davantage les élèves à la vie de l'établissement et concrétiser l'éducation politique aux différents niveaux des institutions dans le quotidien de l'école**. Cela se traduit par un renforcement du rôle des représentantes et des représentants des élèves aussi bien à l'école qu'à l'échelle nationale. Les élèves deviendront ainsi des citoyennes et des citoyens émancipés qui pourront exercer leur droit de vote de manière responsable à partir de 16 ans ;

- **intégrer davantage les parents à la vie scolaire** de même qu'aux débats sur la stratégie des écoles secondaires.
- **promouvoir et développer des stages intégrés aux programmes d'enseignement** aussi bien dans l'enseignement secondaire classique que dans l'enseignement secondaire technique et ainsi permettre aux élèves de se faire un meilleur aperçu du monde du travail ;
- **poursuivre de manière conséquente l'agrandissement des bâtiments scolaires au niveau de l'enseignement post-primaire.** Dans les classes inférieures surtout, les effectifs sont trop élevés ;
- **mieux promouvoir le travail de l'« École de la deuxième chance ».**

12.4. Valoriser la formation professionnelle

déi gréng veulent promouvoir la formation en alternance. Passer d'une formation théorique à la pratique, respectivement la promotion des stages en entreprises, également au secondaire classique constituent des instruments importants pour relier les mondes de l'école et du travail. L'alternance entre formation théorique et pratique et/ou l'incitation aux expériences de stages dans le cadre de l'enseignement secondaire classique aussi sont des instruments essentiels pour mettre en réseau le monde scolaire et le monde du travail.

Une formation professionnelle réussie présuppose une excellente coordination entre la politique scolaire et la politique de l'emploi. C'est en effet la seule manière de garantir une cohérence dans la politique de formation professionnelle. Les divergences sociales et culturelles des élèves ne doivent pas engendrer de discrimination dans le choix de l'orientation en termes de formation professionnelle.

Les principes du libre choix de la profession et la valorisation des métiers de l'artisanat doivent être déterminants. Il faut que la formation professionnelle s'adapte à la situation linguistique particulière de notre pays et à sa réalité démographique.

Votez déi gréng pour :

- **proposer dans la mesure du possible tous les parcours de formation professionnelle en allemand et en français** de sorte à éviter tout obstacle linguistique infranchissable et ainsi à améliorer l'égalité des chances dans un environnement linguistique complexe ;
- **revaloriser le tutorat et le « conseiller à l'apprentissage »** pour pouvoir accompagner les apprentis de manière plus efficace et minimiser le taux d'abandon dans l'apprentissage ;
- **déterminer le degré de maturité de la formation à l'aide d'exigences minimales définies ;**
- **promouvoir l'autonomie, la performance, la fiabilité et l'esprit d'équipe** et les transmettre, en plus des compétences professionnelles ;
- **consolider le rôle de modèle des communes et des administrations publiques en proposant un large éventail de stages ;**
- **ancrer un droit à vie à la formation** et proposer des formations continues d'excellente qualité, soit dans le cadre de formations professionnelles soit à temps plein (« Life Long Learning ») en accordant les mêmes droits à toutes les catégories socioprofessionnelles (par exemple aux indépendants et professions

libérales). En outre, déi gréng aspirent à promouvoir le développement et l'utilisation de techniques de « e-learning ».

12.5. Garantir l'orientation idéale

déi gréng ont pour objectif d'offrir aux enfants et aux jeunes les meilleures possibilités pour développer un projet de vie qui réponde à leurs souhaits et à leurs compétences. Pour y parvenir, ils ont besoin de conditions optimales et d'un accompagnement pédagogique adéquat. L'orientation forcée découlant de l'orientation par l'échec ne doit pas devenir la règle.

Votez déi gréng pour :

- **introduire un conseil ciblé sur l'orientation scolaire et professionnelle dans tous les établissements scolaires ;**
- **proposer, dans tous les établissements, une aide à tous les jeunes vivant en situation difficile ;**
- **renforcer la « Maison de l'Orientation » par des antennes régionales** afin d'accélérer la mise en réseau du monde de l'école et du travail ;
- **introduire des stages et des journées de découverte dans les entreprises artisanales**, y compris dans la Grande Région, et promouvoir l'artisanat comme perspective professionnelle souhaitable ;
- **mettre à disposition de tout élève un tuteur ou une tutrice qui l'accompagne durant son stage ;**
- **améliorer la coopération entre l'école et les entreprises** grâce à des interlocuteurs spécifiques ;
- **effectuer une analyse systématique du marché du travail** afin de pouvoir adapter les mesures d'orientation à la demande sur le marché du travail.

12.6. Prévenir le décrochage scolaire

Aujourd'hui comme hier, le nombre d'élèves abandonnant leur scolarité reste élevé au Luxembourg ce qui compromet la cohésion sociale et aggrave la pauvreté chez les jeunes.

Votez déi gréng pour :

- **renforcer les services de conseil régionaux de l'« Action locale pour jeunes » (ALJ)** et garantir ainsi un contact plus étroit avec les écoles ;
- **renforcer le « Service Volontaire d'Orientation » pour les jeunes** afin de proposer aux élèves en difficulté des perspectives constructives et d'améliorer le travail de coopération entre l'ALJ et les maisons de la jeunesse ;
- **prendre au sérieux le manque de compétences sociales et de compétences-clés** et le combler en développant des programmes de formation continue ;
- **garantir une offre systématique d'internats** et les affilier aux écoles;

- **préparer les jeunes qui abandonnent leur scolarité à une formation professionnelle dans des centres régionaux de petite taille** et leur offrir un accompagnement permanent. Nous mettrons en réseau ces centres avec les entreprises et nous les intégrerons dans l'économie sociale et solidaire ;
- **encourager les entreprises qui prennent la responsabilité de ces jeunes ;**
- **élaborer un statut spécial « stagiaire »** afin que les personnes qui font un stage uniquement pour trouver leur voie et pas dans le cadre d'une formation ou d'un programme étatique soient automatiquement couvertes par une assurance maladie/sociale.

12.7. Responsabiliser l'université

Même si le nombre d'étudiants connaît une croissance constante, il y a encore relativement peu de personnes au Luxembourg qui passent un diplôme secondaire ou universitaire. La politique verte de l'enseignement supérieur vise à changer cette situation et à offrir aux étudiants les meilleures chances et conditions possibles pour réussir leurs études au Luxembourg ou à l'étranger et intégrer par la suite le marché de l'emploi.

Actuellement, de nombreux élèves n'exploitent pas tout leur potentiel. Selon les estimations officielles, un tiers de ceux qui franchissent le pas et font des études finissent par décrocher. Un autre tiers choisit une réorientation et seul le dernier tiers réussit à terminer ses études dans le cursus choisi.

déi gréng considèrent que l'Université du Luxembourg assure aussi une responsabilité à l'échelle de la société. Elle doit investir dans les ressources humaines, dans leur savoir ainsi que leurs compétences sociales et professionnelles et, dans son rôle de médiateur entre le monde de l'apprentissage et celui de la recherche, elle doit donner à la société les moyens de se développer durablement et de trouver des solutions aux problèmes qu'elle rencontre.

Votez déi gréng pour :

- **encourager davantage le rôle de formation et d'orientation sociétale de l'Université du Luxembourg.** Les projets, les études et les résultats des recherches doivent être activement diffusés au-delà des cercles d'experts ;
- **conférer à l'Université une structure de gouvernance plus démocratique** et améliorer son fonctionnement interne : aucune compétence décisionnelle exclusive accordée au rectorat mais un droit de participation et de codécision des autres organes ainsi que des enseignants, des chercheurs, des étudiants et du personnel ;
- **mieux promouvoir les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences humaines ;**
- **inciter à élargir la palette d'offres d'études professionnelles,** indépendamment de l'offre de cursus à temps plein ;
- **terminer au plus vite la construction du campus universitaire à Belval** et accélérer la construction de la bibliothèque universitaire comme noyau de l'enseignement et de la recherche ;

- **offrir aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants de meilleures conditions de vie et de travail**, notamment en leur proposant suffisamment de logements à des prix abordables et à proximité du campus ;
- **modifier les droits académiques et participatifs de l'assistant-professeur pour les harmoniser avec ceux des professeurs ;**
- **mieux mettre en réseau les chercheurs et professeurs luxembourgeois à l'étranger avec l'Université du Luxembourg** et coopérer dans les activités académiques et scientifiques ;
- **prévenir l'abus en matière de contrats de travail à durée déterminée à l'Université ;**
- **mieux intégrer les représentations estudiantines** aussi bien à l'échelle de l'Université qu'à celle des facultés et des instituts ;
- **promouvoir la création d'une vie estudiantine multiculturelle et exaltante au Luxembourg ;**
- **offrir plus de logements publics ou subventionnés par l'État dans les principales destinations européennes de nos étudiants**, surtout pour ceux qui débutent leurs études ;
- **mieux soutenir les organisations étudiantes nationales** et les consulter régulièrement sur les questions politiques touchant les étudiants ;
- **augmenter les effectifs du CEDIES** pour offrir un meilleur service de conseil et d'accompagnement aux étudiants et pour mettre un terme aux retards régulièrement pris dans l'allocation des aides aux étudiants ;
- **instaurer un modèle échelonné durable et social pour les aides aux étudiants** qui offre une visibilité financière aussi bien aux étudiants qu'à l'État ;
- **élargir les aides aux étudiants et aux étudiantes qui suivent des formations professionnelles à l'étranger.**

13. Préserver le tissu social

13.1. Construire une base solide aux retraites

Il a fallu huit ans au gouvernement CSV-LSAP pour mettre en œuvre la réforme des retraites qui vise à couvrir le financement des retraites à moyen terme. Or le succès de cette réforme suppose une croissance économique annuelle continue de 3 % pour une hausse de l'emploi de 1,5 %.

Ce scénario est clairement utopique. Le gouvernement a donc échoué dans son projet de créer une couverture à long terme du système public des retraites. En conséquence, le prochain gouvernement devra inscrire dans ses priorités une seconde réforme des retraites.

Une assurance retraite publique obligatoire reposant sur le principe de solidarité du système par répartition garantit le droit de tous à bénéficier d'un revenu décent à la retraite. Cela doit rester le principal pilier de la prévoyance vieillesse au Luxembourg.

Il ne s'agit pas seulement d'une sécurité financière, mais aussi d'une modification du système de pension luxembourgeois pour l'adapter à la société du XXI^e siècle. En cas de divorce, l'épouse se trouve bien trop souvent lésée en termes d'assurance vieillesse. Heureusement, de plus en plus de femmes restent actives jusqu'à l'âge de la retraite et

s'assurent ainsi leur propre pension. Cela devrait encourager l'instauration d'une réforme des retraites grâce à une individualisation des droits de pension.

Votez déi gréng pour :

- **garantir un modèle de solidarité des générations pour les générations futures** grâce à la mise en place d'un principal pilier de droit public obligatoire pour chacun qui assure une pension calculée sur la base des années de cotisations et des montants versés. Celui-ci serait complété par un second pilier privé que chacun pourrait ériger durant sa vie active et qui ferait l'objet de mesures d'incitation fiscale. Toutefois, il faut impérativement définir des règles strictes pour ces placements privés (pas de produits financiers spéculatifs ou non éthiques) ;
- **assurer d'importantes réserves de pension** et les gérer de manière efficace, sociale et écologique.

Une réforme dans l'intérêt de l'équité entre les générations

Votez déi gréng pour :

- **assurer le financement du système public de retraites**, par exemple en prélevant des cotisations sur d'autres revenus aussi, pas simplement sur la masse salariale, comme c'est le cas pour financer l'assurance dépendance ;
- **introduire un droit à la retraite individuelle et en nom propre pour tous.** L'individualisation du système de retraites est primordiale pour mettre un terme à la pauvreté à l'âge de la retraite. Qu'elle travaille ou non, toute personne a besoin d'une couverture individuelle et en son propre nom à l'âge de la retraite ;
- **maintenir le principe de 40 années de cotisations.** Le système de retraites est un système d'assurances : seules les personnes ayant cotisé suffisamment longtemps pourront bénéficier de prestations à taux plein ;
- **créer des modèles flexibles permettant d'accéder progressivement à la retraite** afin de pouvoir ainsi maintenir l'âge légal actuel de la retraite ;
- **garantir le financement du système de retraites du service public.** Contrairement au secteur privé, le secteur public ne dispose pas de réserves pour sa retraite. Les cotisations sont directement versées dans les caisses publiques et les retraites sont financées par le budget de l'État. C'est pourquoi il est urgent de créer un fonds de retraite pour le service public qui, comme dans le secteur privé, sera financé par les employés, les employeurs et l'État à raison d'un tiers chacun ;
- **réformer la rente d'invalidité** pour améliorer la base légale et rendre plus justes la reconnaissance et les modalités de reclassement.
-

13.2. Protéger le revenu minimum garanti

L'enlèvement de la crise menace de plus en plus de personnes de plonger dans la spirale de la pauvreté. À ce jour, plus de 14 % de personnes au Luxembourg vivent en dessous du seuil de pauvreté et beaucoup parmi elles ne disposent que d'un faible revenu. Dans ce contexte, le nombre croissant de familles avec enfants touchées par la pauvreté est particulièrement inquiétant puisqu'il augmente chaque année de 10 pour cent ! Nous ne saurions tolérer que ces personnes se retrouvent exclues du système social.

Le revenu minimum garanti (RMG) est un instrument capital dans la lutte contre la pauvreté qui sévit et s'aggrave aussi au Luxembourg. Il vise à promouvoir l'intégration professionnelle et sociale et doit être amélioré plutôt que réduit.

Pour pouvoir bénéficier du RMG, le demandeur doit être disposé à exploiter toutes les possibilités prévues par la législation luxembourgeoise ou étrangère permettant d'améliorer sa situation. Dans de nombreux cas, le RMG complète les revenus de personnes qui exercent certes une activité, mais qui ne gagnent pas assez pour couvrir les coûts de la vie (travailleurs pauvres).

Votez déi gréng pour :

- **soumettre le RMG à une réforme afin de prendre en compte les évolutions réelles** et soutenir les bénéficiaires du RMG de manière plus ciblée. Lors du calcul du RMG, il faudrait mieux tenir compte du revenu individuel du travail effectué. La charge locative ou hypothécaire des bénéficiaires du RMG doit être intégrée séparément dans le calcul de l'aide afin de mieux prendre en compte la charge réelle ;
- **promouvoir une discussion quant à l'auto-détermination des jeunes adultes au moment de leur entrée dans le marché de l'emploi.** Notamment les jeunes âgés de 18 à 25 ans vivent souvent au moment de leur premier emploi une phase difficile sans avoir droit au revenu minimum garanti (RMG), ni aux allocations de chômage. Des idées tels qu' « une bourse d'autonomie jeune » pourrait aider dans de telles situation.

14. Prôner la mobilité plutôt que la circulation

Aujourd'hui, le trafic automobile paralyse le Luxembourg : il ne se passe aucune journée sans qu'au moins une autoroute soit bouchée. Les transports publics atteignent aussi leurs limites et les réseaux ferroviaires sont surchargés. Il est grand temps de repenser la manière dont nous voulons concilier habitat, travail et loisirs tout en assurant un parfait équilibre de ces trois éléments.

En fait, le gouvernement aurait dû, il y a des années déjà, présenter des « plans de développement sectoriels » relatifs aux quatre grands domaines que sont le logement, la mobilité, les espaces naturels et les zones d'activité afin d'empêcher qu'ils se développent de manière chaotique et peu coordonnée. Or les derniers gouvernements ont perdu un temps fou et précieux : il n'y a à ce jour toujours pas de plans de développement ce qui a conduit à des erreurs de planification et des conséquences néfastes. Le stade de football prévu à Livingen n'en est qu'une triste illustration.

En outre, le pacte logement, censé permettre de contrôler la construction de logements, n'est qu'un nouvel instrument qui entrave en partie la réalisation des objectifs déclarés en termes d'aménagement du territoire. À cela s'ajoute la croissance des flux de navetteurs en provenance de la Grande Région qui, en raison d'une mauvaise politique des

transports, se tournent vers les voies routières. Les incitations fiscales destinées aux navetteurs utilisant leur véhicule particulier accentuent cette tendance.

Le Ministère du Développement Durable, en charge aussi de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures, n'a pas mis l'accent sur les points essentiels en pratique. L'objectif de réduire la circulation en fusionnant les départements « Logement », « Travail » et « Loisirs » ou celui de la transposer dans les transports publics n'ont guère été atteints.

La nécessité d'élaborer une planification coordonnée et en réseau s'impose donc de manière de plus en plus criante. La mobilité douce doit être érigée en priorité absolue. Cela requiert d'abord de définir une responsabilité claire, visible de l'extérieur, et le cas échéant, de restructurer les départements du Ministère du Développement Durable.

14.1. Planifier le territoire, limiter les trajets

Votez déi gréng pour :

- **hisser au rang de priorité majeure la planification du transport et l'aménagement du territoire** de sorte à garantir les conditions de développement économique, de qualité de vie et la prospérité des générations futures ;
- **se baser sur les « plans de développement sectoriels » de la planification régionale.** Seule une coopération régionale renforcée à l'échelle nationale permettra de concevoir les secteurs « Logement », « Travail » et « Loisirs » de telle sorte qu'il sera possible de limiter la circulation. Pour y parvenir, il faut modifier la loi afin de soutenir la mise en œuvre de l'aménagement régional par des fonds de financement régionaux ;
- **privilégier les courts trajets entre le travail et le domicile par des incitations financières et fiscales.** Cela s'applique par exemple au forfait kilométrique qui, actuellement, produit un effet contraire puisque sur le plan fiscal, il favorise les longs trajets entre le travail et le domicile. déi gréng détermineront l'imposition des véhicules particuliers et professionnels de manière à privilégier les modèles à faibles émissions ;
- **dès la phase de planification, prévoir une bonne desserte par les transports publics lors de la construction de nouveaux logements, de la mise en place d'offres de loisirs et de la création de centres commerciaux** et introduire une gestion ciblée des aires de stationnement.

14.2. Développer les transports publics

Votez déi gréng pour :

- **développer de façon conséquente le transport public** et le mettre à disposition également en soirée ;
- **rapidement mettre en place la « Stratégie globale pour une mobilité durable – pour les résidents et les frontaliers » (MODU)** car elle comporte de nombreux aspects positifs, par exemple faire du train et du tram la clé de voûte de la mobilité douce, renforcer la mobilité douce, adopter une approche frontalière, etc. Les gares de correspondance régionales pour le tram bénéficieront d'une attention particulière. Il faut une volonté politique forte pour imposer cette stratégie ;

- **poursuivre le développement prévu des réseaux ferroviaires et en garantir le financement**, par exemple grâce à un plan d'investissement pluriannuel prenant également en compte le tram ;
- **investir aussi dans les centres économiques autour d'Esch et de Nordstad pour développer un système de transports publics performant** et développer les travaux de planification pour le tram sud ;
- **améliorer le confort des passagers dans les bus, les trains, les gares et aux stations.** Pour ce faire, il convient d'adopter des mesures pour assurer la ponctualité, l'affichage à toutes les stations, la mise à disposition de billets régionaux dans la Grande Région, une meilleure coordination des horaires de train et de bus, des offres plus flexibles grâce à des taxis collectifs ou des services de navette, des points de vente et des prestations aux gares, etc. Cela permet de nettement simplifier le quotidien des passagers ;
- **conduire le transport public jusque dans la Grande Région.** Cela s'applique particulièrement aux transports au quotidien et aux heures de pointe. Il est important de desservir le Luxembourg dans la région grâce à de bonnes correspondances de bus et de trains vers Bruxelles, Trèves, Metz, Longwy et Liège, à une modernisation des lignes de bus et au développement de projets P&R. Cela contribue aussi à convaincre les navetteurs de passer aux transports publics. Le Luxembourg doit davantage participer aux investissements frontaliers et inciter à créer un système de tickets frontaliers ;
- **faire du Ministère de l'Aménagement du Territoire un service de coordination nationale pour la planification de la mobilité pour les communes et les entreprises.** Il faut soutenir activement les communes dans leurs efforts de développer une nouvelle mobilité. Par exemple, déi gréng aideront davantage les communes à élaborer et mettre en œuvre des concepts locaux/régionaux dédiés aux vélos et à créer des connexions avec le réseau national des pistes cyclables ;
- **prévoir l'électromobilité de manière constructive.** Elle ne doit pas être en concurrence avec la mobilité douce dans les villes et les communes, mais la compléter et surtout, remplacer la voiture / (automobile traditionnel) là où de courts trajets sont régulièrement parcourus (services aux personnes âgées, trajets en taxi, bus, services de livraison, « carsharing » ou partage de véhicule, etc.) ;
- **prendre au sérieux les suggestions des clients et faire participer les usagers aux décisions** lorsqu'il s'agit d'améliorer les moyens de transports publics.

14.3. Accorder la priorité à la mobilité douce

Votez déi gréng pour :

- **toujours donner la priorité à la mobilité douce et aux moyens de transport publics face aux transports individuels motorisés.** Toutefois, il convient de tenir compte de l'interaction de tous les moyens de transport. Nous aspirons à introduire le « carsharing » à grande échelle afin que la majorité des personnes renoncent à une (deuxième) voiture ;
- **assigner un rôle capital au vélo dans les transports au quotidien pour les courts trajets.** déi gréng veilleront à accomplir un progrès qualitatif dans la circulation en vélo pour que les citoyennes et les citoyens puissent parcourir leurs

trajets quotidiens de manière sûre et confortable. Cela comprend la création de pistes cyclables sécurisées et continues, de places de stationnement suffisantes, la mise en place d'une nouvelle garantie de mobilité proposant un abonnement pour la location de vélos, un billet de bus et train, des prix réduits pour les trajets en taxi ainsi qu'un abonnement « carsharing ». (keint ee fleit 2 Sätz maan, hun missen 3 mol liesen bis dat ech verstaan haat). Pour réaliser ces objectifs, nous réallouerons les moyens budgétaires ;

- **mieux prendre en compte les besoins en mobilité des personnes ayant des besoins particuliers** dans les transports publics, la construction de routes et de voies, de places et de bâtiments publics ;
- **instaurer des contrôles radars permanents aux zones à risque** afin d'améliorer la sécurité routière. En cas de graves infractions (vitesse élevée, comportement dangereux au volant, alcool au volant), il faudra renforcer le retrait de points au permis ;
- **mieux informer les victimes d'accidents de la route et les protéger**, par exemple en leur offrant un conseil individuel sur leurs droits et les procédures légales. Les prestations d'assurances doivent être étendues aux dommages consécutifs indirects. En outre, nous établirons et appliquerons une charte pour la sécurité routière dans laquelle nous tiendrons compte de toutes les formes de mobilité.

14.4. Transférer le transport des marchandises sur la route vers le réseau ferroviaire

Votez déi gréng pour :

- **davantage transférer le transport des marchandises sur la route vers le réseau ferroviaire.** Toutes les zones d'activités nationales et régionales doivent être reliées au réseau ferroviaire à cet effet. Les nouvelles zones d'activité régionales et nationales devront en priorité s'axer sur le réseau ferroviaire. Au niveau de l'UE, nous plaidons pour l'introduction d'un système de péage pour les poids lourds ;
- **développer le secteur logistique de telle manière que les marchandises notamment soient transportées par voie ferré et fluviale.** Compte tenu de la pénurie de pétrole, nous ne voyons pas au Luxembourg d'avenir possible pour un secteur logistique qui mise sur de nouveaux transports de marchandises en avion ou sur la route.

Chapitre III

Bien vivre dans un environnement sain

Introduction

Grâce à plusieurs décennies de politique verte et à l'engagement du mouvement écologique, la politique environnementale n'est plus une inconnue, y compris au Luxembourg. Face à la menace du changement climatique, la protection du climat joue un rôle de plus en plus crucial. Aussi aspirons-nous avant toute chose à une politique énergétique tournée vers l'avenir qui marquera la conversion du Luxembourg aux énergies renouvelables. Ce faisant, nous contribuons concrètement à la justice dans le monde comme dans notre pays puisque la hausse des prix du pétrole et du gaz pénalise avant tout les bourses les plus modestes.

La crise du logement est un autre problème auquel nous voulons résolument nous attaquer. Les pouvoirs publics doivent faire construire des logements là où ils sont nécessaires et où la population bénéficie d'un bon accès aux infrastructures publiques (écoles, centres culturels, services sanitaires et transports en commun). L'assainissement énergétique des logements anciens et leur mise en adéquation avec les besoins des familles modernes permettront non seulement d'améliorer la qualité de vie mais aussi de préserver des emplois.

Pour nous, réfléchir à l'avenir des femmes et des hommes signifie également assurer à nos enfants un bon départ dans la vie. L'offre et la qualité des structures d'accueil doivent être améliorées. Nous voulons épauler et promouvoir tous les enfants ; et cela, non pas malgré, mais en raison de leurs différences sociales et culturelles.

La protection de la nature et de l'eau constitue à nos yeux une priorité politique. Même si la propreté de nos fleuves s'est améliorée ces dernières années, il n'y en a pas un seul qui soit autorisé à la baignade. Bien que l'emploi des pesticides ait été réglementé, notre nourriture reste contaminée et les nombreux scandales alimentaires inquiètent les consommateurs ainsi que les parents dont les enfants souffrent d'allergies. Nous voulons réduire la pollution de notre environnement pour pouvoir, ensemble, vivre dans des conditions plus saines et léguer à nos enfants des paysages luxuriants.

La protection de la nature fait aussi partie intégrante d'une politique sanitaire intelligente visant en premier lieu à préserver la santé publique et à soigner les maladies de manière effective et durable. La politique verte s'inscrit dans une approche interdisciplinaire : pour nous, la protection de la nature et la politique sanitaire vont tout autant de pair que l'agriculture et la protection du consommateur.

15. Associer la protection de l'environnement à l'innovation

Le Luxembourg est, au sein de l'Union européenne, le pays le plus tributaire du pétrole. Il affiche le plus fort taux d'émissions de CO₂ par habitant, arrive en queue de peloton dans le domaine des énergies renouvelables et n'atteint les objectifs assignés par l'UE en matière de gaz à effet de serre qu'à travers l'achat massif de droits d'émission. Notre pays est donc, malgré quelques initiatives isolées, mal préparé au renchérissement futur des énergies fossiles et risque au niveau international la marginalisation politique sur le dossier du climat.

Il manque à notre pays une stratégie politique clairement définie ainsi que la volonté politique de s'atteler à la transition énergétique amorcée depuis longtemps par plusieurs de nos voisins.

De surcroît, les centrales nucléaires environnantes de Cattenom et Tihange représentent une sérieuse menace pour notre pays. Une politique énergétique axée sur l'avenir renforcerait aussi la position du Luxembourg dans le cadre de ces débats politiques.

15.1. Engager la transition énergétique au niveau national et international

La protection du climat reste un domaine qui requiert des efforts considérables à l'échelon national comme au plan international. Toutefois, un changement radical de politique énergétique et climatique ouvrira de nouvelles perspectives aux artisans, aux petites et aux moyennes entreprises et offrira la possibilité de créer de nouveaux emplois pérennes.

Votez déi gréng pour :

- **ériger la transition énergétique au rang de priorité politique** et la mettre conjointement en œuvre avec les artisans, les communes, les citoyennes, les citoyens et la Grande Région. Nous pourrions ainsi créer de la valeur au niveau national et local et générer des emplois ;
- **faire de la lutte contre l'énergie nucléaire une priorité**, que ce soit contre la centrale de Cattenom ou les autres centrales avoisinantes de la Grande Région. Nous militerons activement, en nous coordonnant au niveau européen, pour la fermeture des centrales nucléaires et emploierons vis-à-vis de la France et de la Belgique tous les moyens juridiques et politiques à notre disposition ;
- **s'engager résolument au niveau de l'Union européenne en faveur d'objectifs ambitieux et contraignants**, que ce soit dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables ou de la protection climatique ;
- **mener une politique climatique impartiale, transparente et légitimée au plan démocratique** qui ne soit pas guidée par des intérêts industriels particuliers. Cela exige un effort collectif de l'ensemble du pays ;
- **placer les économies d'énergie au cœur de la politique énergétique** afin de réduire la facture énergétique, contrebalancer la hausse des prix de l'énergie et protéger les ménages et le secteur industriel de coûts énergétiques trop élevés ;
- **transposer avec profit dans notre pays la directive communautaire relative à l'efficacité énergétique**, surtout pour les artisans et les petites et moyennes entreprises, afin de créer des emplois viables ;
- **axer davantage le Plan national de protection du climat sur les actions en faveur de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables** et réduire ainsi l'achat de certificats d'émission de CO₂ à l'étranger ;
- **réduire progressivement la dépendance des recettes publiques vis-à-vis du tourisme à la pompe** ;
- **conditionner la promotion des biocarburants à des critères sociaux et écologiques**. Les objectifs luxembourgeois afférant à l'utilisation de biocarburants doivent être abaissés en conséquence ;

- soutenir résolument la transition énergétique au Luxembourg par le biais des sociétés d'énergie dans lesquelles l'Etat détient des participations (Enovos, Creos, SEO). Élever la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables au rang de priorité et stopper l'importation de courant nucléaire ;
- **transférer les compétences en matière d'énergie à un futur ministère de l'environnement et de l'énergie** et ouvrir ainsi la voie à une transition énergétique durable ;
- **faire évoluer le Luxembourg vers le « tout énergies renouvelables »**. Nous demanderons l'établissement de modèles prévoyant l'alimentation du Luxembourg en électricité verte à 50 % dès 2020. En réalisant ces objectifs, nous ferons progresser la coopération au sein de la Grande Région et en Europe ;
- **inscrire la politique climatique parmi les grandes priorités de la future présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015** et participer ainsi activement aux négociations internationales sur le climat qui se dérouleront au même moment à Paris ;
- **renoncer à la production d'énergie à partir des gaz de schiste** et s'opposer fermement aux autres formes non conventionnelles d'extraction et d'exploitation des combustibles fossiles.

15.2. Placer l'Etat et les communes devant leurs responsabilités

Pour réaliser les objectifs de la politique énergétique, l'Etat et les communes doivent œuvrer main dans la main à la protection du climat et à la politique énergétique : l'Etat doit jeter différentes bases permettant aux communes et aux initiatives locales privées de coopérer de manière constructive.

Votez déi gréng pour :

- **préparer un plan de développement pour l'énergie éolienne** et le soumettre à l'opinion publique ;
- **mieux contrôler la mise en œuvre de la directive relative à la performance énergétique des bâtiments**, ce qui implique aussi un contrôle plus rigoureux lors de l'établissement des passeports énergétiques ;
- **mettre à l'épreuve les mécanismes d'encouragement étatiques et communaux** et les agencer pour exploiter au maximum les potentiels dont dispose le Luxembourg en matière d'énergies renouvelables ;
- **jouer au niveau des bâtiments publics et communaux un rôle de pionnier** en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ;
- **rendre contraignante la première étape du pacte climatique entre l'Etat et les communes** afin de pouvoir au moins appréhender et réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux ;
- **mettre en place pour les initiateurs de projets un bureau de coordination** qui apportera une assistance dans les questions administratives, juridiques et organisationnelles et facilitera l'accès aux aides financières de l'Etat.

15.3. Promouvoir la transition énergétique par le bas

La transition énergétique a besoin d'idées innovantes et du concours des citoyennes et des citoyens. Nous considérons les initiatives décentralisées comme un pilier essentiel de la production énergétique.

Vivre dans des logements mal isolés et gourmands en énergie signifie être à la merci des hausses de prix énergétiques. La seule façon de réduire durablement cette dépendance est d'économiser l'énergie au moyen d'équipements modernes et d'habitations bien isolées.

Votez déi gréng pour :

- **soutenir activement les coopératives citoyennes d'énergie au niveau communal et régional** afin que les citoyennes et les citoyens puissent conjointement passer de l'idée à la réalisation avec la construction et l'exploitation d'installations ;
- **aider les ménages à faibles revenus à sortir de l'ornière énergétique et permettre le préfinancement des travaux d'assainissement** en mettant un accent particulier sur ces foyers dans le cadre du conseil et de l'ensemble des programmes d'aide en matière de politique énergétique. Nous définirons clairement les compétences en ce qui concerne les mesures de lutte contre la précarité énergétique ;
- **instaurer le droit à un logement économe en énergie**, tel qu'il existe déjà pour les normes sanitaires, et faire ainsi davantage pression pour l'assainissement énergétique, surtout au niveau des immeubles d'habitation ;
- **établir une séparation entre l'établissement des passeports énergétiques et le conseil énergétique** et les promouvoir séparément.

15.4. Exploiter les opportunités pour l'artisanat et l'industrie

Le Luxembourg consacre aujourd'hui des sommes considérables à ses importations de gaz et de pétrole. Ces capitaux partent à l'étranger et font défaut à l'économie luxembourgeoise. Il vaudrait mieux investir cet argent dans les emplois du futur, lesquels sont également générés par les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la protection climatique.

Votez déi gréng pour :

- **renforcer le secteur des technologies énergétiques** pour préparer les artisans, les PME, les bureaux d'architecture et d'études ainsi que les entreprises industrielles innovantes à aborder, de concert avec les instituts de recherche, la transition énergétique dans les meilleures conditions ;
- **améliorer la formation continue des exploitations artisanales en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique** et hisser l'artisanat luxembourgeois au rang de prestataire hors pair dans le domaine de l'assainissement énergétique et de la construction énergétiquement performante ;

- **soutenir les modèles permettant une meilleure coordination et un moindre coût de l'assainissement énergétique des bâtiments** et facilitant l'assainissement systématique des bâtiments anciens ;
- **éditer un fonds permettant le préfinancement de projets de protection climatique** mis en œuvre par l'industrie et les PME et qui pourrait être géré par la Société nationale de Crédit à l'Investissement » SNCI ;
- **remplacer les accords non contraignants, non transparents et inopérants entre le gouvernement et l'industrie dans le domaine de l'énergie par un « pacte climatique pour l'industrie » favorisant l'efficacité énergétique** avec des prestations et des contreparties concrètes ;
- **exploiter systématiquement les potentiels d'économie d'énergie à travers des programmes d'encouragement proches du marché**, en particulier au niveau des processus de production dans les entreprises, des immeubles de bureaux et des nouveaux lotissements tels que les centres de données ;
- **impliquer davantage les banques détenues en participation par l'Etat dans le financement de la transition énergétique** (caisses d'épargne, BGL-BNP Paribas, BIL et SNCI) ;
- **apporter au Luxembourg, bastion de la banque et de l'assurance, un nouveau domaine de compétence dans le cadre du financement de la transition énergétique** en coopération avec les institutions financières européennes basées dans notre pays, la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI).

16. Offrir un logement à chacun

Au cours des vingt dernières années, période caractérisée par une forte croissance économique, la population luxembourgeoise a nettement augmenté. Simultanément, le besoin de logements s'est accru du fait du taux élevé de divorces et de la diminution de la taille des ménages. Quant à la surface moyenne des logements, elle a atteint un niveau record au sein de l'Union européenne. L'offre peine à satisfaire cette demande, ce qui pousse les prix à la hausse.

Or, investisseurs aisés et hausse du pouvoir d'achat stimulent avant tout la construction de logements de luxe. Les ménages aux revenus modestes, les familles nombreuses, les parents seuls ou les jeunes adultes ont de plus en plus de difficultés à trouver un logement décent à proximité de leur lieu de travail. Le Luxembourg a aussi un énorme déficit à combler en matière d'habitations à loyer modéré. Seules 2 % des habitations sont des logements sociaux alors que 14 % des ménages vivent à la limite du seuil de pauvreté. Cette part marginale doit absolument être relevée.

De surcroît, de nombreux logements restent vacants parce que leurs propriétaires trouvent trop compliqué de s'occuper de leur mise en location.

Pendant des années, on a tenté de compenser le renchérissement des loyers par des subventions étatiques. Or les prix locatifs sont restés très élevés et la pénurie de logements ne s'est pas atténuée ; cela, dans un contexte de progression de la périurbanisation.

16.1. Renforcer l'État et les communes en tant qu'acteurs

Le Luxembourg a besoin de plus de logements sociaux et de terrains constructibles abordables. Contrairement au gouvernement actuel, nous n'entendons pas laisser la totalité du marché résidentiel aux mains de promoteurs privés. Pour lutter contre le renchérissement induit par la spéculation, l'État et les communes doivent acquérir leurs propres terrains et proposer davantage d'habitations accessibles. Un contrôle renforcé des loyers s'impose pour prévenir aussi les excès dans ce domaine. Les communes doivent endiguer la spéculation liée aux logements vacants par le biais de programmes d'assainissement et d'un système de taxation. Pour ce faire, elles ont besoin de l'aide de l'État.

Votez déi gréng pour :

- **ancrer le droit à un logement convenable dans la constitution.** Ainsi, le droit au logement et le droit de propriété seront légalement placés au même niveau, ce qui est essentiel pour la mise en balance des intérêts ;
- **faire de la politique du logement une priorité nationale** et impliquer davantage et conjointement l'État et les communes pour offrir des terrains constructibles abordables et réaliser des logements sociaux ;
- **fonder une société nationale de construction de logements** chargée de soutenir les communes dans le financement, l'aménagement et l'administration d'espaces d'habitation et de logements sociaux. Une fois le « Pacte logement » réformé, ses instruments modifiés pourront être mis en œuvre de manière coordonnée au niveau national ;
- **promouvoir de nouvelles formes de cohabitation** et proposer des logements fonctionnels et économes en énergie qui soient conçus pour les enfants, adaptés aux personnes âgées, dépourvus d'obstacles, situés dans des zones interdites à la circulation et qui permettent aux jeunes adultes de démarrer dans l'existence ;
- **développer des logement autonomes et semi-autonomes ;**
- **encourager des initiatives comme l'« Agence immobilière sociale »** avec l'objectif de privilégier la valeur d'usage du logement et non son rendement financier ;
- **favoriser de nouvelles formes de propriété** telles que le bail emphytéotique et surmonter les réticences au moyen de campagnes d'information et d'exemples positifs ;
- **étendre le droit de préemption de l'État, des communes et des promoteurs publics** à chaque terrain constructible potentiel situé hors du périmètre de construction ;
- **remanier le PAG** pour donner la possibilité aux communes de résoudre des problèmes ponctuels en matière d'urbanisme (définition de périmètres de construction restrictifs, zones d'aménagement différé, zones d'urbanisation prioritaires...).

16.2. Doter la politique du logement de moyens financiers

Les communes ne peuvent venir à bout de leurs tâches supplémentaires en matière de construction de logements sans qu'on leur en donne les moyens financiers.

Votez déi gréng pour :

- **apporter aux communes la marge de manœuvre financière nécessaire** pour pouvoir jouer un rôle actif dans la construction de logements ;
- **réformer l'impôt foncier** afin qu'il soit tenu compte de la valeur réelle du sol. Cette mesure, alliée à une réforme fiscale sociale et écologique, permettra de libérer des fonds que l'Etat et les communes pourront consacrer à la construction de logements ;
- **soutenir l'instauration de règlements et de taxes au niveau local** pour réduire le nombre de logements vacants, comme l'a fait par exemple la région de Bruxelles ;
- **accompagner les objectifs de l'aménagement du territoire (IVL) par des mesures fiscales**, par exemple remettre en cause le forfait kilométrique actuel.

16.3. Proposer des aides plus intelligentes et limiter les loyers

Il existe, à l'heure actuelle, de multiples subsides et subventions à la construction qui ne sont d'aucune réelle utilité pour la population, mais qui n'ont jamais été remis en cause. Utiliser les fonds disponibles de manière plus judicieuse est un objectif important de la politique verte.

Votez déi gréng pour :

- **repenser la politique de subventions publiques** et allouer les aides de manière plus ciblée aux personnes dans le besoin ;
- **mieux contrôler l'évolution des loyers** en instaurant un indice locatif, par exemple à l'image du modèle allemand, afin d'encadrer et de limiter le niveau des loyers ;
- **moderniser la législation sur les loyers** afin d'encourager l'assainissement énergétique des logements en location et d'éviter les hausses locatives qui portent préjudice aux ménages les plus démunis ;
- **instaurer des mesures d'aide pour les jeunes gens** dans le cadre de la construction de logements sociaux ;
- **aider les communes à proposer des logements sociaux décents**. Chaque commune devrait avoir l'obligation de proposer un nombre minimum de logements sociaux, soit avec ses propres ressources soit avec le concours des sociétés de construction de logements (Fonds du logement, SNHBM) et de l'Agence immobilière sociale (AIS).

16.4. Mieux planifier l'espace habitable

Le précédent gouvernement avait fondé de grands espoirs sur la création d'un Ministère du Développement Durable regroupant les compétences en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, d'environnement et d'infrastructures publiques ; il escomptait, ce faisant, pouvoir enfin mettre en application les directives relatives à l'aménagement de l'espace et du territoire. Malheureusement, la pratique a montré que les nouvelles idées ne peuvent se concrétiser en l'absence d'orientations politiques claires jusqu'aux plus hauts étages de l'administration.

Votez déi gréng pour (cf. aussi le chapitre « Mobilité ») :

- **réorganiser le Ministère du Développement Durable** pour permettre aux services d'aménagement du territoire de mettre en relation et de coordonner d'autres domaines tels que la mobilité, l'environnement, le développement régional et les infrastructures ;
- **respecter plus fidèlement les lignes directrices en matière d'aménagement du territoire (Plan directeur de l'aménagement du territoire, IVL)** et s'y référer pour le développement des centres régionaux. Remanier le « Pacte logement » en conséquence ;
- **se baser sur les « plans de développement sectoriels » de la planification régionale.** Nous soutiendrons la mise en œuvre de la planification régionale avec des fonds de financement régionaux pour désamorcer ainsi les conflits d'intérêts et rendre le développement communal plus cohérent ;
- **axer les instruments du « Pacte logement » sur la pratique.** Ces instruments judiciaires ont été très peu utilisés jusqu'à présent et requièrent davantage de décision politique, y compris au niveau de la taxe foncière et du droit de propriété ;
- **promouvoir le développement communal en densifiant l'habitat au sein des zones de construction avant d'étendre le périmètre de construction ;**
- **impliquer davantage les citoyennes et les citoyens dans les avant-projets du PAG** et compléter la loi en ce sens ;
- **empêcher, sur le plan légal, que l'achat d'un terrain soit lié à l'obligation de signer un contrat de construction ;**
- **planifier les bâtiments publics pour qu'ils soient polyvalents et pour qu'ils puissent être affectés à d'autres usages au fil du temps sans nécessité d'engager de gros travaux ;**
- **lors des projets de construction publiques, privilégier les matériaux de construction moins consommateurs d'énergie** et veiller à utiliser des matériaux recyclables ;
- **dans le cadre des grands projets résidentiels, encourager de manière ciblée le développement de jardins communautaires.**

17. Donner la priorité aux enfants et à la famille

La protection de l'enfance constitue à nos yeux une priorité absolue. Nous avons besoin d'une politique familiale forte qui assure la protection des enfants et des adolescents et un soutien des parents au quotidien. Les enfants et les adolescents ont besoin de sécurité, d'attention, de règles claires et de personnes sur lesquelles ils peuvent compter.

La famille est là où se trouvent les enfants : une politique familiale équitable doit s'adapter aux modes de vie de multiples formes familiales. La famille est en évolution dans son quotidien, ses structures et ses formes de vie. Aussi la politique familiale a-t-elle pour objectif de se focaliser sur le bien-être de l'enfant au sein de cette diversité familiale et d'offrir aux parents des conditions-cadres optimales leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale.

17.1. Assurer un soutien optimal aux familles

Les modes de cohabitation ont profondément évolué au sein de notre société. La famille est là où il y a des enfants et où des personnes assument des responsabilités les unes envers les autres. Pour déi gréng, l'enfant est au cœur de la politique familiale : nous demandons que les enfants bénéficient tous des mêmes droits et de la même protection.

Une politique familiale moderne se doit aussi de soutenir toutes les formes de relations père-mère-enfant, qu'il s'agisse de parents seuls, homosexuels ou hétérosexuels ou de couples mariés ou non avec enfants. Indépendamment de leur forme de vie, tous les parents et toutes les familles doivent avoir la chance de vivre en autonomie, à l'abri du besoin et en bénéficiant des mêmes droits.

Nous devons aider les citoyennes et les citoyens à concilier vie professionnelle, vie familiale et éducation des enfants. L'Etat et les communes doivent façonner les conditions-cadres pour qu'elles tiennent compte des besoins les plus divers des familles.

Garde des enfants

Aux yeux de déi gréng, proposer à l'échelon national des structures d'accueil gratuites d'excellente qualité pour les enfants relève du mandat social de l'Etat. Tout comme l'école, ces structures doivent être financées par les recettes fiscales. Une réforme fiscale globale incluant également les exploitations et les entreprises nous permettra d'inclure ce poste dans les comptes publics.

Votez déi gréng pour :

- **instaurer le droit à une place en crèche pour tous les enfants** et remplacer ainsi le dispositif pesant du « chèque-service accueil » par un système de garderie gratuit et de haute qualité au niveau national ;
- **encourager l'intégration des enfants ayant des besoins spécifiques** et leur offrir suffisamment de places dans les structures d'accueil (crèches, maisons relais, foyers) ;
- **instaurer un standard de qualité minimum pour les structures d'accueil publiques et privées.** Au Luxembourg, un nombre croissant d'enfants sont confiés à des crèches privées ou des nourrices. Or, c'est précisément la garde des jeunes

enfants de moins de trois ans qui requiert des infrastructures d'excellente qualité et du personnel bien formé ;

- **contrôler régulièrement la qualité des structures d'accueil** et remédier aux lacunes ;
- **mettre en place davantage de modèles de garde innovants** et soutenir des activités telles que les jardins d'enfants dans la nature ou en forêt (« Bëschcrèches »).

Soutenir les parents et les familles

Les parents et les familles assument au sein de notre société une fonction primordiale, à savoir la responsabilité d'élever des enfants. Tous les modèles familiaux vécus, qu'ils soient homosexuels ou hétérosexuels, mariés ou non, recomposés ou monoparentaux, doivent être mis sur un pied d'égalité et bénéficier du soutien nécessaire au bien de l'enfant.

Votez déi gréng pour :

- **maintenir la réglementation actuelle sur les congés parentaux tout en l'assouplissant et en la simplifiant** pour soutenir les femmes dans leur planification de carrière mais aussi encourager les pères à prendre un congé parental ;
- **proposer des cours gratuits pour les parents dans toutes les régions du pays**, avant comme après la naissance ;
- **élargir l'offre pour les futurs parents et les parents de jeunes enfants**. Cette offre doit devenir partie intégrante des mesures préventives donnant le droit à l'allocation de naissance. A l'avenir, ces mesures ne devront pas se limiter aux examens et aux contrôles médicaux mais aussi tenir compte des aspects éducatifs liés au rôle parental ;
- **maintenir les allocations familiales** ;
- **préférer, en matière de politique familiale, les prestations en nature aux prestations financières**. Il nous importe davantage d'améliorer les structures d'accueil pour les enfants que d'augmenter les aides financières octroyées individuellement aux familles. Nous voyons dans cette approche un vecteur de cohésion sociale.

17.2. Promouvoir l'enfance de manière transversale

Les principales compétences techniques et personnelles ne s'acquièrent pas qu'à l'école. Garde, éducation et formation sont étroitement imbriquées et, aujourd'hui, redistribuées entre la famille, les loisirs, les structures d'accueil et l'école.

Votez déi gréng pour :

- **reconnaître tous les lieux d'apprentissage comme des systèmes équivalents qui se complètent mutuellement** ;

- **miser davantage sur une politique familiale, sociale et éducative transversale.** Dans cette optique, nous aspirons à un ministère dédié à l'enfance et à la jeunesse ;
- **encourager la formation au développement durable dès l'âge du jardin d'enfants et de l'école fondamentale.** Les enfants doivent être invités de bonne heure à réfléchir et à agir par eux-mêmes pour prendre conscience du fait qu'en se comportant de manière responsable, ils peuvent influencer sur leur environnement immédiat.

17.3. Donner des espaces de liberté aux jeunes

Nous voulons donner aux jeunes la possibilité de s'impliquer dans tous les domaines de la vie. Le Luxembourg a besoin d'adolescents engagés et dotés d'un esprit critique, qui bénéficient d'un soutien adéquat de l'Etat. L'expression « La jeunesse est notre avenir » reste trop souvent un slogan vide de contenu. déi gréng s'engagent pour une politique de la jeunesse autodéterminée mettant l'accent sur les espaces de liberté, une organisation autonome et la justice sociale.

Votez déi gréng pour :

- **encourager les jeunes à être des acteurs indépendants de la vie politique et sociale.** Nous voulons prendre leurs inquiétudes et leurs craintes au sérieux et leur donner, à travers des processus de participation et de réflexion, un réel droit de parole dans tous les domaines et toutes les phases de la vie, au sein de la famille, sur le lieu d'apprentissage et durant la période de transition précédant la vie professionnelle ;
- **promouvoir davantage les centres d'information décentralisés et régionaux pour la jeunesse.** Une participation renforcée signifie aussi un meilleur accès à l'information et, en particulier, une meilleure compréhension des enjeux politiques et sociaux ;
- **accorder le droit de vote dès 16 ans.** Nous estimons que les jeunes gens ont le droit de participer à la vie civique. En élargissant le droit de vote, nous offrirons à tous les adolescents une possibilité de participation active et de codécision au niveau communal et national ;
- **continuer à soutenir les associations et organisations nationales pour la jeunesse.** La jeunesse luxembourgeoise manque d'espaces de liberté (par exemple, maisons de la jeunesse, instituts culturels et salles de sport autonomes, etc.). Nous allons donc augmenter le nombre de centres pour la jeunesse et étoffer l'offre de formations et de loisirs dédiée aux jeunes ;
- **réformer le Parlement des Jeunes** et le valoriser en tant que plateforme d'expression pour tous les adolescents.

17.4. Renforcer les droits des enfants et des adolescents

déi gréng s'engagent pour le bien-être de chaque enfant et pour l'octroi de droits aux enfants et aux adolescent-e-s. Nous voulons leur apporter assistance et protection dans les domaines où les familles n'en ont pas les moyens, en misant pour ce faire sur une politique de la jeunesse qui les encourage et leur donne la possibilité de forger leur propre identité.

Votez déi gréng pour :

- **procéder à une évaluation détaillée de la politique actuelle en matière de protection de la jeunesse et de délinquance juvénile.** A l'appui des conclusions de cette évaluation, nous engagerons les réformes indispensables à l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les différents acteurs de la politique familiale et sociale ;
- **promouvoir la médiation entre les enfants, les jeunes et les familles.** Nous devons aider les parents et les adolescents à résoudre leurs conflits et les soutenir en cas de problèmes éducatifs, de crises familiales, de séparation ou de divorce. L'efficacité de la médiation tient surtout au sentiment d'équité de traitement de toutes les parties prenantes. Les enfants et les adolescents découvrent qu'ils sont aptes à résoudre eux-mêmes les conflits sans l'aide des adultes, gagnent en estime de soi et en compétence sociale, ce qui les rend plus forts pour affronter d'autres situations ;
- **mettre en place des centres de crise et des services d'assistance pour les jeunes.** Nous voulons apporter une aide rapide aux adolescents en situation de détresse (sans domicile fixe, dépendances, troubles psychologiques liés à l'adolescence, harcèlement, idées suicidaires) ;
- **améliorer la prévoyance sanitaire dans les cliniques pédiatriques et dans le domaine de la psychiatrie infanto-juvénile.** Nous avons besoin de systèmes d'alerte précoce permettant d'apporter une aide rapide aux enfants et aux adolescents en difficultés ;
- **assurer une meilleure harmonisation entre les centres d'accueil et leurs services sociaux** pour que les enfants et les adolescents qui dépendent de l'éducation extra-familiale puissent bénéficier des mêmes chances dans leur développement et leur formation ;
- **réorganiser les pratiques du tribunal des mineurs et favoriser la coopération interdisciplinaire.** Suivant la problématique, le juge sera secondé par deux échevins ou deux experts (travailleurs sociaux, pédagogues) avec un renforcement en conséquence des effectifs ;
- **offrir au tribunal des mineurs, aux services sociaux avec lesquels il coopère ainsi qu'à leurs partenaires des conditions de travail aussi favorables que possible** pour assurer un suivi optimal des enfants et de leur famille. L'Office national de l'enfance (ONE) sera réformé dans cet esprit pour éviter les pertes de temps, les lourdeurs bureaucratiques et les critères budgétaires préjudiciables à l'intérêt de l'enfant ;
- **créer des structures d'accueil pour les adolescents en conflit avec la loi ou issus de familles en difficulté.** Ces structures compléteront les internats socio-éducatifs de Dreibern (garçons) et Schrassig (filles). Un enfant ne doit jamais être traité comme un criminel, mais avant tout comme un enfant. L'objectif de la politique

familiale verte est de préparer chaque enfant à une vie autonome sans casier judiciaire au moyen d'un encadrement spécifique et d'une vie quotidienne structurée ;

- **défendre le droit de chaque enfant à connaître ses origines.** A cette fin, la loi de 1975 sur l'accouchement anonyme sera amendée.

17.5. Assurer l'implication des personnes âgées

Aujourd'hui, les gens vivent de plus en plus longtemps tout en restant actifs, alertes et en bonne santé jusqu'à un âge avancé. C'est une bonne nouvelle. Néanmoins, les besoins des personnes âgées évoluent, ainsi que leurs attentes envers la société pour pouvoir participer à la vie civique. Nous devons y prêter attention pour combiner de manière optimale l'expérience des personnes âgées et l'engagement des jeunes.

Les besoins des personnes âgées vont au-delà de la sécurité financière prodiguée par la retraite et l'assurance dépendance. Des concepts de mobilité adaptés, un accès sans barrières à la culture, une infrastructure sanitaire accessible et des logements abordables revêtent tout autant d'importance.

Votez déi gréng pour :

- **soutenir les citoyennes et les citoyens qui veulent réaliser de nouvelles formes d'habitat et d'autres formes de communauté pour les personnes âgées ;**
- **promouvoir les lieux de rencontre intergénérationnels** afin que les personnes seules puissent aussi construire leurs propres réseaux sociaux. Ce principe est également source d'enrichissement pour les enfants qui, du fait de la mutation de la société, se trouvent rarement au contact des personnes âgées ;
- **concevoir les quartiers résidentiels en coopération avec les citoyennes et les citoyens** et mener à bien des projets d'habitation permettant aux personnes âgées de participer activement à la vie sociale ;
- **promouvoir les infrastructures, les moyens de transport et les moyens de communication accessibles à tous** afin que les personnes âgées puissent y accéder sans aide extérieure ;
- **mettre à profit les potentiels des personnes âgées afin que ces dernières restent actives le plus longtemps possible** et puissent transmettre leur savoir aux générations suivantes. À cette fin, nous nous engagerons pour des postes de travail mieux adaptés aux personnes âgées ;
- **promouvoir de manière ciblée la formation continue des personnes âgées ;**
- **lutter contre la solitude des personnes âgées** sans oublier les personnes d'origine étrangère, par exemple avec des projets comme le « Café des âges » qui favorise les échanges culturels.

18. Protéger la nature et préserver l'environnement

Ces dernières années, la politique environnementale a mis les thèmes du changement climatique et de la pénurie énergétique à l'honneur. Du fait de leurs conséquences majeures pour notre environnement, ces questions restent d'une actualité brûlante.

Par ailleurs, l'impact décisif de notre environnement immédiat sur notre santé est de plus en plus flagrant : la pureté de l'air, la protection contre les nuisances sonores, la protection des eaux et de l'eau potable ainsi que des aliments de haute qualité sans OGM sont quelques-uns des facteurs qui y contribuent. Notre position est claire : il faut agir au niveau politique pour empêcher le franchissement des seuils de tolérance de l'homme et de la nature.

18.1. Préserver la diversité naturelle

Selon le rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel pour les années 2010 à 2012, une grande partie de la faune existant au Luxembourg est menacée. Cette menace pèse en particulier sur plus de 50 % des espèces de mammifères et plus de 60 % des espèces d'amphibiens et de poissons. Un tiers de nos espèces végétales sont en voie d'extinction. Depuis 1960, près d'un tiers des haies et plus de la moitié des arbres isolés ont disparu. Les paysages luxembourgeois se caractérisent par leur uniformisation croissante et sont de plus en plus morcelés par les infrastructures routières. Le Luxembourg affiche pour l'heure le taux de fragmentation le plus élevé d'Europe.

Votez déi gréng pour :

- **renforcer la protection de l'environnement**, par exemple en limitant dans le projet de loi actuel les possibilités d'ingérence humaine dans les précieuses réserves naturelles et en appliquant résolument le nouveau système de compensation pour mieux protéger la nature ;
- **remanier le Plan national pour la protection de la nature (PNPN) avec l'ensemble des acteurs afin de ralentir l'appauvrissement de la diversité des espèces**. Cela englobe la mise en application des plans de protection des espèces et du biotope, un meilleur suivi des indicateurs, la protection par l'achat d'espaces naturels protégés de grande valeur, etc. ;
- **réformer la loi sur la protection des forêts** et remplacer une législation obsolète (datant de 1840 ou 1909) pour tenir compte des différentes fonctions de la forêt et redéfinir les compétences entre l'Etat et les communes ; revaloriser le « plan sectoriel paysages » et instituer des zones protégées pour préserver les unités paysagères encore intactes et enrayer le processus de fragmentation du paysage ;
- **soutenir une organisation décentralisée de la protection de la nature** afin que les communes et les acteurs locaux, tels que les associations de protection de la nature et de l'environnement, puissent contribuer aux mesures de protection des espèces au sein et à l'extérieur des lotissements. Dans cette optique, réviser la loi régissant le Fonds pour la protection de l'environnement (FPE) afin de faciliter aux petites municipalités l'adhésion aux syndicats pour la protection de la nature ;
- **intégrer la protection de la nature à la politique agricole**. A cet effet, nous exploiterons toute la marge de manœuvre offerte par le Plan de développement rural ;

- **renforcer la protection des espèces en limitant l'emploi de pesticides et autres substances toxiques dans la nature.** La disparition massive des abeilles, en particulier, montre que ces substances nocives devraient être interdites depuis bien longtemps ;
- **protéger les sols**, par exemple au moyen d'une loi bien cadrée prévoyant aussi bien des mesures de prévention contre la dégradation de la qualité des sols que des mesures de réhabilitation des sols détériorés.

18.2. Garantir la qualité de l'air et la protection contre le bruit

Votez déi gréng pour :

- **limiter la forte pollution de l'air due aux poussières fines**, notamment à travers une politique de mobilité plus adéquate et rigoureuse permettant de réduire la circulation automobile en ville ;
- **élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux pour la qualité de l'air.** Ils devraient exister depuis 1989 ! Ces plans contribueraient à l'amélioration de la qualité de l'air, surtout en ce qui concerne les oxydes d'azote, le benzène, l'ozone, les poussières fines et les composés organiques volatils (COV). Une politique globale et cohérente en faveur de la propreté de l'air regrouperait des programmes concernant les émissions domestiques et industrielles liées à la combustion, à la circulation aérienne et à la circulation routière ;
- **élaborer et mettre en œuvre un plan national contre les nuisances sonores** afin que le bruit, facteur de stress, affecte le moins possible la qualité de vie de la population. Intervenir à la source au niveau de la circulation routière, ferroviaire et aérienne est donc prioritaire. Nous nous opposons catégoriquement à un assouplissement de l'interdiction des vols de nuit à l'aéroport de Findel.

18.3. Assurer la protection de l'eau

Votez déi gréng pour :

- **replacer l'Administration de la gestion de l'eau sous la tutelle du Ministère de l'Environnement** et accorder plus d'attention à la préservation de la qualité de l'eau potable. Le débat autour du prix de l'eau, notamment, a montré que la question de la qualité de l'eau n'est pas suffisamment traitée comme une priorité ;
- **empêcher la privatisation de l'eau potable au niveau national et européen.** Contrairement au gouvernement PSC-POSL, nous prendrons clairement position à Bruxelles contre le projet de privatisation ;
- **protéger activement les sources d'eau** et indemniser les agriculteurs concernés en cas de manque à gagner ;
- **appliquer fermement la directive cadre européenne sur l'eau** pour garantir la qualité de nos cours d'eau et de nos eaux de surface. Les stations d'épuration doivent être mises à niveau, et les pratiques de l'agriculture et de l'élevage intensifs modifiées dans l'optique de la protection de l'eau. Nous soutiendrons les agriculteurs pour qu'ils soient à même de remplir cette mission indispensable au bien commun.

18.4. Donner priorité à la prévention des déchets

Ces dernières années, le Luxembourg a fait beaucoup de progrès dans le domaine du traitement des déchets à l'échelle communale, à commencer par le tri sélectif des déchets, jusqu'à la mise en place d'usines régionales de compostage. Pourtant, trop peu d'attention a été accordée à la prévention des déchets. Par conséquent, avec ses 687 kg d'ordures ménagères par an et par habitant, le Luxembourg est aujourd'hui le deuxième plus grand producteur de déchets d'Europe. 38 % de ces ordures sont incinérées, 15 % mises en décharge, 27 % recyclées et 20 % compostées. Il est donc urgent de minimiser les déchets : la prévention des déchets commence dès la production des biens qui doit être régie par une politique durable.

Votez déi gréng pour :

- **accorder une valeur importante à la prévention des déchets dont nous faisons un enjeu national**, et surtout, nous engager auprès des entreprises pour prôner des produits et des processus de production générant peu de déchets ;
- redéfinir le **rôle des structures existantes** (par exemple les « SuperDrecksKëscht ») et les doter de compétences complémentaires, par exemple en faisant intervenir des conseillers en vue d'optimiser les processus et de minimiser les déchets ;
- **renforcer le conseil dans le but d'éviter la production de déchets**. Cette mission des « SuperDrecksKëscht » doit être développée ;
- **faire progresser la prévention des déchets**, en particulier au sein des ministères, des administrations et des entreprises publiques et communales, des écoles et des lycées ainsi que lors des grandes manifestations publiques. Dans les appels d'offre publics, nous voulons privilégier l'achat de produits pouvant être recyclés et réutilisés.

18.5. Protéger les animaux, y compris les animaux d'élevage

Les animaux sont des êtres vivants pouvant souffrir et nous devons respecter leurs besoins. L'exploitation des animaux dans les élevages intensifs, la maltraitance lors des transports d'animaux ou les expérimentations animales doivent être strictement interdites. Les expérimentations animales doivent être remplacées par des méthodes alternatives. Le clonage et la manipulation génétique d'animaux doivent rester interdits.

Votez déi gréng pour :

- **réformer la loi sur la protection des animaux** et intensifier les contrôles visant à veiller au bien-être et au respect des animaux d'élevage ainsi qu'à éviter les supplices inutiles lors de l'abatage. C'est pourquoi nous voulons suspendre les subventions allouées à l'élevage intensif, garantir la transparence absolue dans l'usage de médicaments vétérinaires, et en particulier mettre fin à l'usage abusif des antibiotiques, en édictant des directives de traitement et d'élevage plus strictes ;
- **réduire l'élevage intensif**, comme par exemple l'élevage des porcs sur béton nu ou confinés dans des espaces très exigus. Il faut pouvoir promulguer de nouvelles

directives sur la protection des animaux dans le cas d'adoption de mesures visant à promouvoir la construction de bâtiments d'élevages neufs ;

- **interdire les méthodes d'élevage cruelles** tolérant, pour des raisons économiques, douleurs, malformations ou séquelles corporelles sur les animaux, et proscrire les pratiques d'élevage non respectueuses du bien-être des animaux, comme l'amputation du museau ou la coupe de la queue (caudectomie) ;
- **réduire les transports d'animaux à un strict minimum** en privilégiant la production et la distribution de produits régionaux ;
- **interdire la détention non conforme d'animaux sauvages**, par exemple comme animal de compagnie ou dans les cirques, **non adaptée à leur espèce et à leur bien être**. Interdire l'élevage et l'abattage d'animaux dans le but de produire des articles de luxe, comme par exemple des fourrures ;
- **continuer de critiquer la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la chasse** et veiller à ce que la chasse d'animaux sauvages soit compatible avec la protection de la nature, des animaux et des espèces ;
- **développer des zones de protection de la nature et des zones interdites à la chasse** ;
- **relier les espaces forestiers par des ponts pour animaux** afin de leur permettre la libre migration entre les différentes zones.

18.6. Donner aux pouvoirs publics le rôle de modèle

L'Etat et les administrations publiques peuvent et doivent avoir un rôle précurseur dans de nombreux domaines, notamment en matière de protection de l'environnement où les administrations publiques doivent améliorer le service au citoyen. Leur rôle ne consiste pas seulement à faire respecter les dispositions relatives à l'environnement, mais aussi à offrir aux citoyennes, aux citoyens et aux entreprises les moyens nécessaires pour y parvenir.

Votez déi gréng pour :

- **accorder une plus grande importance aux critères sociaux et écologiques dans les appels d'offres publiques** et donner priorité au critère de l'offre la plus avantageuse du point de vue économique et de développement durable ;
- **analyser l'influence des administrations publiques sur l'environnement, la santé et le climat** de manière à pouvoir les amener au niveau des techniques d'environnement et d'éco-construction les plus modernes (par exemple les enceintes de bâtiments, l'approvisionnement énergétique et le parc automobile) ;
- **renforcer la « formation au développement durable »** et, à l'école, sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement, du climat et à la solidarité avec les autres êtres humains de même que les motiver à participer activement à la construction de leur avenir ;
- **s'agissant de la délivrance d'autorisations aux entreprises, maintenir les normes écologiques minimales à un niveau élevé**. Sacrifier les normes écologiques sous couvert de simplification administrative n'a aucun sens, car ces normes servent l'innovation et la compétitivité des entreprises ;

- **renforcer l'aspect de la protection préventive de l'environnement**, par exemple en adoptant une approche interdisciplinaire et en intégrant les aspects ayant trait à la santé. Le conseil aux entreprises est un aspect à ne pas négliger.

19. Améliorer la santé

La politique des verts en matière de santé mise avant tout sur la prévention. Nous voulons en premier lieu protéger la santé des citoyennes et des citoyens et prévenir les maladies. Nous respectons et incitons à la responsabilité individuelle comme expression de la dignité et de la liberté humaine. Nous voulons créer des programmes de dépistage précoce à mettre en place sur l'ensemble du territoire pour améliorer les perspectives de guérison des patients et pour réduire les frais de santé. La prévention en matière de santé vise à soigner durablement la maladie, à lutter contre les récives et à favoriser la rééducation.

Le programme de santé des verts doit aider tous les êtres humains dans leur vie quotidienne. Il faut veiller à ce que l'accès aux services sociaux et aux services de santé soit juste et à garantir à long terme le financement de soins de qualité.

19.1. Accorder la priorité à la prévention

Votez déi gréng pour :

- **faire participer les caisses d'assurances maladie à l'élaboration et au financement de stratégies générales de prévention ;**
- **accorder la priorité au principe de prévention** et garantir la protection des consommateurs en édictant des consignes de prévention médicale et environnementales adéquates ;
- **reconnaître le sport comme une mesure de prévention et une activité thérapeutique complémentaire au traitement ;**
- **soutenir la formation continue pour tous les médecins et d'autres professions de santé** et proposer davantage de programmes de formation continue (en particulier en médecine de l'environnement) ;
- **promouvoir l'utilisation d'aliments issus de cultures biologiques et favorisant la santé dans les cantines publiques et les cliniques.** Le droit à une alimentation saine est au cœur de la politique de santé des verts ;
- **faire dédommager par la Caisse nationale de santé les thérapies manuelles** et complémentaires tels que l'acupuncture, l'ostéopathie, la nutrithérapie, la médecine naturelle pour autant qu'elles se basent sur acquis scientifiques et reproductibles ainsi que sur une formation reconnue ;
- **augmenter les taxes sur le tabac ;**
- réaliser des **campagnes de prévention et d'information systématiques** sur les thèmes de l'addiction, la contraception, le suicide et le Sida ;
- **développer le thème de la sexualité dans les programmes scolaires** et ne pas l'aborder seulement sous l'angle scientifique, mais accorder davantage d'importance à l'aspect interrelationnel de la sexualité.

19.2. Vivre dans un environnement sain

La pollution, le bruit, les particules de poussière fine, les rayons et les conditions de travail insalubres ont des effets néfastes sur la santé et génèrent fréquemment des pathologies chroniques. C'est pourquoi les efforts réalisés dans la politique de l'environnement doivent être considérés comme une contribution importante à la santé des êtres humains.

Votez déi gréng pour :

- **mettre en place des instruments de contrôle de la pollution chimique, biologique et physique dans les espaces intérieurs, tant dans les habitations des ménages privés que dans les bâtiments publics**, et accélérer la recherche dans le domaine de la pollution ;
- **promouvoir le bien-être sur le lieu de travail** et sanctionner plus sévèrement le harcèlement moral ;
- **développer les activités de l'ambulance environnementale** et prévoir des mesures d'appui étatiques à l'assainissement de bâtiments contaminés ;
- **élargir le champ d'activité de la médecine du travail** ;
- **reconnaître que le style de direction, la culture d'entreprise et les processus de travail sont des facteurs essentiels influençant le bien-être des salariés** et intégrer ces aspects dans la médecine du travail ;
- **élaborer une cartographie de l'implantation des installations de téléphonie mobile sur le territoire** et les rendre accessibles à la population. Nous prescrirons des valeurs d'émissions faibles et nous chercherons, en collaboration avec les exploitants d'installations, des solutions pour que ces consignes soient respectées (approche par site) ;
- **œuvrer pour que le monde du travail devienne durablement un monde juste et bénéfique pour la santé** et donner à la médecine du travail d'autres prérogatives que la seule prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail.

19.3. Garantir une prise en charge médicale de proximité et conforme aux besoins

Une bonne communication et une coopération entre médecins, entre professions de la santé et entre patientes et patients sont la condition sine qua non au bon fonctionnement du système de santé. Pour le malade, cette communication commence par le diagnostic et se poursuit jusqu'au traitement intégral.

Votez déi gréng pour :

- **développer le site de l'hôpital de Niederkorn et en faire un centre de compétence international pour la médecine environnementale et préventive et la médecine de travail** ;
- **soutenir et développer la médecine ambulante dans les hôpitaux** ;

- **soutenir la création de cabinets médicaux multidisciplinaires** sous la forme de « Maisons de la santé » ;
- **soumettre les « maisons médicales » à un examen critique** et apporter éventuellement des ajustements au concept ;
- **renforcer le rôle du médecin référent.** L'activité des médecins référents nécessitant beaucoup de temps, le nombre de patientes et de patients par médecin devrait être limité. Cette activité doit être rémunérée en conséquence ;
- **réviser les tarifs des caisses de santé et introduire des modèles de tarification uniformes (tels que modèles horaires ou mensuels)** qui permettent de tenir compte des connaissances scientifiques acquises en thérapie de la douleur, en médecine intégrale, en médecine de l'environnement et dans le traitement des maladies chroniques et de comparer avec les tarifs étrangers ;
- **introduire des standards de qualité reconnus à l'échelle internationale** et élaborer des profils de traitement dans tous les domaines du secteur de la santé ;
- **introduire des méthodes de diagnose et de thérapie qui tiennent compte d'analyses de tolérance individuelles des patients ;**
- **renforcer le rôle des pharmaciennes et des pharmaciens,** en particulier en matière d'information sur les effets primaires et secondaires ainsi que des interactions des médicaments et sur le contrôle des coûts ;
- **améliorer la coordination entre les services médicaux et les services infirmiers** et contribuer ainsi au bien-être des patientes et des patients en leur offrant un meilleur conseil ;
- **accélérer l'introduction du dossier patient** pour que les patientes, les patients et les médecins disposent de l'ensemble des informations sur les traitements, les interventions et les médications réalisés de manière à éviter les redondances dans la prise en charge du malade. Sur ce point, il convient de considérer la question de la protection des données avec beaucoup de minutie.

19.4. Garantir la santé de tous

Les services de santé de notre pays doivent être accessibles au même titre à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. Il faut développer les programmes spéciaux concernant les groupes de population défavorisés ou à risque.

Votez déi gréng pour :

- **garantir l'accès des prestations de santé à tous ;**
- **agrandir les centres régionaux de gériatrie de Steinfurt et Esch** et élargir l'offre sur l'ensemble du territoire.
- **réaliser une analyse des besoins dans des domaines spécifiques comme la prise en charge des patients comateux, la rééducation et la prise en charge des patients âgés,** et modifier les infrastructures en conséquence ;
- **garantir l'absence d'obstacles pour les personnes en situation de handicap,** par exemple en employant des interprètes du langage des signes dans les établissements médicaux ;

- **encourager la thérapie de la douleur et les soins palliatifs et proposer des séminaires de formation continue aux médecins et aux infirmiers.** Nous plaidons également en faveur d'une politique d'information plus active en matière de « dispositions de fin de vie » ;
- **encourager la coopération interdisciplinaire** tant entre les différentes spécialités médicales qu'entre les méthodes de traitement médicalement complémentaires et la médecine universitaire;
- **restructurer les services de sauvetage** de manière à leur permettre d'assurer des interventions professionnelles, rapides et de qualité ;
- **analyser et restructurer les services d'urgence dans les hôpitaux et les Maisons Médicales** afin qu'ils puissent intervenir de façon professionnelle, rapide et selon des standards de qualité élevés.

19.5. Promouvoir une psychiatrie digne

Le traitement psychiatrique des patientes et des patients mérite toute notre attention. Nous devons veiller à ce que le droit des êtres humains à leur intimité et leur estime de soi soit respecté également dans les services psychiatriques. Les personnes souffrant de troubles mentaux doivent être protégées contre toute forme de discrimination. Les experts psychiatriques doivent chercher les causes de leur maladie en tenant compte de l'environnement social et familial ainsi des déficits alimentaires et contaminations environnementales des patientes et des patients. L'attention humaine, les conversations et les thérapies psychologiques individuelles requièrent certes beaucoup de personnel, mais ne doivent pas être remplacées par une simple pharmacothérapie.

Votez déi gréng pour :

- **poursuivre la décentralisation de la psychiatrie** avec l'accompagnement d'une instance de conseil scientifique, qui apportera également son concours lors de l'élaboration des recommandations en matière de thérapies ;
- **encourager la mise en réseau des structures ouvertes avec soins en hôpital de jour**, et améliorer la prise en charge des patientes en ambulatoire ;
- **développer les offres stationnaires ou ouvertes dans le domaine de la psychiatrie pour jeunes et pour enfants ;**
- **renforcer le traitement et l'accompagnement dans des structures ouvertes, ainsi que le droit de codécision des patientes et des patients ;**
- **créer une structure décentralisée adaptée au tableau clinique de la psychiatrie légale ;**
- **n'autoriser les experts assermentés auprès des tribunaux à assumer la fonction d'experts pour patients psychiatriques que s'ils peuvent justifier d'une qualification scientifique suffisante** et prôner leur formation continue ;
- **améliorer la coopération entre les services d'urgence psychiatrique et les structures d'accueil de soins ambulatoires décentralisés.**
- **élargir l'offre de soins psychothérapeutiques, socio-psychiatriques et de thérapies pluridisciplinaires** et faciliter leur accès ;

- **créer une commission de médiation pour la psychiatrie ;**
- **réformer la législation des tutelles ;**
- **poursuivre la réforme du Centre hospitalier neuropsychiatrique avec les moyens nécessaires**, moderniser les infrastructures et, à l'avenir, utiliser l'ancien bâtiment tout au plus pour les tâches purement administratives.

19.6. Accroître les droits des patients

La médecine n'est pas un domaine hors la loi. Les droits des patientes et des patients ne sont pas en contradiction avec la responsabilité médicale des médecins. Ils permettent à l'inverse au patient de se comporter de manière responsable avec les prestations médicales de notre système de santé.

Votez déi gréng pour :

- **renforcer les droits des patientes et des patients** et améliorer leur information sur leur état de santé et les traitements envisageables. Les patientes et les patients ont le droit d'être soignés dans la langue qu'ils comprennent le mieux ;
- **créer une instance de médiation gratuite** intervenant en cas de litiges entre patients et prestataires ;
- **assurer la transparence concernant les critères utilisés pour appliquer des dépassements de tarif** (« convenances personnelles ») afin de prévenir les abus éventuels ;
- **informer les patientes et les patients avec précision sur toutes les prestations réalisées et sur leurs coûts** (notamment lors d'hospitalisations) ;
- **élaborer une nouvelle nomenclature uniforme** présentant les frais de traitements médicaux avec davantage de transparence et permettant de les comparer ;
- **créer un cadre légal pour la profession de psychothérapeute et introduire un tarif horaire de remboursement par la caisse d'assurance maladie ;**
- **introduire un nouveau modèle de responsabilité médicale pour les cas de dommages consécutifs à un traitement ;**
- **lutter contre la pratique des certificats de complaisance** en contrôlant davantage les médecins et les patients.

19.7. Garantir la qualité et le contrôle des coûts dans les hôpitaux

Une médecine qui mise sur la prévention peut évidemment réduire considérablement ses coûts de traitement. Néanmoins, l'évolution des coûts émanant de la prise en charge médicale doit être maîtrisée, en particulier dans le domaine hospitalier. Pour atteindre cet objectif, l'évolution des coûts doit être principalement mesurée aux résultats obtenus et être comparée aux normes internationales.

Votez déi gréng pour :

- **créer des grilles tarifaires transparentes et cohérentes ;**
- **réviser le « plan hospitalier »** dans le but de mettre en évidence d'autres synergies, notamment dans le cadre de la Grande Région. Il faut soutenir la coopération entre les hôpitaux, les centres de compétence et encourager la recherche en matière de prévention ainsi que la médecine clinique de l'environnement ;
- **renforcer la coopération entre le laboratoire de santé national, les centres de recherche nationaux et les cliniques universitaires étrangères ;**
- **étudier les possibilités de développer une faculté de médecine à l'université du Luxembourg ;**
- **garantir des structures administratives efficaces et transparentes** et créer une loi cadre à cet effet ;
- **encourager la formation continue des médecins ;**
- **créer un cadre juridique pour les médecins qui exercent à l'hôpital.** Ils doivent être coresponsables du budget de l'hôpital ;
- **procéder à la saisie statistique de tous les processus médicaux dans le milieu hospitalier** pour pouvoir planifier les réformes sur la base de chiffres solides ;
- **évaluer le calcul des clés de répartition du personnel dans les hôpitaux et les maisons de soins (PRN 6.0), le rendre plus transparent** et l'ajuster aux besoins réels du personnel ;
- **introduire un contrôle de qualité général des prestations hospitalières et coordonner davantage les offres des différents établissements.** Tous les hôpitaux et laboratoires doivent rendre compte des prestations médicales fournies. Sur la base de ces informations, une coordination nationale doit se concerter sur les appareils médicaux à acquérir et les services hospitaliers à agrandir ;
- **centraliser l'approvisionnement en médicaments, les achats et les services informatiques des hôpitaux.**

19.8. Garantir les prestations des soins de longue durée

Le changement démographique est la cause de la croissance continue du nombre des personnes âgées en situation de dépendance. Parallèlement, l'assurance dépendance est déficitaire au Luxembourg et doit être soumise à une évaluation ciblée. Le besoin d'un accompagnement qualifié pour les personnes âgées nécessite une procédure sur le plan des soins, de la rééducation et de l'accompagnement. Les mesures d'assistance complètes, au bon moment, prolongent l'autonomie de vie des personnes et contribuent à réduire les coûts de la dépendance.

Votez déi gréng pour :

- **soumettre l'assurance dépendance existante à une évaluation** et contrôler les résultats des mesures d'assistance ;
- **garantir le financement de prestations de qualité en matière d'assistance aux personnes dépendantes** de manière à ce que ces personnes, dont le nombre ne cesse d'augmenter, puissent bénéficier à l'avenir d'une assurance dépendance ;
- **s'attaquer aux déficiences et aux évolutions pernicieuses dans le domaine de l'accompagnement de longue durée**, par exemple en améliorant la formation du personnel et en vérifiant les clés de répartition des personnels ;
- **encourager à choisir des solutions de proximité et de soins à domicile** et viser une meilleure mise en réseau des offres ;
- **subventionner les formes alternatives de logement et les constructions d'habitations conformes aux besoins futurs** (colocations de personnes âgées, maisons intergénérationnelles, etc.) ;
- **soumettre les prestations infirmières à un contrôle de qualité** et élaborer des normes et standards obligatoires pour les soins de longue durée ;
- **mettre en réseau toutes les étapes de la chaîne de prise en charge du patient** de manière à offrir un suivi davantage axé sur le patient et plus efficace ;
- **développer les programmes de prévention** sensibilisant la population à des objectifs comme vieillir en bonne santé, préserver son indépendance et son auto-détermination et éviter la perte totale d'autonomie ;
- **améliorer l'assistance professionnelle, sociale et psychologique des personnes qui soignent un proche.**

19.9. Garantir le financement du système de santé

Grâce à des mesures d'économie intelligentes, l'évolution des coûts du système de santé peut être maîtrisée, particulièrement si ces mesures contribuent à une meilleure efficacité. Si l'augmentation des cotisations constituait l'unique possibilité d'améliorer, voire de maintenir le niveau actuel des soins médicaux, déi gréng seraient prêts à la soutenir. Une éventuelle augmentation des cotisations doit cependant être justifiée par des chiffres présentés de manière transparente et objective. Dans les périodes de crise économique, il faut éviter le plus possible d'augmenter les cotisations.

Votez déi gréng pour :

- **étendre, si nécessaire, l'augmentation des cotisations aux revenus locatifs et du capital** de manière à ce que la hausse des cotisations sociales des salaires soit moins forte ;
- **d'une manière générale, n'approuver les augmentations de cotisations qu'après avoir vérifié toutes les autres possibilités de réduire les coûts et uniquement si elles permettent, en contrepartie, une amélioration de la qualité des soins pour le patient.**

20. Allier une agriculture proche de la nature à une alimentation saine

L'agriculture et la production de produits alimentaires constituent la base de notre vie. déi gréng veulent donc renforcer et promouvoir l'agriculture au sein de la société. Notre agriculture doit être écologique, sociale, multifonctionnelle et enracinée dans les régions. Ces conditions sont essentielles pour produire des biens alimentaires sains et protéger efficacement les consommateurs.

Une politique agricole verte place, à côté des consommatrices et des consommateurs, les agricultrices et les agriculteurs au centre des préoccupations. Elle leur octroie suffisamment d'espace pour produire des aliments sains et de qualité pour les hommes et les animaux, pour entretenir le paysage et pour protéger nos ressources naturelles comme le sol, l'air et l'eau. C'est la seule manière pour l'agriculture de rester le poumon des régions rurales, de créer des emplois intéressants et créatifs, de soutenir la culture régionale et d'assurer une qualité de vie.

L'industrialisation, qui a perduré pendant des décennies, et l'intensification de l'agriculture et de la production de biens alimentaires, ont eu des répercussions dramatiques sur la qualité des produits alimentaires, l'environnement et la vie de nombreux agriculteurs et agricultrices. Les erreurs commises dans la conduite de la politique agricole ont entraîné l'augmentation de la pollution des sources d'eau potable par le nitrate et les pesticides, la disparition rapide de la variété des espèces dans les champs et les prés et la disparition de 600 (!) exploitations agricoles depuis l'année 2000.

L'agriculture biologique constitue le modèle vers lequel doit tendre notre politique agricole. Elle a d'ores et déjà apporté une contribution essentielle et pionnière à l'agriculture de demain et il est donc important de continuer à la promouvoir. L'agriculture biologique est intéressante sur le plan économique et elle répond aux exigences de la politique énergétique et climatologique.

20.1. Prôner une alimentation saine

Seule une agriculture écologique et socialement juste peut fournir aux hommes des biens alimentaires sains et de qualité. C'est donc la clé de voûte de la protection des consommateurs la plus large et la plus efficace qui soit.

Votez déi gréng pour :

- **adopter une production de biens alimentaires régionale, saine et durable pour les hommes et les animaux.** Ce programme inclut la promotion des arboricultures et des cultures maraîchères de notre territoire, très négligées actuellement ;
- **améliorer la sécurité des aliments**, par exemple en introduisant des contrôles supplémentaires et plus performants, et en fusionnant les différents organismes de contrôle sous l'égide d'un Ministère de la Protection des Consommateurs ;
- **réviser fondamentalement la loi sur la sécurité des produits alimentaires qui a maintenant 60 ans** et l'assortir de sanctions dissuasives ;
- **réaliser des campagnes de sensibilisation pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée** et inciter les consommateurs à réduire les graisses, le sucre et les protéines animales (produits laitiers, viandes et œufs) ;
- **proposer dans les établissements publics des menus sains et de qualité, y compris des alternatives végétariens, composés de produits régionaux, saisonniers, biologiques et d'ingrédients issus du commerce équitable.** Cette proposition s'applique en particulier aux restaurants scolaires et aux établissements d'accueil de la petite enfance ;
- **remplacer, lorsque c'est possible, l'emploi de substances nocives à la santé et à l'environnement**, par exemple les pesticides et les engrais chimiques de synthèse, par des substances alternatives compatibles avec la nature. Les pesticides sont les principaux responsables de la disparition des espèces ;
- **interdire les substances nocives pour les abeilles et autres insectes** et soutenir les apiculteurs dans leur combat contre l'extinction des abeilles ;
- **lutter pour l'interdiction de la manipulation génétique dans l'agriculture et dans notre nourriture.** Les produits génétiquement modifiés (OGM) autorisés et en particulier les produits issus d'animaux nourris à base d'OGM (viande, lait, œufs) doivent être testés selon des critères scientifique rigoureux et signalisés de manière visible ;
- **encourager les économies d'énergie et la production d'énergie durable dans l'agriculture.** Nous voulons soutenir prioritairement les cultures biologiques et les modèles d'agriculture autonome. La production d'énergie à partir de la biomasse ne doit pas conduire à la pratique de monocultures ou entrer en concurrence avec l'industrie agro-alimentaire.

20.2. Rendre la politique agricole plus verte

Pour atteindre l'objectif de produire des biens alimentaires écologiques et de qualité, il faut changer profondément les mesures d'aides à l'agriculture. Il faut promouvoir, en plus de la production de produits alimentaires sains, la protection du climat, le développement rural, la diversité des espèces, la protection de l'eau potable et la qualification des personnels agricoles.

Les agriculteurs et les salariés de l'agriculture doivent être rémunérés équitablement pour leur soutien actif à la mise en œuvre de ces objectifs. Il ne s'agit cependant pas uniquement d'incitations financières, mais aussi de conseil et d'aide pour moderniser les conditions de travail sur les exploitations agricoles.

Votez déi gréng pour :

- **coordonner l'agriculture et la protection nécessaire de la nappe phréatique dans les zones de protection de l'eau potable**, encourager le passage aux cultures biologiques et aider financièrement les exploitations de ces régions à réaliser les aménagements nécessaires ;
- **conditionner le versement des aides agricoles aux prestations écologiques et sociales**, comme la protection du climat et de l'environnement ou le renforcement des chaînes de valeur ajoutée régionales ;
- **inciter à la production locale d'aliments pour animaux, d'huile végétale et de légumineuses** de manière à réduire considérablement la forte dépendance des importations ;
- **répartir les subventions européennes en utilisant au mieux les possibilités nationales** de manière à éviter les réductions excessives et ne pas octroyer de subventions injustifiées ;
- **cesser de subventionner l'expansion des cultures de maïs et autres monocultures** ;
- **s'engager pour le maintien des variétés de plantes agricoles et animaux**. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons les initiatives régionales et participatives d'élevage animal et de semences visant en particulier à conserver les sortes anciennes et moins productives ;
- **permettre une production rentable de produits alimentaires durables** en soutenant les producteurs grâce à une politique de subventions intelligente et des prix plus justes ;
- **adapter la formation et la formation continue des agriculteurs** en y intégrant les objectifs de gestion écologique et durable ;
- **soutenir la production de vin biologique en en faisant l'emblème du vin luxembourgeois** et introduire une base légale pour les cépages résistants aux champignons ;
- **entretenir les paysages** et soutenir la mise en place d'un réseau plus étroit entre la viticulture, l'entretien des paysages et le tourisme ;
- **s'opposer à la spéculation sur les surfaces agricoles** et créer des dispositifs de mise à disposition des surfaces pour que les jeunes agriculteurs, comme les anciens, ne soient pas bloqués par les prix élevés du sol ;

- **créer un cadre légal pour les petits jardiniers** et lancer des programmes pour soutenir les initiatives locales, notamment les coopératives regroupant des producteurs de produits locaux ;
- **encourager la sylviculture sur le plan structurel et logistique** et soutenir le développement d'une filière bois, source d'énergie durable.

21. Promouvoir le sport pour tous

Le sport, l'activité physique et le jeu sont des besoins humains qui méritent une place plus importante dans la politique. Bouger et s'amuser en faisant de l'exercice physique sont bons pour la santé et le bien-être et constituent une part importante de la vie sociale en communauté. Tous les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire doivent prévoir des surfaces et des aires réservées à l'activité physique. Mais il ne suffit pas de prévoir des salles de sport et des gymnases : il faut surtout des aires non bâties adaptées aux différentes manières de se dépenser qui existent dans notre société.

Votez déi gréng pour :

- **accorder une plus grande importance aux sports et aux offres de loisirs proposées aux enfants et aux jeunes** et élargir le choix de sports dans les écoles et les établissements d'accueil ;
- **améliorer la coopération entre les associations sportives et les écoles ou les structures d'accueil des jeunes**, par exemple en mettant des personnels qualifiés en place et en créant des services sportifs régionaux ;
- **renforcer la coopération entre les associations sportives et le lycée sportif** et minimiser, de cette manière, le risque de stress physique ou psychique pour les sportifs de haut niveau ;
- **soutenir davantage les assistantes et les assistants volontaires aussi bien dans le sport de haut niveau que dans le sport amateur** et mettre en place des programmes de formation continue en pédagogie du sport ;
- **encourager l'offre de sport amateur** en tenant davantage compte du caractère préventif pour la santé ;
- **développer des programmes thérapeutiques reposant sur des activités sportives** et intégrer ces programmes dans le dispositif de santé ;
- **pratiquer l'intégration sociale via le sport**, en particulier mettre en œuvre la Convention du droit des personnes handicapées des Nations unies dans le sport ;
- **renforcer les efforts contre le doping dans le sport** en augmentant les effectifs et le budget de l'agence contre le doping ; soutenir la recherche contre le doping et multiplier les campagnes d'information sur les répercussions du doping sur la santé ;
- **accorder davantage d'espace, dans l'utilisation des sols, aux activités de loisir**, par exemple aux aires de jeu et d'aventure, aux maisons de jeunes et des associations, aux lieux de rencontres et de rassemblement, aux parcours de randonnées thématiques, etc.

22. Renforcer la créativité

La culture est un élément important de la vie sociale. déi gréng proposent une politique culturelle qui incite à la création artistique et à la créativité sous des formes variées au sein de la société. L'accès à l'art et à la culture dans toutes les branches et formes d'expression doit être possible pour tous les citoyens et toutes les citoyennes, quelle que soit leur origine, leur statut social ou leur revenus. La politique culturelle et la diversité de la scène culturelle constituent, pour notre pays, des instruments importants pour l'intégration, l'entente entre les peuples et les relations internationales. Elles permettent à notre société de s'ouvrir à de nouvelles évolutions sociales et sociopolitiques et de s'y adapter.

Nous avons besoin d'une scène culturelle florissante et active. Au cours des prochaines années, la politique culturelle doit se consacrer davantage aux personnes qui travaillent dans le domaine culturel et moins à la création de nouvelles infrastructures. Nous nous engageons pour la liberté des arts et de la culture : les jeunes, en particulier, ont besoin de lieux publics consacrés à la créativité et à l'échange. Nous voulons créer de meilleures conditions pour les artistes et acteurs professionnels.

La culture doit toujours être financée par les pouvoirs publics. Le mécénat et la philanthropie doivent avoir un rôle complémentaire. Il va de soi que la transparence est de mise lors de l'attribution des budgets et des effectifs.

Votez déi gréng pour :

- **élaborer une analyse des atouts et des faiblesses de la scène culturelle** et à partir de là, élaborer un projet pluriannuel de développement culturel ;
- **mettre en place des dispositifs de financement transparents et efficaces de la politique culturelle.**

Soutenir les artistes professionnels

Votez déi gréng pour :

- **simplifier l'accès des jeunes artistes aux fonds publics ;**
- **garantir une utilisation plus souple du statut d'artiste professionnel**, en particulier pour les artistes travaillant sous contrats à durée déterminée (« les intermittents du spectacle »). Les artistes professionnels indépendants doivent être protégés contre la perte de leur statut lors de maladies de longue durée ou en cas de congé parental ;
- **permettre aux artistes professionnels travaillant sous contrats à durée déterminée d'exercer une activité complémentaire fixe sans remettre en question leur statut d'artiste**, si l'activité ne dépasse pas un nombre défini d'heures par semaine.

Faire la promotion de certains domaines artistiques

Votez déi gréng pour :

- **promouvoir la diversité du paysage de la production audiovisuelle** et assurer la diffusion de contenus socioculturels et artistiques de qualité ;

- **reconnaître que les jeux vidéo font partie du patrimoine culturel et qu'ils représentent un facteur économique.** Ils doivent être intégrés au programme de soutien aux productions audiovisuelles du fonds cinématographique du Luxembourg ;
- **introduire une taxe sur la valeur ajoutée réduite applicable aux représentations artistiques et aux œuvres d'art.**

Soutenir les maisons de la culture et les établissements culturels

Votez déi gréng pour :

- **affiner le profil des maisons de la culture conventionnées.** Grâce à des partenariats ciblés, ces établissements se spécialiseront dans des thèmes définis ou dans certains types de public ;
- **faire la promotion de la scène culturelle luxembourgeoise à l'étranger** en s'appuyant sur de meilleurs partenariats avec les ambassades et les consulats luxembourgeois à l'étranger ;
- **encourager l'exportation de manière ciblée,** en créant des bureaux spécialisés dans différents domaines culturels ;
- **promouvoir l'accès à l'art et à la culture des minorités dans notre société** et soutenir notamment les maisons de la culture pour ce type de projets.

Intéresser les enfants et la jeunesse à la culture

Votez déi gréng pour :

- **intégrer les mesures politiques culturelles dans la politique éducative :** par le biais de mesures d'incitation à la lecture visant les enfants et les adolescents, en emmenant les jeunes régulièrement au spectacle et au musée dans le cadre du programme scolaire et en prônant les activités culturelles dans les écoles et les maisons de jeunes ;
- **donner plus de valeur aux matières culturelles dans les programmes scolaires.** Au-delà de l'acquisition de connaissances en histoire de l'art, la musique, le dessin et le théâtre sont des activités propices à l'épanouissement personnel. De plus, la pratique d'un art a en général une influence positive sur la réussite de l'apprentissage.

Préserver les connaissances et le patrimoine culturels

Votez déi gréng pour :

- **préserver l'architecture comme un bien culturel, considérer la transmission de l'architecture comme un patrimoine culturel** et soutenir davantage les acteurs de ce secteur ; faire avancer l'éducation et la recherche dans le domaine des architectures nouvelles et promouvoir la conservation des bâtiments historiques, soutenir en particulier la rénovation énergétique des bâtiments ;
- **élargir le champ de la protection du patrimoine et davantage la soutenir.** La protection du patrimoine est bien plus que la rénovation de façades et la protection de biens immobiliers individuels. C'est pourquoi nous voulons élaborer un plan d'action national de protection du patrimoine, qui sera mis en œuvre sous l'égide du Ministère de la Culture en étroite coopération avec les communes.

Chapitre IV

Assurer ses responsabilités à l'échelle européenne et mondiale

Introduction

L'Union européenne est sous forte pression pour asseoir sa légitimité et faire face à de gros enjeux politiques : elle se doit d'offrir des perspectives économiques d'avenir à ses citoyennes et à ses citoyens, d'assurer une coexistence pacifique entre les peuples sur son continent ainsi que de mettre au point des solutions acceptables et tangibles pour remédier aux problèmes mondiaux tels que le changement climatique et la pauvreté. Seule une Union européenne forte sera en mesure de conserver son poids politique face à d'autres grands acteurs du monde comme la Chine, l'Inde et le Brésil.

La légitimité de la convergence démocratique au sein de l'UE commence par la consolidation du Parlement luxembourgeois et par la manière de préparer et d'accompagner la politique européenne du gouvernement dans notre pays.

Toutefois, le Luxembourg ne peut pas faire endosser à l'UE toute la responsabilité des enjeux internationaux. La politique de coopération et la politique extérieure du Luxembourg visent à assurer une justice et une solidarité à l'échelle mondiale ainsi que des relations internationales pacifiques, comme le souhaitent déi gréng.

23. Approfondir l'Europe

23.1. Ouvrir la voie vers un contrat d'avenir européen

La crise financière et la crise de l'euro ont révélé de grosses lacunes dans la coopération entre les institutions européennes et amplifié les phénomènes de renationalisation qui se traduisent même çà et là par des tendances manifestes à la xénophobie. L'UE risque ainsi de se déliter en unités nationales qui seront en concurrence. Dans cette lutte pour le pouvoir, les petits États membres de l'UE seraient politiquement anéantis.

Face à la crise, les opposants à la redistribution sociale et à une meilleure réglementation profitent des lacunes des institutions de l'UE pour tirer peu à peu les normes environnementales et sociales vers le bas. Cela affaiblit l'UE dans son rôle de précurseur dans de nombreux domaines tels que la lutte contre le changement climatique, la protection des consommateurs, l'instauration de normes sociales ou le contrôle des marchés financiers.

La crise économique et financière ne peut être endiguée que si l'on avance clairement vers un approfondissement politique et démocratique de l'Union. déi gréng plaident pour un « Contrat d'avenir européen » qui s'attèle à relever l'ensemble des défis économiques, écologiques, sociaux et démocratiques dans l'UE. Dans ce contexte, les États et les peuples ne doivent en aucun cas se retrouver dans une situation de concurrence effrénée et de marché dérèglementé ni faire valoir les intérêts particuliers de chacun à court terme au détriment de l'intérêt général européen à long terme. Ce contrat doit être négocié dans le

cadre d'un processus démocratique ouvert, puis faire l'objet d'un référendum organisé parallèlement dans tous les pays membres de l'UE.

Votez déi gréng pour :

- **s'engager résolument en faveur d'une consolidation des institutions européennes.** Le Parlement européen et la Commission européenne ne pourront garantir le progrès européen et la participation des petits États membres de l'UE que s'ils défendent l'intérêt général européen, et non pas des intérêts économiques individuels ;
- **s'impliquer pour bien mieux coordonner la politique économique et financière entre les pays de la zone euro.** Créer de nouvelles institutions européennes distinctes produit des effets contraires à ceux recherchés : le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires doit aussi présider l'Eurogroupe et l'idée de créer un Euro-Parlement distinct doit clairement être écartée ;
- **promouvoir l'introduction d'une taxe sur les transactions financières et faire avancer le projet d'une union bancaire.** Les plans de sauvetage destinés aux banques en faillite doivent absolument éviter d'utiliser l'argent des contribuables comme bouée de sauvetage pour les banques ;
- **investir davantage dans les projets d'avenir.** C'est la seule manière de nous assurer que la consolidation nécessaire du budget ne se transforme pas en une politique européenne de rigueur unilatérale et antisociale ;
- **plaider pour un pacte d'investissement prônant la durabilité et l'emploi.** Un financement à mise en œuvre rapide peut, en coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI), contribuer à réduire la dépendance énergétique de l'UE, à promouvoir la protection du climat et à créer de nouveaux emplois dans des secteurs d'avenir ;
- **approfondir l'union sociale grâce à l'instauration de normes sociales minimales et définir des objectifs contraignants en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de protection du climat.** L'UE ne doit en aucun cas être anéantie par une politique de libéralisation unilatérale.

23.2. Renforcer le contrôle de la politique européenne au Luxembourg

déi gréng souhaitent revoir entièrement la politique européenne du Luxembourg. Notre pays dépend, plus que tout autre, de la suite de l'évolution de l'UE. Or, pour avoir calculé ses intérêts à court terme dans l'UE, le pays s'est engouffré dans une impasse au cours des dernières années. Dans plusieurs secteurs, le Luxembourg est aujourd'hui perçu comme un opposant au renforcement de la collaboration européenne et a ainsi terni sa réputation qui constituait son principal atout dans sa politique extérieure. Cet isolement découle aussi directement du manque de transparence et du poids déterminant de puissants lobbys industriels dans la politique européenne du Luxembourg.

déi gréng placeront la politique européenne au cœur du débat politique au Luxembourg et amélioreront nettement sa transparence et son contrôle démocratique. La politique européenne du Luxembourg doit viser à protéger les intérêts du pays à long terme tout en

se fondant sur ses atouts. Parallèlement, le Luxembourg doit plus activement faire face aux défis européens et mondiaux tels que la protection du climat, le chômage des jeunes, les normes sociales élevées et la réglementation financière. C'est en effet la seule manière de redorer notre image et de renforcer notre poids politique.

Votez déi gréng pour :

- **créer une commission parlementaire permanente en charge de la politique européenne afin que les député-e-s nationaux et européens luxembourgeois puissent discuter des nouvelles propositions pertinentes de la Commission.** Cela permet de discuter en amont et à un stade précoce des projets de directives et de réglementation et de clarifier la position de négociation du gouvernement au Conseil européen. Ce processus impliquera aussi les acteurs économiques et sociaux afin de réfléchir à temps sur la stratégie à mettre en œuvre ;
- **augmenter le personnel chargé de la politique européenne dans les chambres** ainsi qu'accroître le budget pour effectuer des expertises externes ;
- **rendre transparente la position du Luxembourg au Conseil européen** et en informer immédiatement l'opinion publique de manière exhaustive au niveau des groupes de travail et des sessions du conseil ;
- **permettre aux député-e-s de remplir leurs missions de contrôle de la politique européenne du Luxembourg**, par exemple en interdisant le cumul des mandats communaux et nationaux ;
- mettre à disposition de **la société civile luxembourgeoise** des moyens financiers afin de l'aider à remplir sa tâche de contrôle de la politique européenne du Luxembourg ;
- **établir un registre national des lobbies pour créer une plus grande transparence et assurer un meilleur contrôle du travail des représentations d'intérêts.** Les groupes d'intérêts souhaitant s'adresser au gouvernement et aux député-e-s nationaux ou européens devront indiquer dans ce registre quelles activités ils entendent poursuivre et quels moyens financiers ils comptent y allouer.

24. Une politique internationale responsable

24.1. Œuvrer concrètement pour la paix

Les États défaillants, le terrorisme international, le changement climatique, les crises liées aux ressources, la course aux armements et la prolifération des armes de destruction massive constituent les principaux risques pour la paix et la sécurité dans le monde. La politique de paix et de sécurité verte vise à garantir la protection des droits de l'Homme, la justice et la solidarité internationale, la durabilité, la non-violence et à renforcer le droit international.

Votez déi gréng pour :

- **se mobiliser pour une prise de décision à la majorité qualifiée dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE et pour un pouvoir de codécision du Parlement européen ;**
- **soutenir et faire avancer les réformes des institutions des Nations Unies développées sous Kofi Annan.** Nous devons aspirer à notamment un siège

commun de l'UE et une meilleure représentation des pays émergents et en développement au sein du Conseil de sécurité des Nations unies afin que celui-ci puisse tenir compte des changements et besoins actuels dans le monde ;

- **renforcer la prévention de crises civiles** dans le cadre de l'UE et des Nations Unies, autant pour débloquer les conflits que pour éradiquer à long terme les causes des conflits et de la violence ;
- **n'envisager des solutions militaires aux conflits qu'en tout dernier recours.** Lorsqu'il s'agit de légitime défense ou d'empêcher une violence illégitime, l'intervention militaire peut, dans le cadre des Nations unies, être un moyen nécessaire pour endiguer et prévenir la violence ainsi que pour consolider la paix ;
- **réformer l'OTAN de telle manière qu'elle puisse être intégrée à l'architecture de sécurité des Nations unies.** Elle devra à l'avenir se charger de contrôler l'armement et le désarmement. C'est pourquoi les armes nucléaires encore existantes dans l'UE doivent être retirées ;
- **renforcer les critères de droit humains de bonne gouvernance et de développement durable dans les relations bilatérales.** Le Luxembourg doit en outre s'engager à Bruxelles afin que ces critères soient mieux considérés lors de la négociations d'accords commerciaux entre l'UE et des pays tiers ;
- **améliorer la formation professionnelle et pratique des volontaires au sein de l'armée** et les préparer ensuite correctement à leur vie professionnelle. La réforme de l'armée en 2008 a certes mis l'accent sur une armée et une formation des recrues tournée vers les interventions à l'étranger mais a négligé la préparation des soldats à une vie professionnelle civile. Nous souhaitons améliorer cela ;
- **soutenir les missions civiles européennes visant à prévenir les conflits et à surveiller les processus politiques.** Pour ce faire, nous avons besoin d'une structure au Luxembourg qui se charge de recruter et de former les acteurs civils afin de garantir la contribution du Luxembourg à la politique européenne civile de sécurité et de défense. Dans le domaine de la politique de sécurité civile, le Luxembourg n'a rien d'un modèle européen. Alors qu'il participe à toutes les missions de l'OTAN, il néglige depuis longtemps un grand nombre de missions de paix civiles de l'Union européenne.

24.2. Développer une politique de coopération cohérente

Pour déi gréng, la politique de coopération n'a rien d'une mission caritative : elle repose sur une collaboration internationale entre les gouvernements et la société civile des différents pays et a pour but de créer des systèmes sociaux, de développer la formation et la démocratie, d'instaurer un commerce équitable, de protéger les ressources et de construire une politique mondiale de l'environnement. De là découlent un développement humain participatif, la prospérité ainsi que la stabilité politique et la paix. Les conventions des Nations unies sur les droits de l'homme et le concept du développement durable constituent les fils conducteurs de la politique de coopération au développement écologiste.

Votez déi gréng pour :

- **maintenir la décision d'investir 1 % du produit intérieur luxembourgeois dans la coopération internationale ;**
- **vérifier la cohérence des politiques en matière d'agriculture, de commerce, d'économie, d'environnement, de finances et de migration avec les objectifs fixés de la politique de coopération.** Les décisions politiques dans ces domaines ayant souvent des répercussions sur les peuples des pays en développement et émergents, nous plaçons en faveur d'un « Comité interministériel » qui, chaque année, présente un rapport sur le sujet de la cohérence de la politique luxembourgeoise dans l'intérêt du développement ;
- **renforcer le rôle de l'éducation au développement au Luxembourg ;**
- **s'engager dans le cadre de l'UE et des Nations Unies en faveur d'un vaste programme international pour le développement après 2015.** Celui-ci devra être plus qu'un simple dénominateur commun entre les pays et doit maintenir les décisions des sommets passés. C'est pourquoi dès le départ, il convient d'impliquer les acteurs de la société civile et les représentants des pays partenaires au Luxembourg dans la conception de cet agenda. Les nouveaux objectifs doivent être empreints de l'idée des droits de l'homme économiques, écologiques, sociaux et culturels ;
- **se mobiliser pour un commerce mondial équitable, pour un meilleur accès au marché des produits issus de pays en développement et pour la suppression des subventions à l'exportation de l'UE.** Les pays en développement notamment doivent avoir le droit de protéger leurs secteurs économiques en cours de construction et d'exclure les services d'intérêt général (par exemple l'eau, l'éducation, le système de santé) des règles de la libéralisation des marchés ;
- **offrir à tous les États la possibilité de mener une politique alimentaire et agricole souveraine** et adaptée à leurs besoins et capacités afin d'opter, par exemple, pour une politique d'approvisionnement plus indépendante ou pour l'interdiction des manipulations génétiques. Dans cette perspective, déi gréng encourageront, à travers la politique luxembourgeoise de coopération, une agriculture et une sylviculture durables et adaptées aux conditions locales ;
- **soutenir les pays en voie de développement dans l'exploitation durable de leurs ressources naturelles (par exemple les ressources minérales, les forêts, les eaux douces) et dans leur préservation comme source de vie pour les générations futures.** Avec déi gréng, le Luxembourg va continuer à

œuvrer pour l'instauration d'une Organisation des Nations unies pour l'environnement;

- **œuvrer pour une plus grande responsabilité des gouvernements nationaux** et des acteurs de la société civile dans la fixation, la réalisation et le contrôle des accents et programmes de la coopération luxembourgeoise. Appuyer les gouvernements partenaires à développer leur capacités de planification et d'administration publique. Adapter et consolider les capacités techniques de la coopération luxembourgeoise aux exigences croissantes ;
- **les programmes indicatifs de développement de la coopération du Luxembourg seront présentés au parlement ;**
- **appuyer au niveau de l'UE les efforts pour une meilleure harmonisation et cohérence** de la coopération luxembourgeoise avec celles des autres pays donateurs ;
- **impliquer davantage la société civile dans le dialogue sur les objectifs et l'efficacité de la coopération** autant au Luxembourg que dans les pays partenaires, selon les possibilités ;
- **promouvoir l'égalité des chances entre femmes et hommes et soutenir les femmes de manière plus ciblée.** Les femmes jouent un rôle central dans la politique de développement verte. Nous souhaitons leur faciliter les tâches traditionnelles (travail agricole, éducation des enfants, exécution des tâches ménagères, etc.) et renforcer leur rôle social et politique. Le Luxembourg s'engagera pour le renforcement des droits de la femme, par exemple l'égalité en matière d'accès à une formation scolaire ou de droits fonciers et de propriété ;
- **établir dans le cadre des appels d'offres publics le standard de recourir à des produits et services issus du commerce équitable et d'une économie durable.**